

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Communauté de Communes
Haut-Jura Saint-Claude



Haut-Jura
Saint-Claude

SOMMAIRE :

1.	Rappel des obligations légales et du contenu du ROB	p.3
2.	Contexte économique	p.7
3.	Données financières de référence des collectivités locales	p.18
4.	Les principales dispositions de la Loi de Finances 2025	p.21
5.	Analyse financière rétrospective 2019-2024 du budget principal	p.55
6.	Les orientations budgétaires 2025 du budget principal de la Communauté	p.81
7.	Analyse financière rétrospective 2019-2024 des budgets annexes	p.99
8.	Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes	p.107
9.	Présentation des éléments relatifs aux ressources humaines	p.126

1. Rappel des obligations légales et du contenu du Débat d'Orientation Budgétaire

1.1. Rappel du contexte réglementaire du débat d'orientation budgétaire

- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.
- Le vote du budget primitif prévu le **9 avril 2025** doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- **Objectifs du débat d'orientation budgétaire :**
 - ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
 - ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.
- **Les dispositions légales et le contexte juridique :**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes et de EPCI de plus de 3 500 habitants. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

1.2. Contenu du débat d'orientation budgétaire

- **Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,**
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2024, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres.
- **La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,**
- **Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le ROB comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective de travail

1.2. Contenu du débat d'orientation budgétaire

La Communauté de communes du Haut Jura Saint Claude compte 20 005 habitants au 1^{er} janvier 2025 (sens INSEE) et 21 300 habitants au sens DGF (population INSEE, c'est-à-dire les habitants permanents majoré d'un habitant par résidence secondaire).

Le rapport d'orientation budgétaire, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre, d'une part, de positionner l'EPCI dans un environnement territorial élargi, en présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec celui-ci. D'autre part, il doit exposer la situation financière de la Communauté de communes, expliquer les orientations et choix qui seront portés par cette dernière, et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Le budget primitif 2025 s'inscrira évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes et sera guidé par les orientations développées ci-après.

2. Contexte économique :

Pour appréhender les conditions d'élaboration du budget 2025, il convient présenter les évolutions du contexte économique nationale afin d'en mesurer les impacts sur les budgets des collectivités locales.

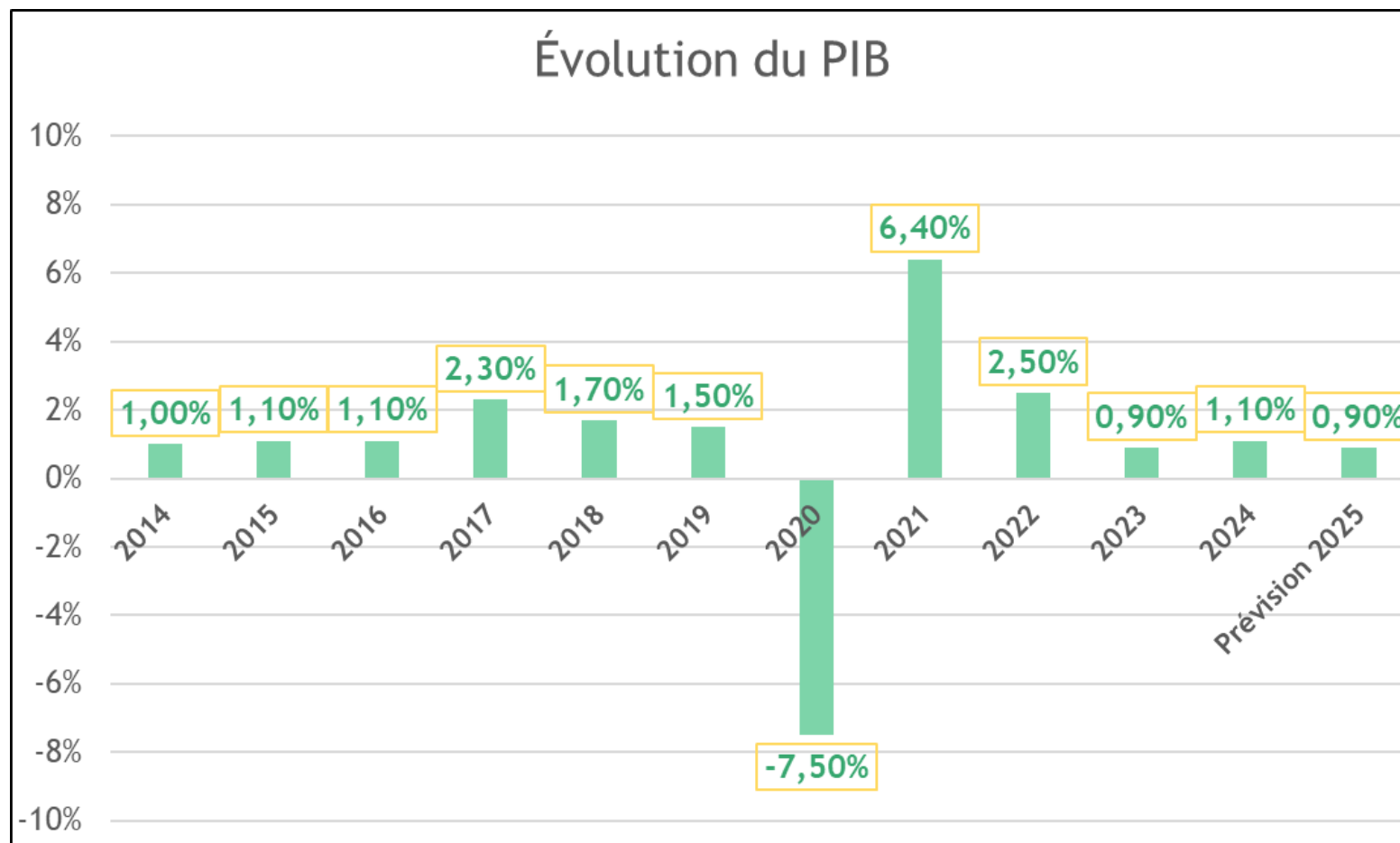
2.1. Contexte économique international : un ralentissement de l'économie plus fort que prévu

- Le Fonds monétaire international estime la croissance du produit intérieur brut mondial (PIB) à 3,3 % pour 2025 et 2026, soit un rythme similaire à celui de 2024 (3,2 %).
- Les prévisions de la Banque mondiale sont plus prudentes que celles du FMI ; elle estime que la croissance mondiale pour 2025 et 2026 sera de 2,7 %.
- La croissance dans la zone euro est estimée à 1 % pour 2025, soit +0,2 % par rapport à la croissance prévisionnelle de 2024.
- La croissance mondiale s'est maintenue en 2024, bien que son degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre. En effet, la croissance dans la zone euro est faible (0,8 %) et s'explique notamment par la faiblesse des exportations de produits, malgré le redressement de la consommation. Les États-Unis ont conservé une dynamique soutenue par une forte consommation (+2,8 % de croissance pour le prévisionnel 2024).
- La désinflation mondiale se poursuit ; l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025, selon le FMI, puis à 3,6 % en 2026. Dans la zone euro, elle devrait continuer à ralentir en 2025, fluctuant autour de 2 % à partir du deuxième trimestre de 2025, soit autour de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,2	5,1	5,1
Chine	4,8	4,6	4,5
Inde	6,5	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,2	2,2	2,4
Russie	3,8	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,5	2,7
Brésil	3,7	2,2	2,2
Mexique	1,8	1,4	2,0
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,6	3,9
Arabie saoudite	1,4	3,3	4,1
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,2
Nigéria	3,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	0,8	1,5	1,6

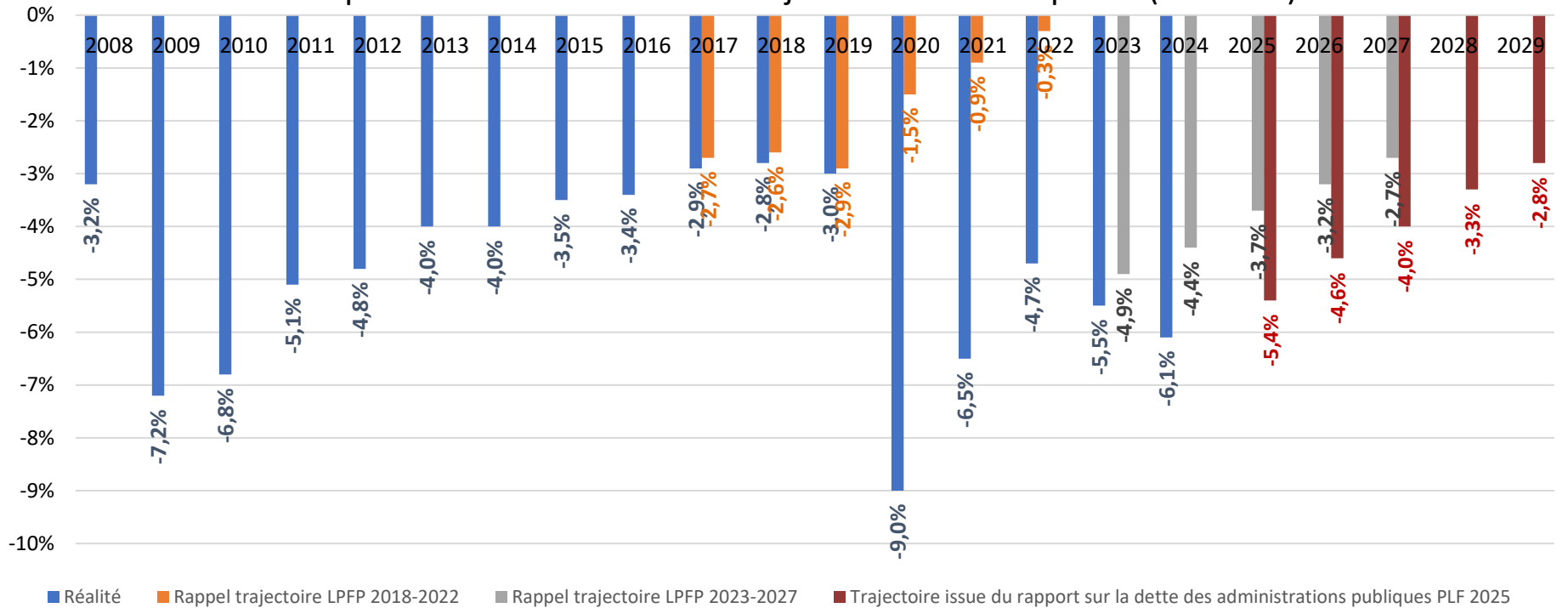
2.2. Contexte économique national : une hausse ralentie du Produit Intérieur Brut



Le PIB a augmenté de +0,9 % en 2023 et de +1,1 % en 2024. La croissance se limiterait à +0,9 % en 2025. Cette prévision a été ramenée à 0,9 %, contre +1,1 % annoncé lors de la présentation du PLF 2025 initial, présenté à l'automne 2024.

2.3. La trajectoire du déficit public français

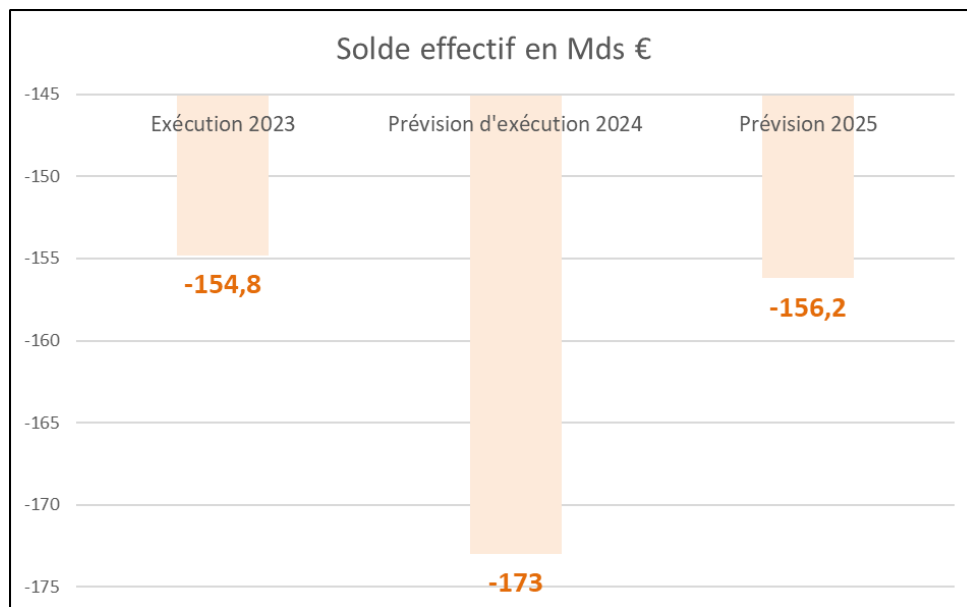
Comparaison et évolution de la trajectoire du déficit public (% du PIB)



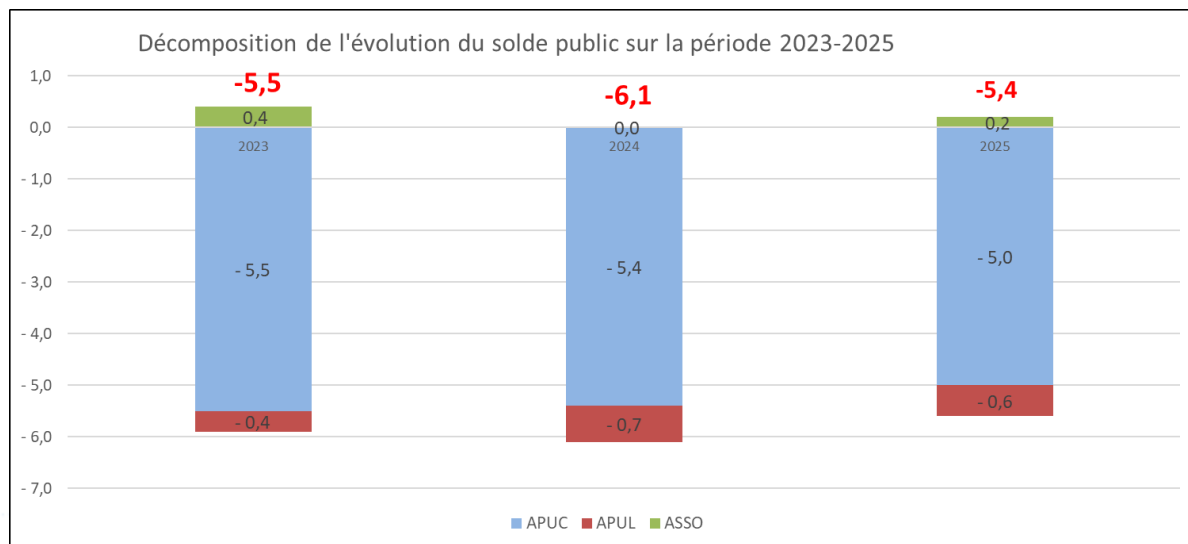
- Le déficit public est estimé à -6,1 % du PIB en 2024. L'objectif fixé par le gouvernement Barnier à -5,0 % en 2025 a été révisé à la baisse à -5,4 % lors de la déclaration de politique générale de François Bayrou le 14 janvier 2025.
- La trajectoire du déficit public est bien plus dégradée que les projections de déficit adoptées dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027.
- La nouvelle trajectoire ambitieuse de parvenir à un objectif de -2,8 % du PIB à l'horizon 2029.

2.4. La décomposition et l'évolution du déficit français

- Le solde public représenterait -173 Md€ en 2024. Il est estimé à -156,2 Md€ en 2025 (avec une prévision de -5,2 % du PIB).
- Le solde public s'améliorerait légèrement en 2025, avec une amélioration pour les trois niveaux d'administration.
- L'État porterait 90 % du déficit du solde public en 2025.



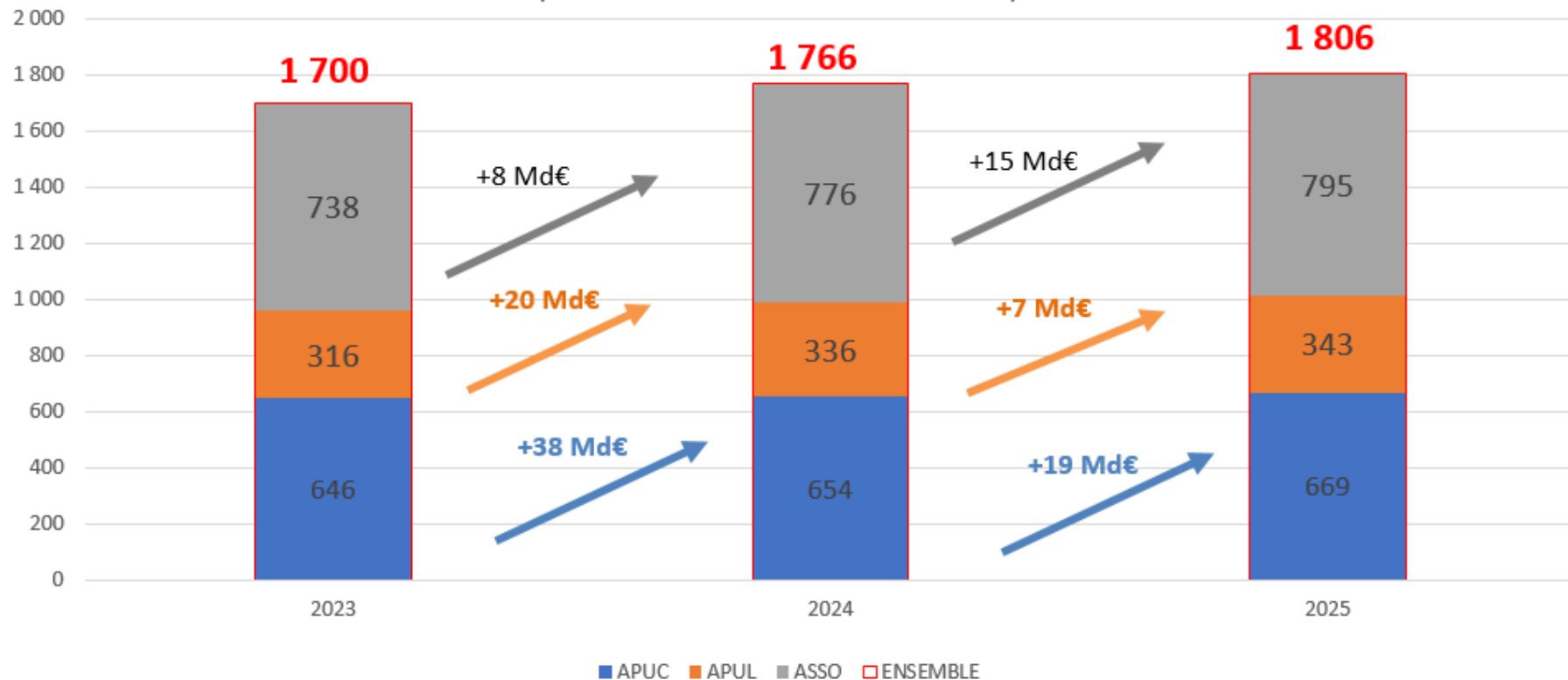
APUC = Administrations Publiques Centrales
 APUL = Administrations Publiques Locales
 ASSO = Administrations de la Sécurité Sociale



- En 2023, le déficit attendu s'établit à 5 % du PIB (5 % LFI 2023). Il était de 4,8 % en 2022. La prévision pour 2024 est de 4,4 %.
- L'État porterait plus de la moitié de la réduction du déficit. Les collectivités locales porteraient 19 % de cette réduction, contre 27 % lors de la précédente loi de programmation.

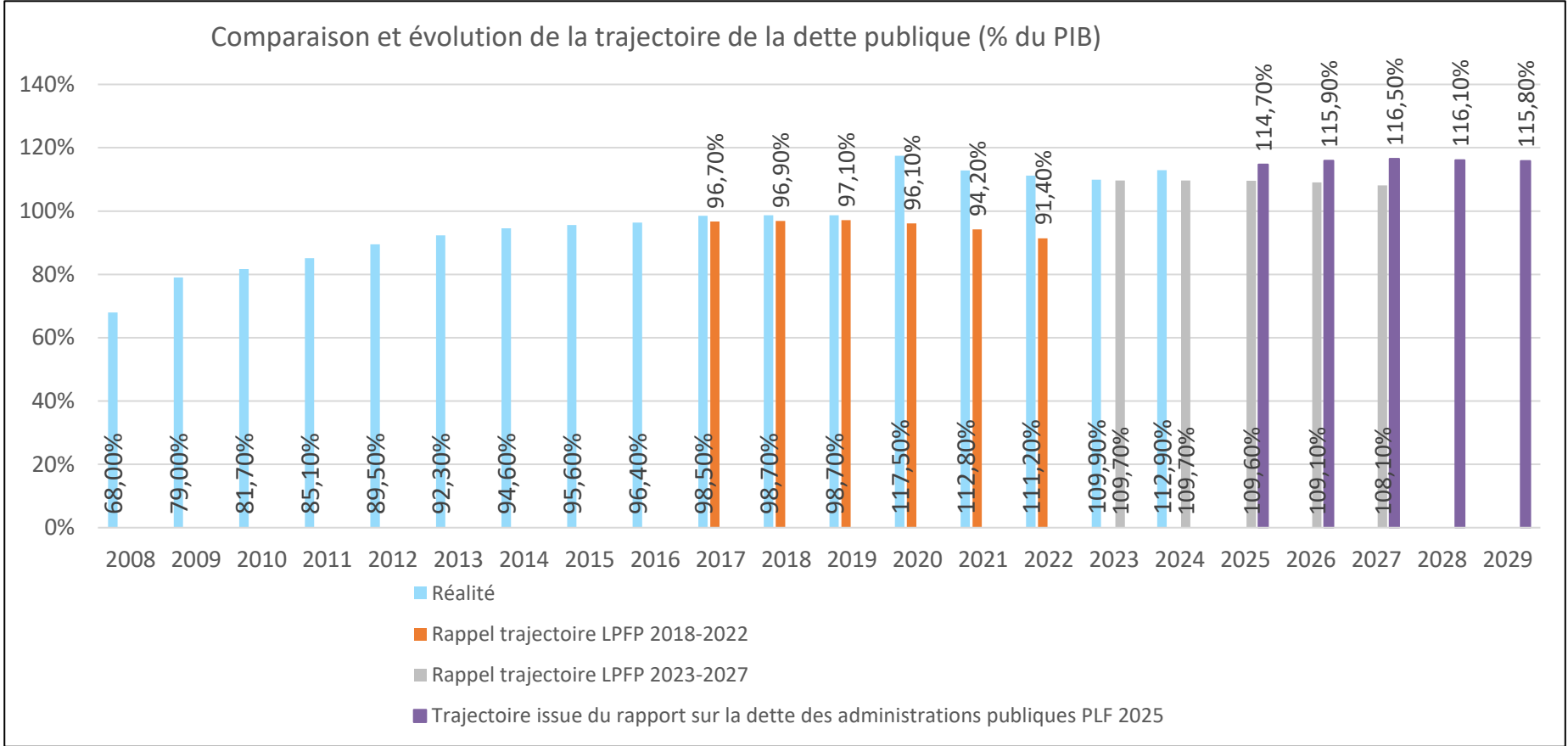
2.5. Évolution de la dépense publique française

Décomposition de l'évolution des dépenses publiques sur la période 2023-2025 en Md€
(données issues de l'avis du HCFP)



- En 2024, la dépense publique est estimée à 1 766 Mds€, soit +66 Mds€ ou +3,9 % par rapport à 2023.
- La part des Administrations Publiques Locales (APUL) s'élève à 336 Mds€, soit 20 Mds€ de plus qu'en 2023.
- Pour 2025, et d'après les données issues de l'avis du Haut Conseil des Finances publiques sur le PLF 2025, les dépenses publiques devraient augmenter de +2 %, soit +40 Mds€, dont 7 Mds€ pour les APUL.

2.6. Projection de l'évolution de l'endettement public

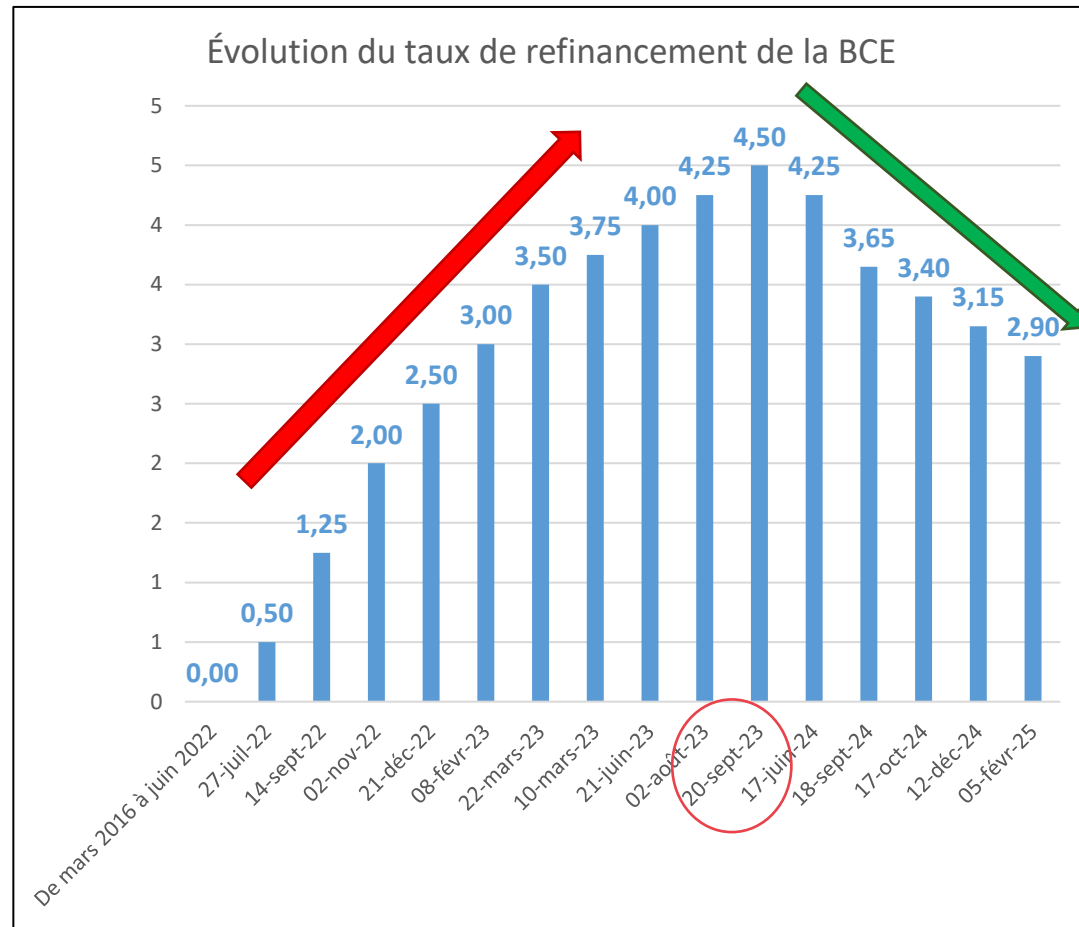


Concomitamment à une réduction lente du déficit budgétaire, la trajectoire de la dette publique ne marquerait pas une décrue significative sur la période 2024-2029, bien qu'elle dépasse 3 200 Mds d'euros en 2024 et devrait approcher 3 700 Mds d'euros en 2027.



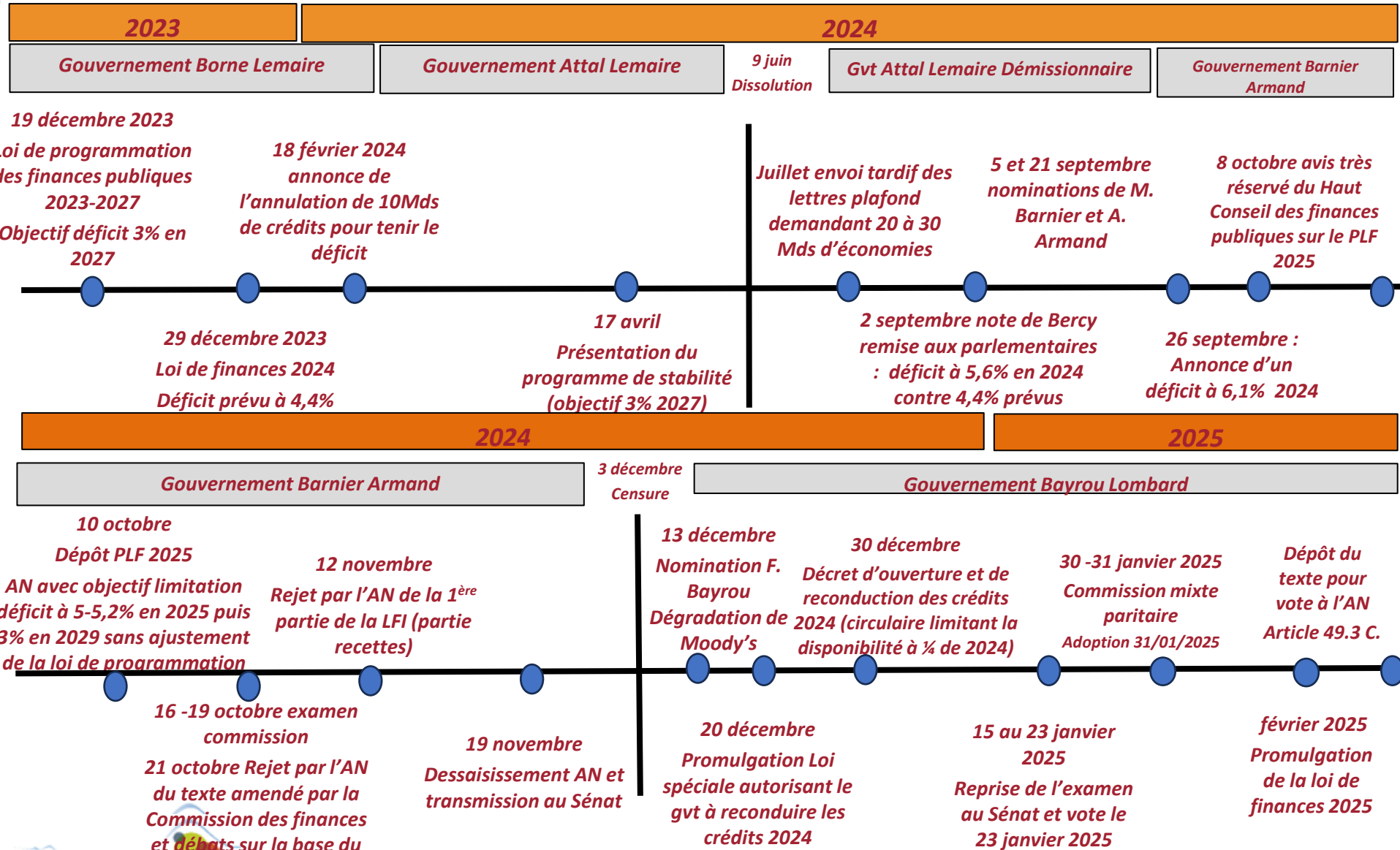
2.7. 2024 : une année marquée par une décré enclenchée des taux directeurs

- Les taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) constituent **les principaux outils conventionnels de la politique monétaire**. Le taux directeur est le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin, en échange de titres mis en garantie. En conséquence, le taux directeur influence les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales prêtent à leur tour à leurs clients (ménages, entreprises, collectivités). Dans la zone euro, la BCE utilise, comme d'autres banques centrales, trois taux directeurs lui permettant **de piloter le taux du marché interbancaire et de faire en sorte que les banques commerciales suivent la tendance impulsée par la politique monétaire**.
- Les taux directeurs sont fixés par l'Eurosystème, qui est constitué de l'ensemble des banques centrales nationales des pays de la zone euro et de la BCE. Les trois principaux taux directeurs sont : le taux de refinancement, le taux de dépôt et le taux de prêt marginal. Sur la période de janvier 2016 à juillet 2022, le principal taux directeur de la BCE (refinancement) était de 0 %.
- **Le relèvement du taux de refinancement a été enclenché au cours du mois de juillet 2022, passant de 0 à 1,25 %**. Son augmentation s'est poursuivie jusqu'à l'été 2023, pour atteindre 4,50 %. Depuis le printemps 2024, le Conseil des gouverneurs des banques centrales a opéré une baisse progressive : **le taux principal directeur (taux de refinancement) est de 2,90 % depuis le 5 février 2025**.
- La Banque centrale européenne devrait à nouveau baisser ses taux au cours de l'année 2025. Les prochaines réunions du Conseil des Gouverneurs sont prévues au cours du mois d'avril, juin et juillet 2025.



3. La Loi spéciale et les conditions de l'adoption de la Loi de Finances 2025

3.1. Le calendrier budgétaire 2025



3.2. Présentation synthétique des mesures budgétaires du PLF 2025 déposé à l'AN en octobre 2024



Moindres dépenses par rapport au tendanciel (Md€)	41,3
Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs par rapport au tendanciel	21,5
Modération des dépenses réalisée à l'occasion des lettres plafonds, par rapport au tendanciel	15
Politiques de l'emploi, dans un contexte de baisse du chômage (aides à l'apprentissage, France Compétences, contrats aidés, emplois francs)	2,1
Aide publique au développement (préserve une hausse de +1,8 Md€ par rapport à 2017)	1,3
Aides aux entreprises (lissage des engagements et des paiements France 2030, rationalisations de dispositifs)	2,4
Recalibrage des aides écologiques (au total les crédits de la mission Ecologie augmentent de +2,8 Md€)	1,9
<i>dont primes à l'achat de véhicules électriques, dans un contexte de hausse des parts de marché des véhicules électriques</i>	0,5
<i>dont MaPrimeRénov' (préserve +0,9 Md€ par rapport à 2023)</i>	1,0
<i>dont Fonds vert (niveau d'engagement de 1 Md€ en 2025)</i>	0,4
Application du « dispositif ressources mensuelles » à la prime d'activité	0,8
Effet du schéma d'emplois (-2200 ETP)	0,1
Réduction de dispositifs créés pour la relance et en réponse aux crises	0,3
Autres efforts d'optimisation, de gains de productivité et de lissage des dépenses (modération équivalente à environ 1 % des dépenses de l'Etat)	6,1
Mesures de modération et d'économie complémentaires sur la dépense de l'Etat (par amendement)	5
Mesures complémentaires de modération des dépenses des opérateurs	1,5
Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8
<i>dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes</i>	1,4
<i>dont ticket modérateur</i>	1,1
<i>dont optimisations des achats à l'hôpital</i>	0,7
<i>dont indemnités journalières (baisse du plafond)</i>	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7
Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)	5
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3
Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2025	1,2
Réduction du FCTVA	0,8
Part de l'effort de consolidation réalisé via un freinage des dépenses	68%

Hausses de recettes (Md€)	19,3
Recettes sur les entreprises	13,6
Mesures de mise à contribution des profits des entreprises	9,8
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (texte initial)	8
Taxe exceptionnelle due par les entreprises du fret maritime (texte initial)	0,5
Suspension de la baisse de la CVAE (texte initial)	1,1
Fiscalisation des rachats d'actions (texte initial)	0,2
Verdissement de la fiscalité	1,8
Malus automobile (texte initial)	0,3
Mesures par amendement (billets d'avion, énergies fossiles)	1,5
Dividende EDF	2
Part de l'effort de consolidation via les recettes sur les entreprises	22 %
Fiscalité sur les particuliers	5,7
Mesures ciblées pour les particuliers	2,2
Contribution différentielle temporaire sur les très hauts revenus (texte initial)	2
Suppression de niche à l'IR sur les loueurs meublés (texte initial)	0,2
Fiscalité de l'énergie et fiscalité environnementale	3,5
Hausse des accises sur l'énergie (baisse de facture proche de 9 % ; texte initial)	3
Mise en conformité de la TVA sur les chaudières à gaz (texte initial)	0,2
Réduction de l'avantage en nature pour les véhicules thermiques (réglementaire)	0,3
Part de l'effort de consolidation via la fiscalité des particuliers	9 %

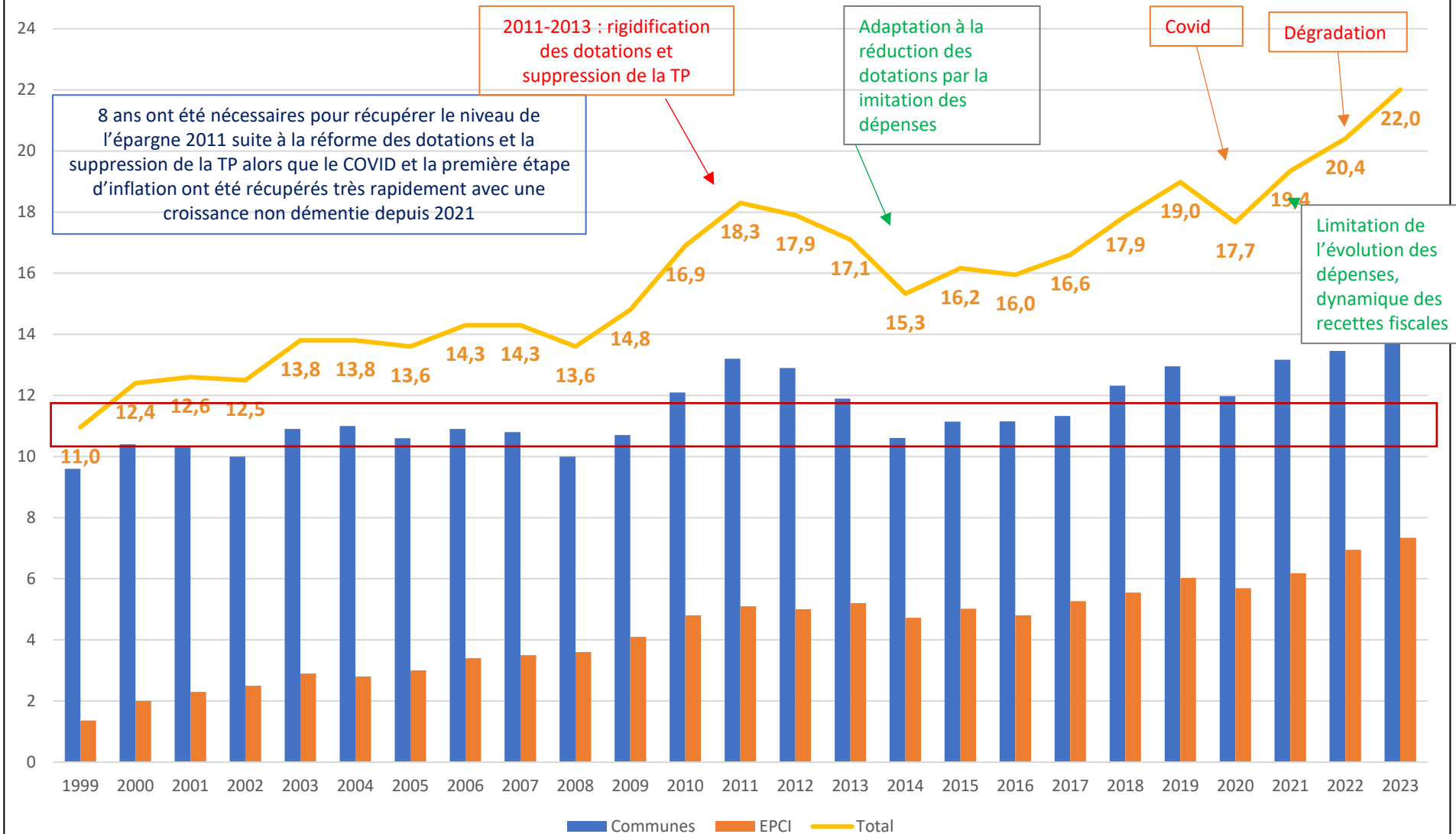
Effort réel demandé aux collectivités	En Mds€
Fonds de réserve (ou DILICO)	3,0
FCTVA	0,8
Minoration des variables d'ajustement (DCRTP FDPTP)	0,5
CNRACL	1,3
TVA	1,2
Total hors Fonds vert	6,8
Fonds vert	1,5
Total avec Fonds vert	8,3



4. La situation financière des collectivités locales

4. La situation financière des collectivités locales

Evolution de l'épargne brute du bloc communal 1999-2023



4. La situation financière des collectivités locales

- La situation financière des collectivités locales s'est globalement améliorée entre 2017 et 2022 pour l'ensemble des catégories de collectivités, avec notamment une croissance de l'épargne.
- En 2023, le bloc communal conserve sa capacité à dégager de l'épargne et préserve sa situation financière, avec même une amélioration nette pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les départements subissent quant à eux une dégradation liée notamment à l'augmentation de leurs dépenses sociales et à la réduction de leurs droits de mutation.
- Les données provisoires pour 2024 indiquent une dégradation pour l'ensemble des catégories de collectivités, marquée par une forte diminution de l'épargne et une progression de la dette en lien avec la croissance des investissements.

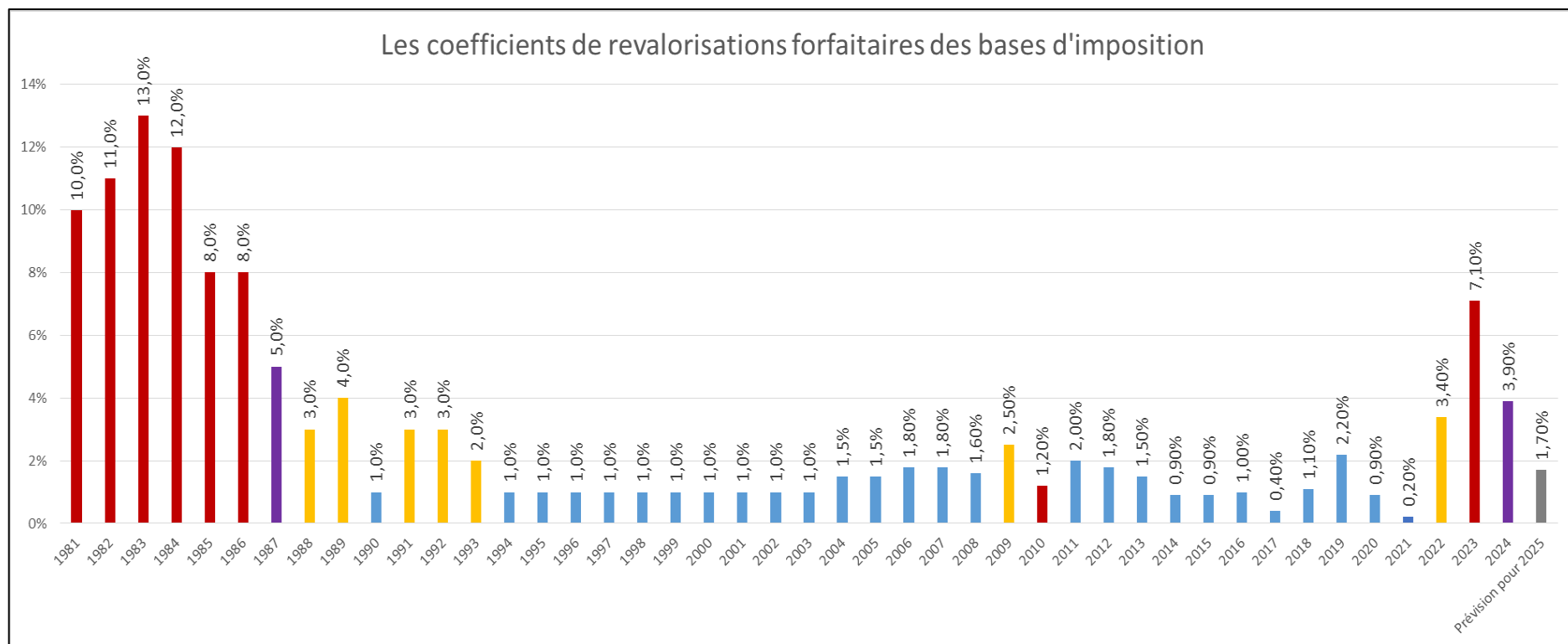
5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.1 La revalorisation forfaitaire 2025

5.1. La prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour la revalorisation des bases de fiscalité 1/3

- Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). Auparavant, l'évolution des bases était arrêtée par la Loi de finances de l'année :



- Pour 2025, la revalorisation forfaitaire des bases applicables aux valeurs foncières des locaux d'habitation et des établissements industriels sera de +1,7 %.

5.1. La prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour la revalorisation des bases de fiscalité 2/3

	2024	Prévisionnel 2025	Ecart 2025/2024	
			€	%
Taxe d'habitation				
Bases	3 481 129	3 540 308	59 179	1,70%
Taux	15,77%	15,77%	0,00%	0,00%
Produit	548 974	558 307	9 333	1,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties				
Bases	24 825 641	24 960 154	134 513	0,54%
Taux	6,02%	6,02%	0,00%	0,00%
Produit	1 494 504	1 502 601	8 098	0,54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties				
Bases	1 034 003	1 051 581	17 578	1,70%
Taux	6,77%	6,77%	0,00%	0,00%
Produit	70 002	71 192	1 190	1,70%
Cotisation foncière des entreprises				
Bases	6 848 070	6 676 624	-171 446	-2,50%
Taux	22,02%	22,02%	0,00%	0,00%
Produit	1 507 945	1 470 193	-37 752	-2,50%
Total des produits fiscaux des 4 taxes	3 621 425	3 602 292	-19 132	-0,53%

- La revalorisation forfaitaire 2025 de +1,7 % s'appliquera aux bases des locaux d'habitation et des établissements industriels.
- Il est également intégré la perte de bases de l'établissement MBF à compter de 2025.
- A **taux 2024**, les recettes fiscales des quatre taxes directes locales devraient baisser de 0,5 %.

5.1. La prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour la revalorisation des bases de fiscalité 3/3

- Évolution des compensations fiscales relatives à l'accroissement de la compétitivité des établissements industriels :

L'enveloppe des compensations correspondant à la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels s'établirait à 4,291 Mds € en 2025 (PLF 2025 initial) entre 4,017 Mds€ en 2024 soit une augmentation de +274 M€.

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	
Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	8 970
c. Locaux industriels	126 717
d. Exonérations de longue durée	305
Taxe foncière non bâtie	
	131
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	63
b. Base minimum	54 534
c. Locaux industriels	781 070
d. Autres allocations	182

+1,7% → 128 871 €

+1,7% → 794 348 €

Extrait de l'état fiscal 1259 2024 de la Communauté

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.2 Les concours financiers 2025

5.2. Les concours financiers pour 2025

- Les concours financiers s'élèvent à 54 418 M€ pour 2025. Ils comprennent les Prélèvements sur Recettes de l'État (45 232 Mds€), la mission Relations aux collectivités territoriales (3 914 Mds €), ainsi que la TVA versées aux Régions en remplacement de la DGF (5,272 Mds€).

Mds €	2025
Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :	54 418
dont mission "Relations avec les collectivités territoriales"	3 914
dont TVA versées aux régions en remplacement de la DGF	5 272
dont prélèvement sur recettes de l'Etat	45 232

- Il s'en déduit un recours aux variables d'ajustement pour un montant de 487 millions d'euros.

IMPACT SUR LES VARIABLES D'AJUSTEMENT	
En M€	2025
Plafond à ne pas dépasser en 2025(1)	44 189
-dont Crédits RCT : DSIL DETR, DPV.. (2)	4 001
-dont dotations non variables d'ajustement (3)	36 292
Solde disponible pour les compensations dont variables d'ajustement (hors variables non minorées) (4) = (1)-(2)-(3)	3 896

Rappel solde disponible pour les comp. dont variables d'ajustement (4)	3 896
Rappel des dot. de compensation et variables d'ajustement 2024 (5)	4 383
Minoration des variables d'ajustement (6) = (4) - (5)	-487

5.2. Les concours financiers pour 2025

Les variables d'ajustement

(en €)	Rappel LFI 2024	LFI 2025	Ecart	Evolution
DCRTP Départements	1 243 315 500	1 204 315 500	-39 000 000	-3,1%
DCRTP Régions	467 129 770	278 463 770	-188 666 000	-40,4%
DCRTP EPCI	890 110 332	740 565 262	-149 545 070	-16,8%
DCRTP Communes	239 658 133	187 975 518	-51 682 615	-21,6%
FDPTP communes et EPCI	272 278 000	214 278 401	-57 999 599	-21,3%
TOTAL	3 112 491 735	2 625 598 451	-486 893 284	-15,6%

Les dotations concernées par une baisse en 2025 sont :

- La DCRTP départementale (-39 M€ au total),
- La DCRTP des régions (-189 M€ au total),
- La DCRTP des communes (-52 M€ au total),
- La DCRTP des EPCI (-150 M€ au total),
- Le FDPTP (-58 M€ au total).

S'agissant de la DCRTP, le montant de la minoration est réparti entre les collectivités locales bénéficiaires (et donc contributives) au prorata des recettes réelles de fonctionnement 2023.

5.2. Les concours financiers pour 2025

L'impact sur la DCRTP et le FDPTP du territoire

DCRTP				
En €	Rappel 2024	Estimation 2025	Ecart en valeur	Ecart en %
CC DU HAUT JURA SAINT CLAUDE	391 979	301 250	-90 729	-23,15%

La DCRTP de la Communauté devrait baisse de 91 k€ en 2025.

FDPTP				
Nom de la commune	Rappel montant CG 2023	Estimation 2025	Ecart en valeur	Ecart en %
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	1 713	1 336	-377	-22%
BELLECOMBE	1 878	1 465	-413	-22%
BOUCHOUX	1 599	1 247	-352	-22%
CHOUX	4 165	3 249	-916	-22%
COISERETTE	1 023	798	-225	-22%
COYRIERE	1 047	817	-230	-22%
LAJOUX	1 545	1 205	-340	-22%
LARRIVOIRE	1 128	880	-248	-22%
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	6 137	4 787	-1 350	-22%
LESCHERES	1 365	1 065	-300	-22%
CHASSAL-MOLINGES	3 421	2 668	-753	-22%
MOUSSIÈRES	1 261	984	-277	-22%

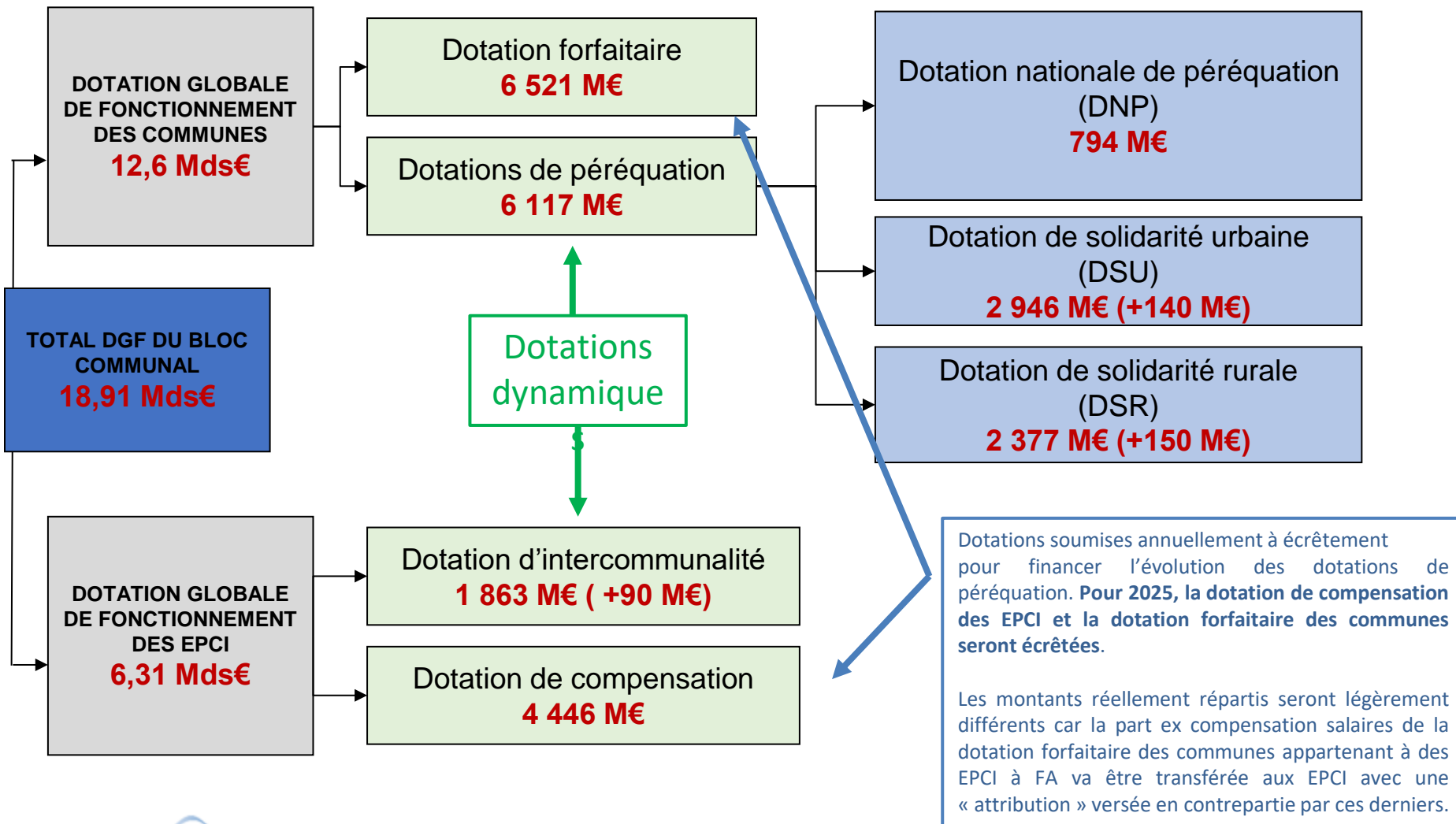
FDPTP				
Nom de la commune	Rappel montant CG 2023 (2024 pour la CC)	Estimation 2025	Ecart en valeur	Ecart en %
PESSE	1 641	1 280	-361	-22%
RAVILLOLES	1 909	1 489	-420	-22%
RIXOUSE	1 335	1 041	-294	-22%
ROGNA	1 421	1 108	-313	-22%
SAINT-CLAUDE	0	0	0	n/a
COTEAUX DU LIZON	5 831	4 548	-1 283	-22%
SEPTMONCEL LES MOLUNES	2 701	2 107	-594	-22%
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	2 260	1 763	-497	-22%
VIRY	0	0	0	n/a
VULVOZ	946	738	-208	-22%
TOTAL DES COMMUNES	44 326	34 574	-9 752	-22%
CC DU HAUT JURA ST CLAUDE	20 449	15 950	-4 499	-22%
TOTAL DU TERRITOIRE	64 775	50 525	-14 251	-22%

La minoration de l'écrêtement représente une perte de recettes de 14 k€ au total sur le territoire dont 9,8 k€ pour les communes.

La simulation est basée sur les montants perçus par les communes en 2023 et 2024 pour la Communauté. Ces simulations tiennent compte d'un maintien des critères de répartition du département.

5.2. Les concours financiers pour 2025

La dotation globale de fonctionnement



5.2. Les concours financiers pour 2025

LFI 2025			
Dotations (en €) LFI 2025	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dotation de solidarité urbaine	2 805 735 650	2 945 735 650	140 000 000
Dotation de solidarité rurale	2 227 344 903	2 377 344 903	150 000 000
Dotation nationale de péréquation	794 059 417	794 059 417	0
Dotation d'intercommunalité	1 773 360 216	1 863 360 216	90 000 000
Total	7 600 500 186	7 980 500 186	380 000 000

- Les dotations de péréquation et la dotation d'intercommunalité augmenteront de 380 M€ en 2025 dont 150 M€ financé par l'Etat en réduction de la DSIL.
- Le besoin de financement sera prélevé sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation des EPCI. La répartition du prélèvement sera arrêtée par le Comité des Finances Locales.

5.2. Les concours financiers pour 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 LFI
Accroissement de l'enveloppe de la DSR	+90 M€	+90M€	+90M€	+95M€	+150M€	+150 M€	+150 M€

Répartition entre les fractions :							
Bourg-centre	45%	45%	45%	45%	30%	30%	?
Péréquation	10%	10%	10%	10%	60%	60%	60% à minima, la répartition sera déterminée par le CFL au cours du mois de février
Cible	45%	45%	45%	45%	10%	10%	?

- Conformément à l'article L.2334-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité des Finances Locales (CFL) de fixer la répartition de l'accroissement de la dotation d'aménagement entre la DSU, la DSR et la DNP. Chaque année, c'est la Loi de Finances qui fixe le montant minimal de l'accroissement des dotations péréquation. Le PLF 2025 initial prévoyait une augmentation de 150 M€ de la DSR financé par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes.
- La loi spéciale a permis de reporter les crédits de DGF de 2024 pour 2025 jusqu'à l'adoption de la Loi de Finances 2025.

5.2. Les concours financiers 2025

Estimation de la dotation globale de fonctionnement 2025 de la Communauté :

En euros	2024	Estimation 2025	Ecart %	Ecart en €
Dotation d'intercommunalité (1)	209 100	246 986	18,10%	37 886
Dotation d'intercommunalité en €/habitant	9,7	11,6	20,00%	2
Dotation de compensation (2)	1 580 684	1 525 360	-3,50%	-55 324
TOTAL DGF (3) = (1) + (2)	1 789 784	1 772 346	-0,97%	-17 438
DGF en €/hab	82,7	83,2	0,62%	0,5
Population DGF	21 642	21 300	-1,58%	-342

- La dotation d'intercommunalité de la Communauté **est estimée à 247 K€ pour 2025** soit un gain de 38 K€ par rapport à 2024.
- La dotation de compensation devrait diminuer de 3,5 % soit une perte de 55 K€.
- La dotation globale de fonctionnement est estimée à 1 772 K€ pour 2025 soit une baisse de 17 k€ par rapport à 2024.

5.2 Les concours financiers 2025

La dotation biodiversité

- La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité a été instituée par la Loi de Finances pour 2020. Elle est codifiée à l'article L2335-17 du CGCT.
- Le montant attribué aux communes éligibles au titre de chacune de ces fractions ne pouvait être inférieur à 3 000 euros.

Nom de la commune	Dotation biodiversité 2024
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	0
BELLECOMBE	5 480
BOUCHOUX	12 480
CHOUX	4 514
COISERETTE	6 000
COYRIERE	3 000
LAJOUX	15 944
LARRIVOIRE	3 449
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	17 269
LESCHERES	4 196
CHASSAL-MOLINGES	6 546
MOUSSIÈRES	8 006
PESSE	16 192
RAVILLOLES	7 445
RIXOUSE	7 222
ROGNA	5 094
SAINT-CLAUDE	0
COTEAUX DU LIZON	12 855
SEPTMONCEL LES MOLUNES	24 795
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	5 826
VIRY	15 959
VULVOZ	6 000
TOTAL DES COMMUNES	188 272

En 2025, la dotation de biodiversité des communes devrait être équivalente à minima à celle perçue en 2024.

Le versement de la dotation biodiversité représentait au total 188 k€ sur le territoire en 2024.

5.2 Les concours financiers 2025 :

La réforme des indicateurs financiers :

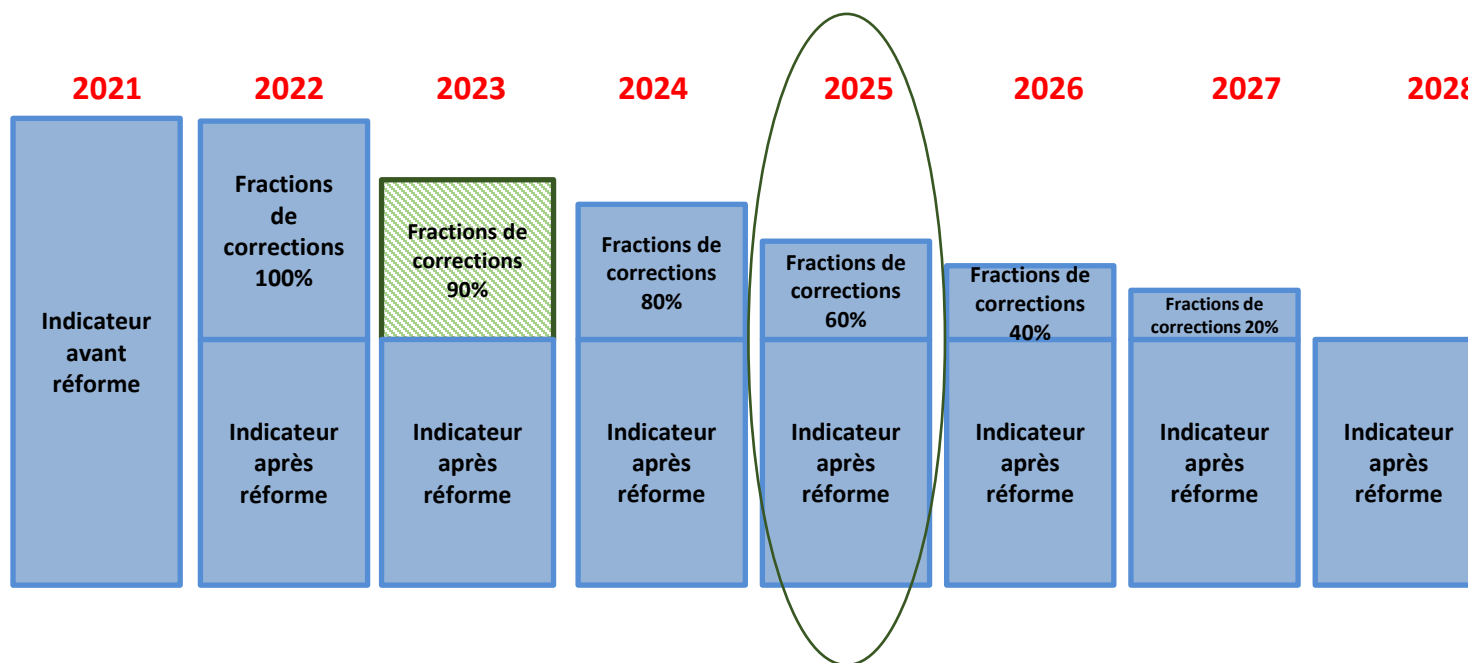
- La loi de Finances pour 2022 a réformé les modalités de calcul des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier et l'effort fiscal) utilisé par l'Etat dans le calcul et l'attribution des dotations.
 - **Sur le potentiel fiscal** : il a été intégré de nouvelles ressources dans le calcul comme la majoration de la THRS, moyenne triennale des DMTO, taxe sur les pylônes électriques, etc. Le potentiel a également été corrigé en conséquence de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels.
 - **Sur l'effort fiscal** : il a été retiré du calcul les recettes levées par l'EPCI et les recettes de la TEOM/REOM ainsi que les allocations compensatrices.
- Les effets de réforme sur les indicateurs financiers sont lissés sur la période 2023-2027.
- Cette réforme a des incidences **sur les dotations et sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**. Elle pourrait se traduire pour certaines communes par la perte de l'éligibilité à certaines dotations ou au contraire au déclenchement de l'éligibilité à certaines dotations. Cette réforme a également des incidences sur l'effort fiscal agrégé et le potentiel financier agrégé des ensembles intercommunaux dans le calcul du FPIC.

5.2 Les concours financiers 2025 :

La réforme des indicateurs financiers :

Le mécanisme de lissage des impacts sur la période 2022-2028 pour **le potentiel fiscal**.

En 2025, le potentiel fiscal sera corrigé à hauteur de 60 %.

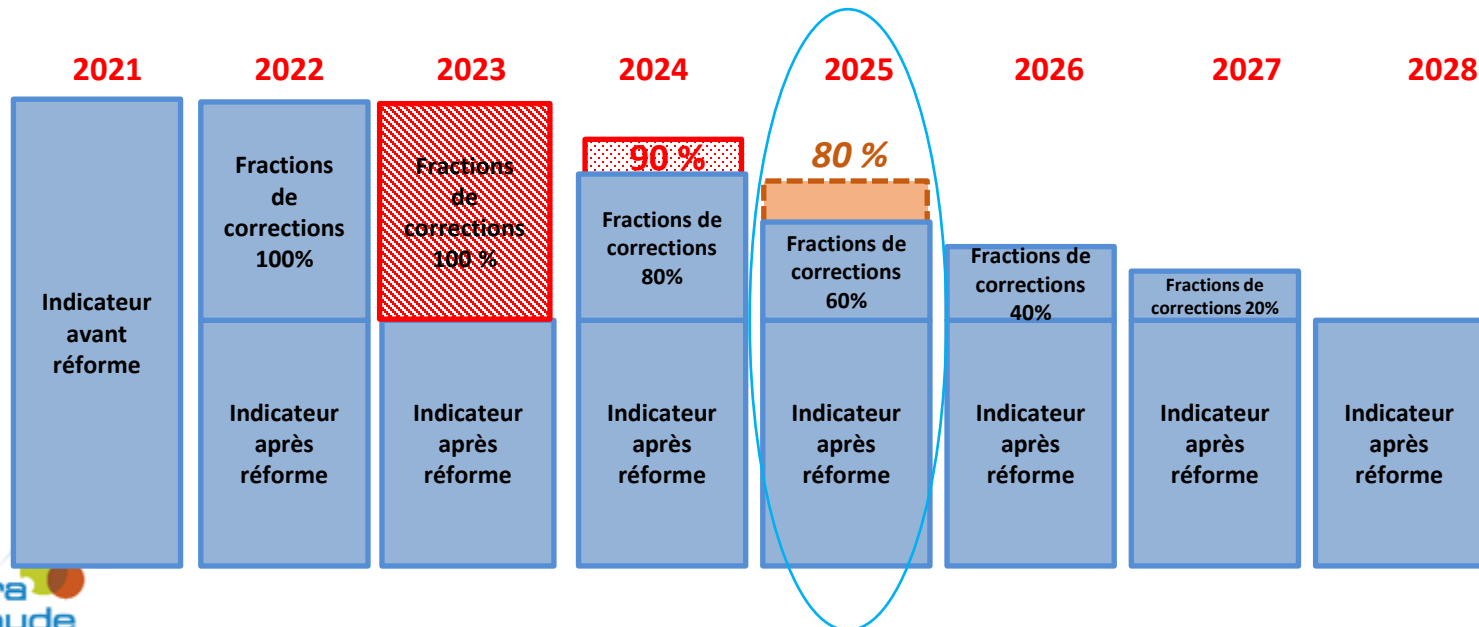


5.2 Les concours financiers 2025 :

La réforme des indicateurs financiers :

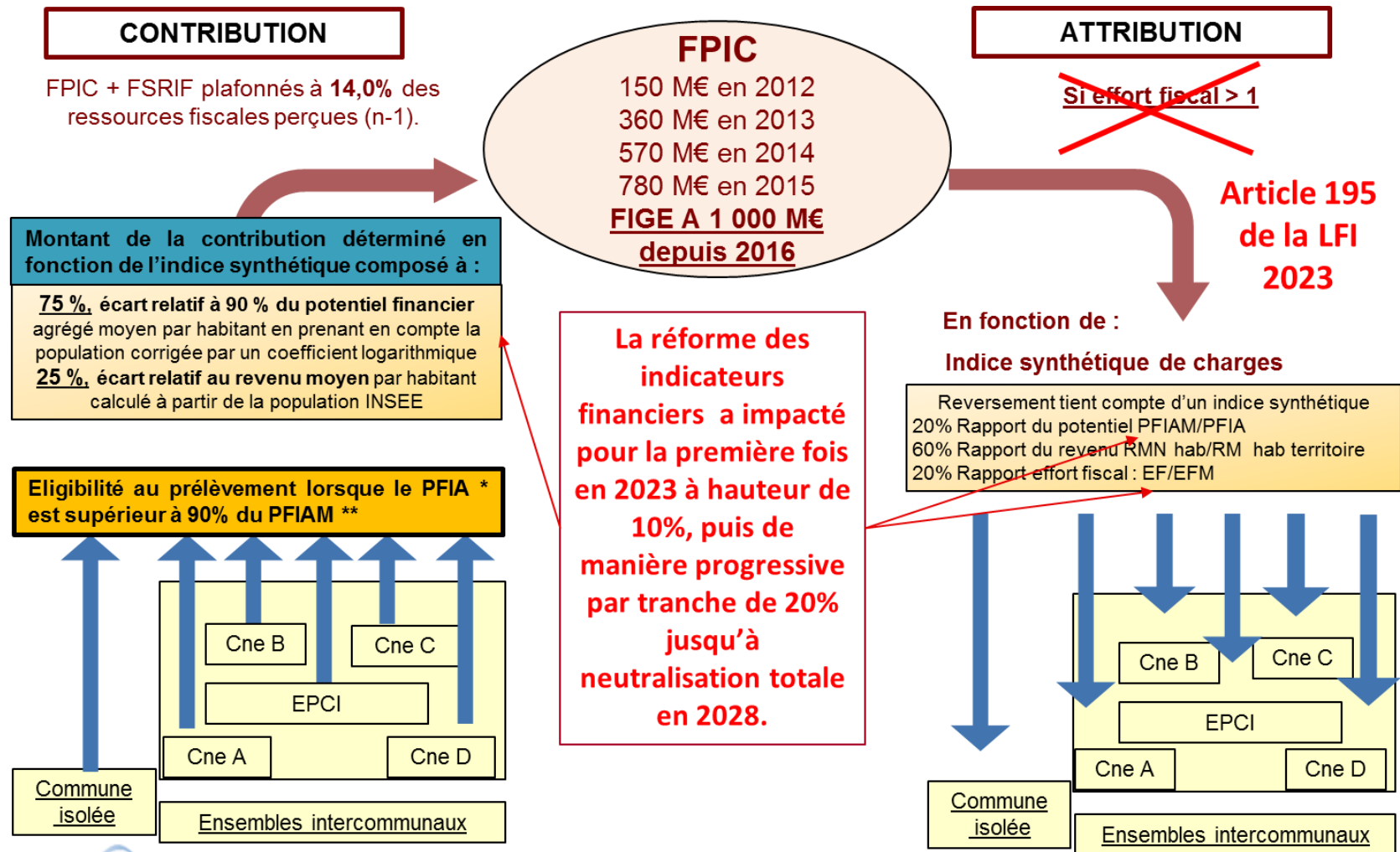
Le mécanisme de lissage des impacts sur la période 2022-2028 pour **l'effort fiscal**.

- Compte tenu des problématiques soulevées sur la refonte de l'effort fiscal par le CFL, l'article 195 de la LFI 2023 a revu la **neutralisation à 100 %** des effets de la refonte de l'indicateur de **l'effort fiscal pour 2023** contre 90 % prévu initialement.
- L'article 240 de la LFI 2024 avait ajusté les fractions de correction pour 2024, les fractions de corrections de l'effort fiscal ont été corrigé à hauteur de 90 % en 2024 au lieu de 80 %.
- En 2025, l'effort fiscal aurait dû être corrigé à hauteur de 60%. **Le Sénat a adopté un amendement visant à lisser d'avantage les effets de la refonte de l'indicateur de l'effort fiscal, il a été proposé de retenir 80 % des fractions de correction pour 2025 au lieu de 60 %.** Cette disposition a été reprise dans le texte qui a été adopté.



5.2 Les concours financiers 2025

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 1/2 :



5.5 Les concours financiers 2025 :

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 2/2 :

	2024	Estimation 2025	Ecart	
			%	€
Prélèvement de l'ensemble intercommunal	-354 500	-354 500	0,00%	0
Attribution de l'ensemble intercommunal	523 861	515 260	-1,64%	-8 601
Solde de l'ensemble intercommunal	169 361	160 760	-5,08%	-8 601
<hr/>				
Prélèvement - Part EPCI de droit commun	-139 512	-139 512	0,00%	0
Attribution - Part EPCI de droit commun	206 164	202 779	-1,64%	-3 385
<hr/>				
Prélèvement - Part communes droit commun	-214 988	-214 988	0,00%	0
Attribution - Part communes droit commun	317 697	312 481	-1,64%	-5 216

- En 2024, le prélèvement de droit commun de la Communauté au titre du FPIC s'est élevé à 140 k€. En 2025, il devrait être stable par rapport à 2024. Il est La Communauté a perdu l'éligibilité de l'attribution du FPIC en 2019, elle l'a retrouvé en 2023.
- **En 2023, lorsque la Communauté a retrouvé l'éligibilité à l'attribution du FPIC elle se trouvait en bas de classement (744 ième rang, seuls les 745 ième premiers rangs étaient éligibles).** En 2024, l'ensemble intercommunal a renforcé sa position, elle était au 684 ième rang. Du point de vu de la réforme des indicateurs financiers, 2025 marque une réduction de 60% de la fraction de correction du potentiel. S'agissant de l'effort fiscal il fera l'objet d'une correction de 60% comme le potentiel sauf si l'amendement du Sénat pour ramener à 80% la correction de l'indicateur figure dans le texte final adopté.
- **La réforme des indicateurs financiers devraient être favorable pour la Communauté dans le calcul du FPIC. Le prélèvement devrait diminuer progressivement jusqu'en 2028. S'agissant de l'attribution, la Communauté pourrait percevoir près de 600 k€ à l'horizon 2028 à l'échelle de l'ensemble intercommunal alors qu'il était inéligible depuis 2020).**
- A noter que depuis l'adoption des dispositions de la LFI 2023, il existe un mécanisme de garantie de sortie progressif de l'attribution. Si l'EI devenait inéligible en 2025, elle percevrait 471 k€ d'attribution (= 90 % dernière année d'éligibilité). **Ce mécanisme n'existait que pour la première année d'inéligibilité lorsque le territoire en a perdu le bénéfice en 2019. Depuis l'adoption de la LFI 2024, il existe un mécanisme de garantie de sortie sur 4 ans.**
- **Même si la réforme des indicateurs financiers devrait être favorable pour la Communauté, il est estimé une légère baisse de l'attribution et un maintien du prélèvement par prudence et en lien avec la baisse de la population.**

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.3 Le gel de la fraction de TVA des EPCI pour 2025

5.3 Le gel de la fraction de TVA des EPCI pour 2025

Pour rappel, l'Etat verse de la TVA aux collectivités locales en compensation de nombreuses réformes : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, réforme des impôts de production et plus récemment la suppression progressive de la CVAE.

L'article 31 du PLF 2025 prévoit une stabilisation, c'est-à-dire un gel de la fraction de TVA affectées aux collectivités locales.

Pour rappel, la fraction de TVA est perçue par les EPCI depuis 2021 en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle bénéficie chaque année de l'évolution de la TVA nette encaissée par l'Etat de l'année d'attribution.

S'agissant de la fraction de TVA en remplacement de la CVAE, elle est encaissée par les collectivités depuis 2023. Cette fraction a été déterminée lors de la réforme selon deux parts : la part fixe et la part dynamique. La part dynamique est alimentée par le fonds national de l'attractivité des territoriales. La répartition du dynamisme de la TVA fait l'objet d'une répartition spécifique tenant compte de la dynamique économique des territoires.

D'après le rapport sur la situation des finances publiques locales du PLF 2025, les fractions de TVA versées aux collectivités locales représenteraient 47 Md€ en 2025. **Le gel de la fraction de TVA intervient dans un contexte où l'Etat cherche à réduire son déficit soit en augmentant ses recettes et en réduisant ces dépenses.** Cette disposition est portée par le **Gouvernement comme le moyen de clarifier les montants de TVA qui font l'objet d'ajustement chaque année puisque l'Etat attribue une TVA prévisionnelle aux collectivités sans connaître le montant définit qu'il encaissera durant l'année.**

L'exposé des motifs de l'article 31 prévoit une reconduction exceptionnelle des montants de TVA 2024 en 2025.

2025 sera donc une année « blanche ». A compter de 2026, l'évolution annuelle de la fraction de TVA sera basée sur la dynamique de TVA enregistrée l'année précédente. L'évolution des transferts de TVA aux collectivités en 2026 sera donc basée sur l'évolution des recettes de TVA nette de l'Etat enregistrée entre 2024 et 2025..

5.3 Le gel de la fraction de TVA des EPCI pour 2025



- Jusqu'en 2024, l'Etat attribuait aux collectivités la dynamique de TVA de l'année N en année N. Ainsi, il communiquait aux collectivités par le biais de l'état fiscal 1259 le montant prévisionnel de l'année des fractions de TVA. Les douzièmes étaient corrigés en cours d'année N et au début de l'année N+1 au regard de la dynamique de TVA réellement encaissée par l'Etat. Pour rappel, seule la fraction de TVA en remplacement de la THRP bénéficie de cette dynamique. S'agissant de la fraction de TVA en remplacement de la CVAE, seule la partie dynamique (faible part de la fraction) est évolutive en fonction de la dynamique économique du territoire. Elle est affectée au FNADT en fonction du chiffre d'affaire et du nombre de salariés des entreprises.

RAPPEL 2024					
		Montant prévisionnel communiqué en mars 2024	Montant révisé à novembre	Ecart en valeur	Ecart en %
Fractions de TVA	remplacement de la THRP	3 301 146	3 157 608	-143 538	-4,3%
	remplacement de la CVAE	1 171 437	1 127 978	-43 459	-3,7%
	Total	4 472 583	4 285 586	-186 997	-4,2%

- On constate un écart de près de 190 k€ entre le prévisionnel des fractions de TVA communiquées en mars et les réajustements intervenus en fin d'année. Le montant définitif de 2024 ne sera connu qu'au cours de l'année 2025.
- Les fractions de TVA de la Communauté seront gelés en 2025 à niveau 2024.

		2024 PROVISOIRE	ESTIMATION 2025	Ecart en valeur	Ecart en %
Fractions de TVA	remplacement de la THRP	3 157 608	3 157 608	0	0,0%
	remplacement de la CVAE	1 127 978	1 127 978	0	0,0%
	Total	4 285 586	4 285 586	0	0,0%

- Le montant définitif de 2024 sera corrigé sur 2025, et il sera égal au montant des fractions de 2025.

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.4 L'instauration d'un fonds de réserve (le DILICO)

5.4 Le fonds de réserve ou le dispositif rebaptisé « DILICO » depuis sa refonte au Sénat

L'article 64 du PLF 2025 présenté par le Gouvernement Barnier octobre prévoyait la création d'un fonds de réserve à compter de 2025. Ce prélèvement porterait sur les douzièmes versées aux collectivités suivantes : EPCI, communes, régions, département et dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ au compte de gestion 2023 du budget principal. Il prévoyait un prélèvement de 3 milliards d'€ au total sur les collectivités éligibles.

Le Sénat a remanié le dispositif, le fonds a été rebaptisé DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Il **est envisagé un prélèvement qui sera abaissé à 1 milliards d'euros en 2025** réparti sur les collectivités suivantes : bloc communal (communes et EPCI), les régions et les départements.

Le texte prévoit aussi la restitution d'un tiers par du prélèvement à compter de 2026 réparti à hauteur de :

- 10% dans les fonds de péréquation du bloc communal (FPIC), des départements (FN DMTO) et des régions (FSR).
- 90% reversé aux collectivités contributrices.

5.4 Le fonds de réserve ou le dispositif rebaptisé « DILICO » depuis sa refonte au Sénat

Répartition d'un prélèvement de 1 Mds€ pour alimenter le fonds de réserve

- 50% en fonction de la part de chaque catégorie dans le total des recettes de fonctionnement des collectivités locales
- 50% en fonction de la fraction taux d'épargne brute catégories/somme des taux d'épargne brute moyen des 3 catégories

Bloc communal

50 % des communes

50 % des EPCI à fiscalité propre

Départements

Régions et collectivités uniques

CONTRIBUTEURS

Indice synthétique de ressources et de charges dépassant 110% de l'indice synthétique moyen des communes

Indice synthétique de ressources et de charges dépassant 110% de l'indice synthétique moyen des EPCI

Indice de fragilité sociale < indice de fragilité sociale médian

Toutes les collectivités

Indice synthétique de ressources et de charges*

$$75\% \times \frac{\text{Potentiel fiscal par hab cenne}}{\text{Potentiel fiscal par hab moyen des cennes}} + 25\% \frac{\text{Revenu par hab cenne}}{\text{Revenu moyen par hab des cennes}}$$

$$75\% \times \frac{\text{Potentiel fiscal par hab EPCI}}{\text{Potentiel fiscal par hab moyen des EPCI}} + 25\% \frac{\text{Revenu par hab EPCI}}{\text{Revenu moyen par hab de l'EPCI}}$$

Indice de fragilité sociale (IFS)

Part des bénéficiaires RSA, part APA, part PCH, revenu par habitants

Selon le mode de répartition du fonds de péréquation des ressources de régions : variation des ressources totales entre l'année n-2 et 2011

CALCUL DE LA CONTRIBUTION

$$\text{Population} \times \frac{\text{Indice synth*cenne} - 110\% \text{ de l'IS* moyen des cennes}}{110\% \text{ de l'IS moyen des cennes}}$$

$$\text{Population} \times \frac{\text{Indice synth*EPCI} - 110\% \text{ de l'IS* moyen des EPCI}}{110\% \text{ de l'IS moyen des EPCI}}$$

$$\text{Population} \times \frac{\text{IFS dépt} - \text{IFS médian}}{\text{IFS médian des dépts}}$$

EXEMPTÉS DU PRÉLÈVEMENT

250 premières cennes au classement de l'IS de la DSU (cennes +10 000 hab)
30 premières cennes au classement de l'IS de la DSU (cennes -10 000 hab)
250 premières cennes au classement de l'IS de la DSR fraction cible
Si prélèvement inférieur à 1 000 € alors excepté

AUCUN

AUCUN

AUCUN

PLAFOND

2% des RRF hors atténuations de produits, recettes exceptionnelles, produits des mises à disposition de personnel mutualisés

2% des RRF hors atténuations de produits, recettes exceptionnelles, produits des mises à disposition de personnel mutualisés

2% des recettes réelles de fonctionnement

2% des recettes réelles de fonctionnement

5.4 Le fonds de réserve ou le dispositif rebaptisé « DILICO » depuis sa refonte au Sénat

- La Communauté de communes ne devrait pas être concernée par le prélèvement, les premières simulations (à prendre avec prudence en l'état car la LFI 2025 n'est pas encore adoptée) aboutissent à un indice synthétique de ressources et de charges de 101,2%. Ainsi, il serait inférieur à l'indice moyen des EPCI.
- S'agissant des communes, leurs indices synthétiques de ressources et de charges seraient inférieurs à l'indice moyen des communes, elles devraient également être exemptée de prélèvement.

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.5 La tentative échouée de l'Etat visant à réduire le FCTVA

5.5 La modulation du taux de FCTVA et de l'assiette éligible à sa récupération

~~Il est inscrit dans le PLF présenté en octobre une baisse de 258 M€ du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée dans les PSR au profit des collectivités~~

~~L'article 30 du PLF 2025 prévoit :~~

~~- une réduction du champ des dépenses concernées par le FCTVA :~~

~~Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement : entretien bâtiments publics et de la voirie, entretien des réseaux et fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage (toutefois réalisées en 2023 ou 2024 donnant lieu à un versement du FCTVA en 2025 ou 2026 restent compensées à un taux réduit de 5,6%~~

~~- une réduction du taux de compensation par le FCTVA de 16,404 % à 14,850%~~

**ARTICLE SUPPRIMÉ PAR LE SÉNAT ET NON RETENU
PAR LA COMMISSION MIXTE PARTITAIRE**

- **Le taux de récupération de 16,404 % restera inchangé,**
- **Le périmètre des dépenses éligibles à la récupération du FCTVA ne sera pas modifié.**

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.6 Le relèvement des taux de cotisations de la CNRACL sur 4 ans (Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025)

5.6 Le relèvement des taux de cotisation de la CNRACL

- Les dispositions du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoient une revalorisation du taux de cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce taux avait déjà été revalorisé d'un point dans le cadre de la LFSS 2024, cependant cette revalorisation avait été compensée par une baisse d'autant des cotisations maladies (uniquement au titre de 2024).
- Il était prévu initialement une augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de +4 points de taux à compter du 1^{er} janvier 2025 sur 3 ans. Néanmoins, les débats avec l'Assemblée Nationale, le Gouvernement et le Sénat avaient abouti à une évolution de cette mesure avec un lissage du dispositif non plus de 3 ans mais 4 ans. Le taux de la CNRACL augmentera de +12 points sur 4 ans, soit +3 points de taux par an de 2025 à 2028. Les débats parlementaires relatifs au budget 2025 ont été arrêtés suite au rejet du texte par l'adoption de la motion de censure qui a entraîné la censure du Gouvernement Barnier. Le projet de décret a été présenté par deux fois (et rejetés) au CNEN (Conseil National d'Évaluation des Normes) le 28 novembre 2024 et le 18 décembre 2024. L'avis du CNEN étant uniquement consultatif, **le décret a été publié le 30 janvier 2025. Il s'applique également aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier.**
- Cette mesure interviendrait dans un contexte d'accroissement du déficit de la CNRACL. Le **déficit de la caisse est estimé à 8,1 milliards d'euros à l'horizon 2027 sans relèvement du taux de cotisation.**

5.6 Le relèvement des taux de cotisation de la CNRACL

Évolution du taux de cotisation CNRACL sur la période 2012-2024 et les prévisions à l'horizon 2028



5.6 Le relèvement des taux de cotisation de la CNRACL

Impact financier en cumulé de l'augmentation de +3 points de taux de cotisation de la CNRACL				
En €	2025	2026	2027	2028
Budget principal	37 585	75 846	114 796	154 447
BA SPANC	791	1 597	2 417	3 252
BA OT	3 769	7 605	11 511	15 487
BA ADS	1 775	3 583	5 423	7 296
TOTAL	43 920	88 631	134 147	180 482

- L'impact financier d'une hausse de +3 points de taux de cotisations retraite des fonctionnaires est estimé à 44 k€ en 2025 pour la Communauté (tous budgets avec des charges salariales titulaires).
- L'impact financier de la hausse de 12 points sur 4 ans **représente +180 k€ de charges de fonctionnement supplémentaire pour la collectivité.**
- Les simulations ont été réalisées à partir du périmètre des charges de personnel des titulaires des CA prévisionnels 2024 auxquels il est pris en compte un GVT annuel de +1,8%.

5.6 Le relèvement des taux de cotisation de la CNRACL

Nom de la commune	2025	2026	2027	2028
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	238	481	728	979
BELLECOMBE	219	441	668	899
BOUCHOUX	873	1 761	2 666	3 587
CHOUX	278	561	849	1 142
COISERETTE	108	219	331	446
COYRIERE	100	202	306	411
LAJOUX	1 887	3 807	5 763	7 753
LARRIVOIRE	20	40	60	81
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	15 432	31 141	47 133	63 413
LESCHERES	463	934	1 414	1 902
CHASSAL-MOLINGES	4 068	8 210	12 426	16 719
MOUSSIÈRES	725	1 462	2 213	2 978
PESSE	0	0	0	0
RAVILLOLES	1 836	3 705	5 608	7 545
RIXOUSE	0	0	0	0
ROGNA	200	403	610	821
SAINT-CLAUDE	153 711	310 189	469 484	631 646
COTEAUX DU LIZON	14 804	29 874	45 215	60 833
SEPTMONCEL LES MOLUNES	3 243	6 545	9 906	13 327
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	679	1 370	2 074	2 791
VIRY	3 419	6 899	10 442	14 048
VULVOZ	0	0	0	0
TOTAL DES COMMUNES	202 302	408 245	617 896	831 320

L'impact financier d'une hausse de +3 points de taux de cotisations retraite est estimé à 202 k€ en 2025 au total pour tous les budgets principaux des communes.

L'impact financier en cumulé de la hausse de 12 points sur 4 ans représente +830 k€ de charges de fonctionnement supplémentaire pour les communes (budgets principaux uniquement).

Les simulations ont été réalisées à partir du périmètre des charges de personnel des titulaires des comptes de gestion 2023 des budgets principaux des communes.

Les communes de La Pesse, la Rixouse et de Vulvoz sont à 0 car les charges de personnels recensées aux budgets principaux de ces collectivités en 2023 concernent des contractuels.

En effet, ce sont les cotisations retraites de la CNRACL qui sont concernées par les modifications législatives soit les charges sur les agents titulaires uniquement.

5. Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances 2025

5.7 Les effets de l'intégration des communes en zonage France Revitalisation Ruralité

5.7 Le dispositif France Revitalisation Ruralité (FRR)

- Le zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) est une initiative lancée pour soutenir le dynamisme des territoires ruraux en difficulté. Ce dispositif vise à redynamiser ces zones, souvent marquées par une dépopulation et un manque d'infrastructures, en favorisant des projets de développement local. Il se substitue depuis le 1^{er} juillet 2024 aux dispositifs existants. Cette réforme résulte de la Loi de Finances pour 2024.
- Pour rappel, les ZRR ont été créées en 1995, dans le cadre de la loi d'orientation pour le développement de la ruralité. L'objectif principal était de soutenir les territoires ruraux en difficulté en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux afin de stimuler le développement économique, l'installation d'entreprises et la création d'emplois. **Le classement en ZRR d'un territoire permet notamment de bénéficier d'exonérations fiscales pour les entreprises et, pour les collectivités de bénéficier d'une majoration de leur fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale.**
- France Ruralités Revitalisation remplace les ZRR depuis le 1^{er} juillet 2024, les bassins d'emploi à redynamiser (BER) depuis le 31 décembre 2024 et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR).

- FRR comprend 2 niveaux de zonage :

Zones FRR (FRR socle)

Communes de moins de 30 000 habitants situés dans un EPCI rural, un Département ou un bassin de vie répondant à certains critères de densité et de revenu de la population.

Zones FRR+

A destination des territoires les plus vulnérables, les critères sont en cours d'élaboration.

- Le zonage FRR sera révisé tous les 6 ans.

→ **Toutes les communes du territoire communautaire sont classées en FRR. Elles n'étaient auparavant pas classées en zones ruralité revitalisation. Ce classement en FRR permettra aux entreprises situées sur leurs communes de bénéficier d'allègements fiscaux / sociaux.**

→ **Pour les communes, ce classement leur permettra de bénéficier d'une majoration de 30% de la fraction bourg-centre de la DSR (Les Bouchoux, La Pesse, Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon, et Viry). Cette évolution législative avait été intégrée à la Loi de Finances 2024,**

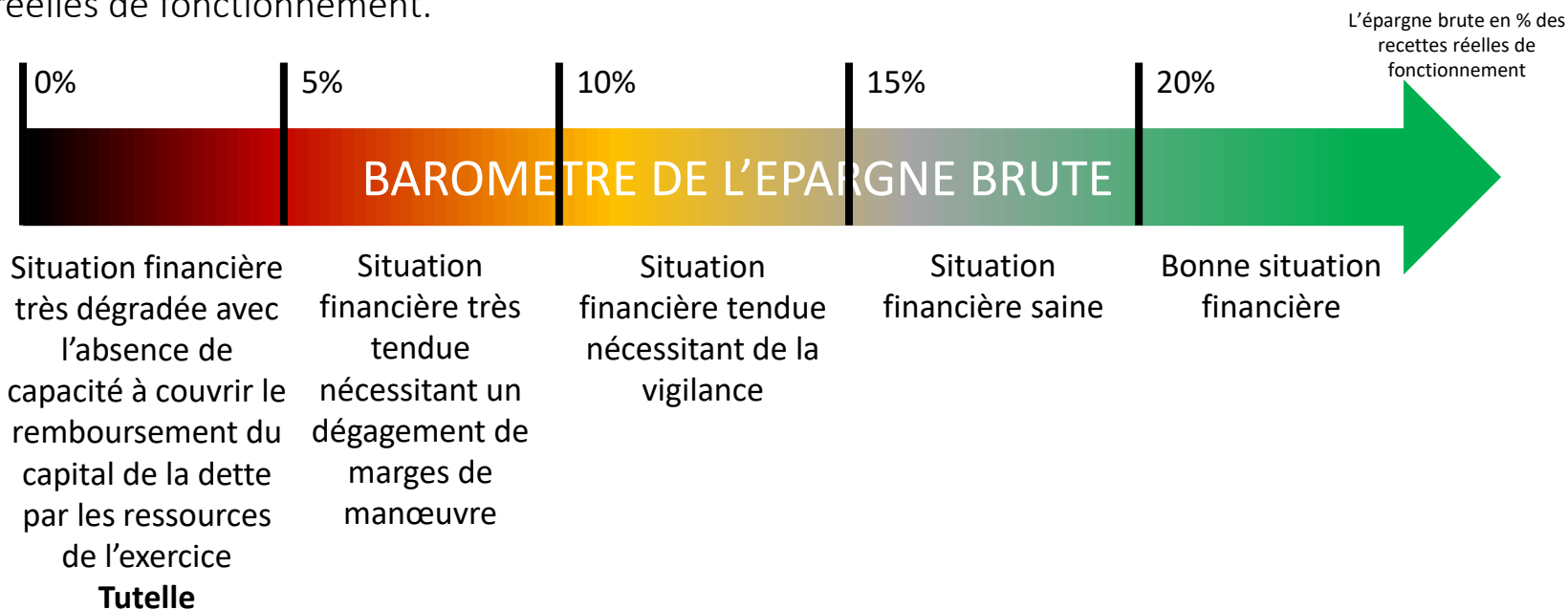
→ **L'article 78 de la Loi de Finances pour 2025 prévoit la majoration de 20% de la fraction péréquation de la DSR des communes situées en FRR. Cette mesure bénéficiera à l'ensemble des communes du territoire intercommunal.**

6. RAPPELS RETROSPECTIFS 2019-2024 du budget principal

LES PRINCIPAUX RATIOS DE L'ANALYSE FINANCIERE

➤ Le taux d'épargne brute : Mesure la capacité de la collectivité à soutenir son train de vie

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

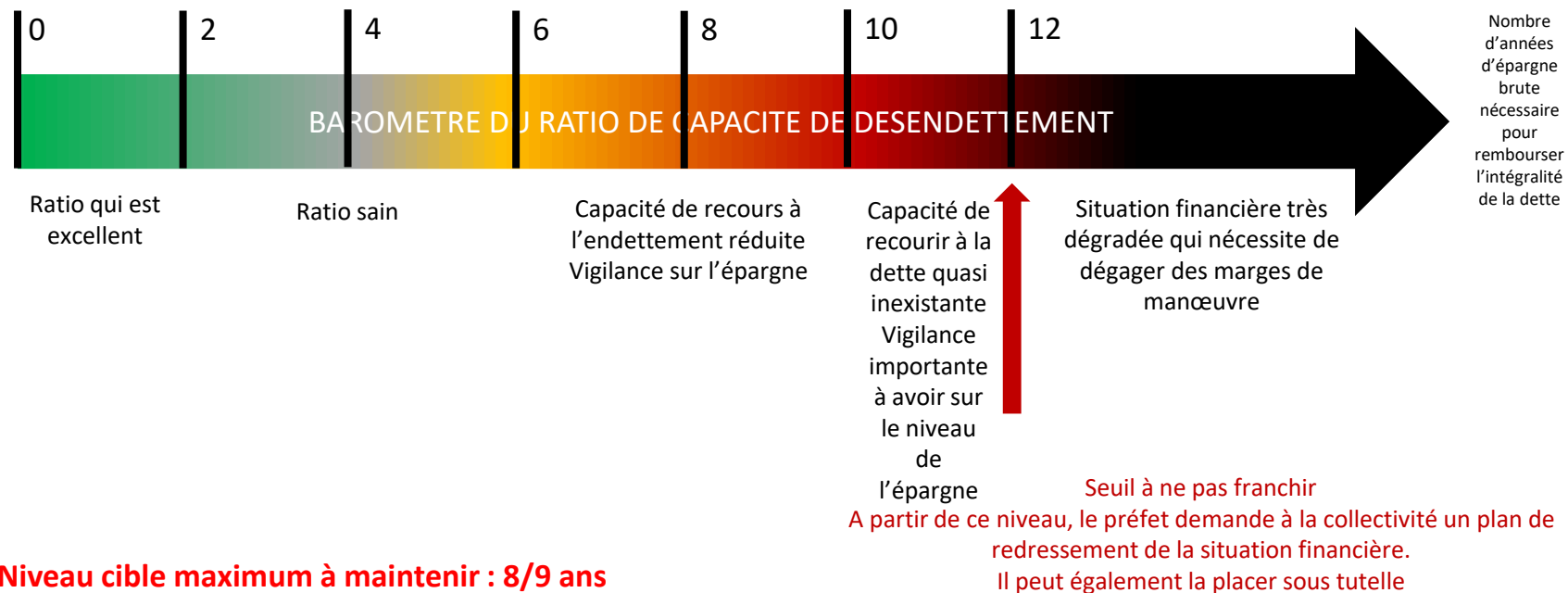


Taux cible minimum à maintenir : 10%

LES PRINCIPAUX RATIOS DE L'ANALYSE FINANCIERE

- Le ratio de capacité de désendettement : Mesure la capacité de la collectivité à supporter sa dette. La capacité de la collectivité à se désendetter est ici mesurée en nombre d'années d'épargne brute.

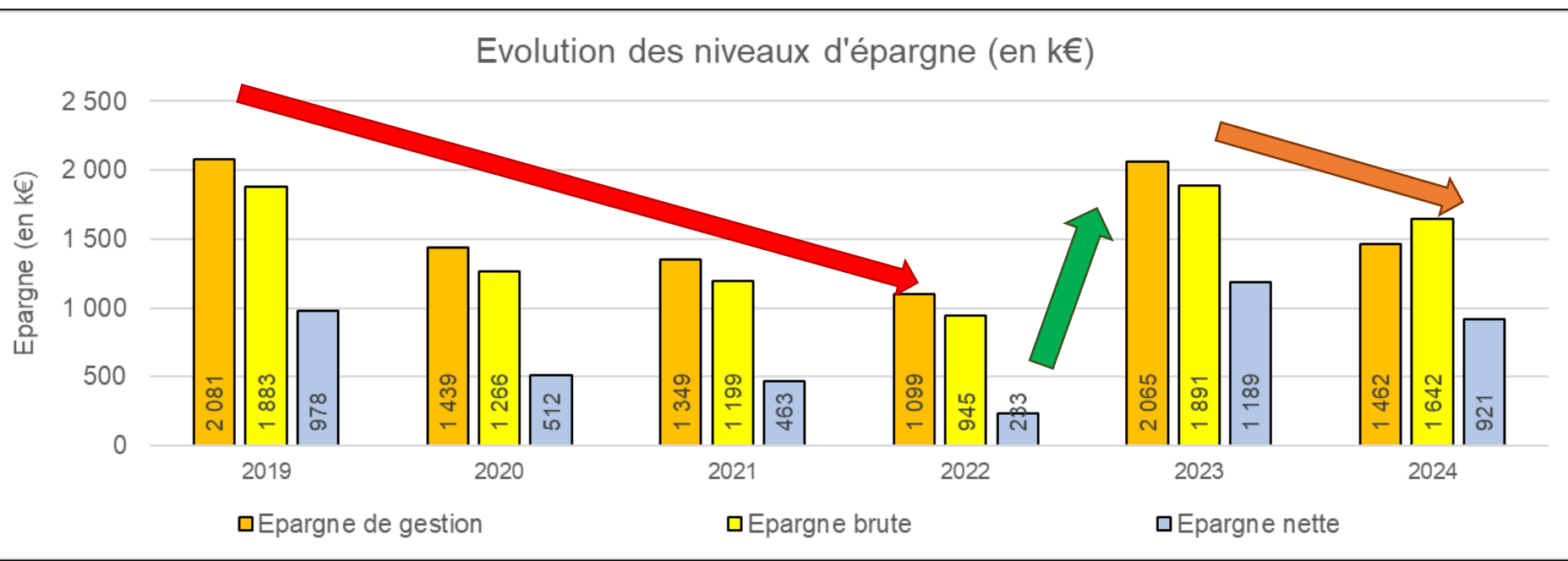
Le ratio de capacité de désendettement est égal au rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette.



Niveau cible maximum à maintenir : 8/9 ans

Seuil à ne pas franchir
A partir de ce niveau, le préfet demande à la collectivité un plan de redressement de la situation financière.
Il peut également la placer sous tutelle

6. ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ



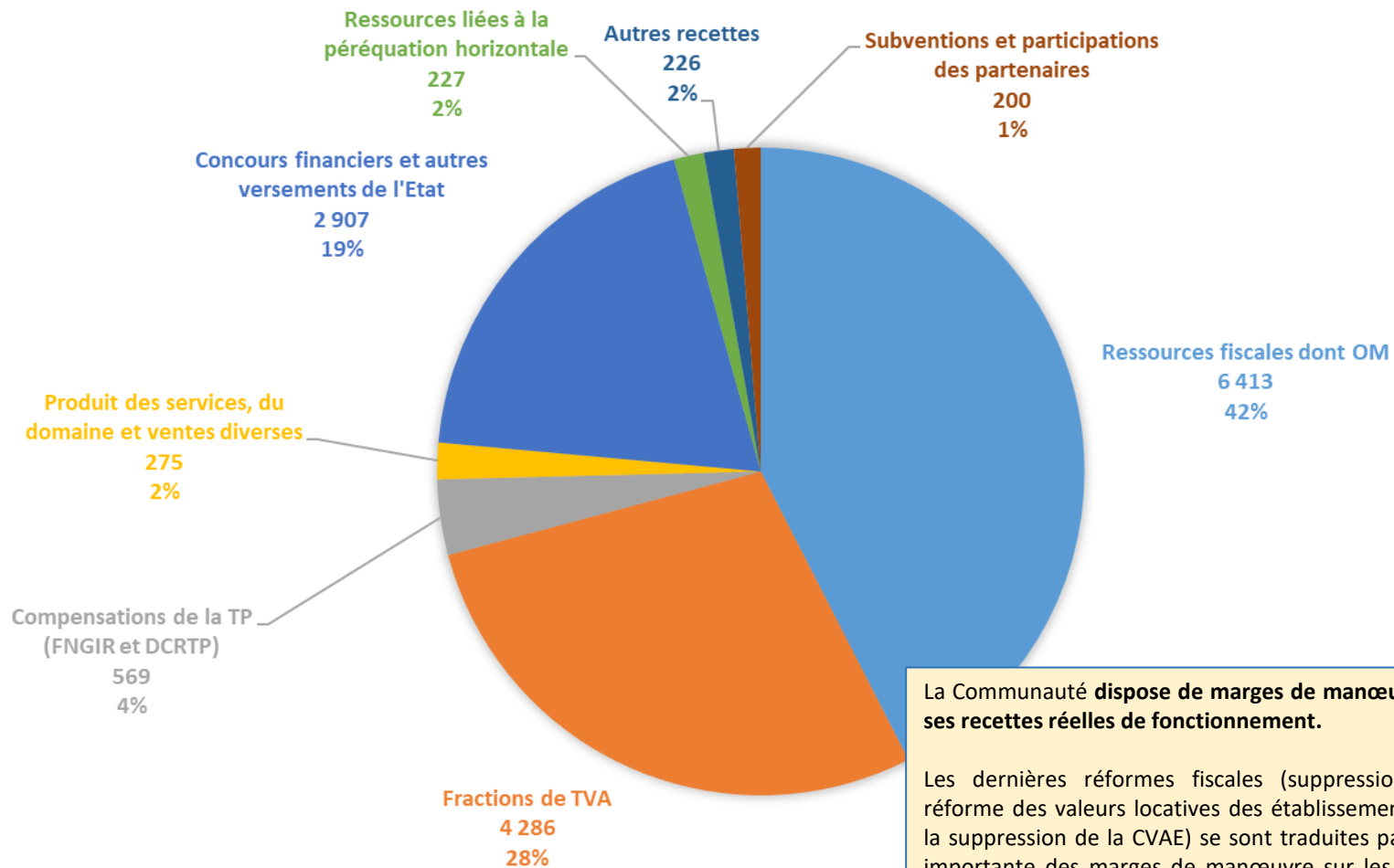
Sur la période 2019-2024, l'autofinancement (= épargne) du budget principal a connu plusieurs tendances :

- il a diminué progressivement jusqu'en 2022,
- 2023 constitue une reprise (+1M€ d'épargne brute)
- Les résultats du CA prévisionnel 2024 aboutissent à une baisse d'environ 300 k€ de l'épargne brute.

Ce redressement de l'épargne en 2023 résulte d'une dynamique de développement plus importante des recettes que des charges de fonctionnement. En 2023, la Communauté a retrouvé l'éligibilité à l'attribution du FPIC et a relevé ses taux d'imposition de THRS et de TFPB.

6.1 SYNTHÈSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 (K€ ET %)



La Communauté dispose de marges de manœuvre sur 42 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

Les dernières réformes fiscales (suppression de la THRP, réforme des valeurs locatives des établissements industriels et la suppression de la CVAE) se sont traduites par une réduction importante des marges de manœuvre sur les recettes : 34 % des produits du BP sont des compensations versées par l'Etat

6.1. ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT							
en k€	Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contributions directes	+0,6%	8 052	7 753	7 154	7 257	8 322	8 283
Reversements de fiscalité							
<i>Evolution</i>	+5,2%	22	24	22	22	23	28
TEOM							
<i>Evolution</i>	+2,7%	1 870	1 883	1 924	1 966	2 099	2 135
Autres recettes fiscales							
<i>Evolution</i>	+10,4%	171	197	202	229	259	280
FNGIR/DCRTP							
<i>Evolution</i>	+1,0%	542	572	506	572	572	569
Dotations et versements de l'Etat							
<i>Evolution</i>	+4,9%	2 286	2 247	3 004	2 797	2 873	2 907
Ressources liées à la péréquation horizontale							
<i>Evolution</i>	+2,9%	196	101	0	22	223	227
Subventions et participations des partenaires							
<i>Evolution</i>	+5,3%	155	124	90	139	209	200
Produit des services, du domaine et ventes diverses							
<i>Evolution</i>	-11,6%	508	330	404	450	381	275
Autres produits							
<i>Evolution</i>	+11,7%	114	188	150	148	120	198
Total des produits de fonctionnement							
<i>Evolution</i>	+1,6%	13 917	13 418	13 456	13 603	15 081	15 101

Les produits de fonctionnement se sont développés à hauteur de +1,6 % en moyenne par an entre 2019 et 2024 soit + 1,2 M€.

Les contributions directes représentent plus de 55 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Elles constituent le principal moteur du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement. La moitié des contributions directes est composée de fraction de TVA de l'Etat en compensation de la suppression de la THRS et de la CVAE.

L'exercice 2020 a été atypique : la Communauté a vu reculer les recettes issues des services culturels, sportifs, loisirs, et d'occupation du domaine public en lien avec la crise sanitaire. Les subventions avaient également marqué une baisse.

L'exercice 2021 est marqué par deux réformes fiscales importantes : la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des valeurs foncières des établissements industriels (= impact produit de CFE et de TFPB). Cette perte de produit fiscal est compensée par l'Etat au travers des allocations compensatrices (dans le chapitre « Autres dotations et versements de l'Etat »).

2022 avait été marqué par une nouvelle dynamique qui demeurait toujours inférieure aux recettes avant crise sanitaire.

L'exercice 2023 a été marqué par une progressive de 11% des recettes par rapport à 2022 en lien avec le relèvement du taux de la THRS et du taux de TFPB ainsi que par le retour à l'éligibilité de l'attribution au titre du FPIC.

Au CFU prévisionnel 2024, les produits de fonctionnement sont stables par rapport à 2024 (+0,1%).

6.1 ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : CONTRIBUTIONS DIRECTES

Montants en €								Evolution annuelle moyenne			Ecart 2024-2023			Evolution annuelle moyenne			Ecart 2024-2021		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	%	€	2021-2024	%	€	2021-2024	%	€			
Taxe d'habitation	Bases	23 736 753	23 787 017	3 237 034	3 151 915	3 540 476	3 481 129	-31,88%	-1,68%	-59 347	2,45%	7,54%	244 095						
	Taux	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%	15,77%	15,77%	5,32%	0,00%	0	9,02%	29,58%	0						
	Produit	2 888 763	2 894 880	393 947	383 588	558 333	548 974	-28,26%	-1,68%	-9 359	11,70%	39,35%	155 027						
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases	24 509 760	24 675 068	22 069 018	22 726 681	24 206 080	24 822 791	0,25%	2,55%	616 711	4,00%	12,48%	2 753 773						
	Taux	4,38%	4,38%	4,38%	4,38%	6,02%	6,02%	6,57%	0,00%	0	11,18%	37,44%	0						
	Produit	1 073 527	1 080 768	966 301	995 429	1 456 899	1 494 332	6,84%	2,57%	37 433	15,64%	54,64%	528 031						
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	912 828	901 226	896 898	927 134	990 207	1 034 003	2,52%	4,42%	43 796	4,86%	15,29%	137 105						
	Taux	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0						
	Produit	61 798	61 013	60 720	62 767	67 037	70 002	2,52%	4,42%	2 965	4,86%	15,29%	9 282						
Cotisation foncière des entreprises	Bases	9 473 156	9 766 253	6 480 779	6 464 024	6 903 002	6 848 070	-6,28%	-0,80%	-54 932	1,85%	5,67%	367 291						
	Taux	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0						
	Produit	2 085 989	2 150 529	1 426 331	1 423 378	1 519 755	1 507 945	-6,28%	-0,78%	-11 810	1,87%	5,72%	81 614						
Taxe additionnelle au foncier non bâti	5 317	4 404	4 714	5 053	5 318	8 547	9,96%	60,72%	3 229	21,94%	81,31%	3 833							
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 226 094	1 132 856	1 096 987	937 207			-100,00%	n/a	0	-100,00%	-100,00%	-1 096 987							
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	176 846	168 765	170 675	175 498	187 741	172 570	-0,49%	-8,08%	-15 171	0,37%	1,11%	1 895							
Taxe sur les surfaces commerciales	146 392	148 035	132 553	133 698	174 577	163 324	2,21%	-6,45%	-11 253	7,21%	23,21%	30 771							
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX	7 664 726	7 641 250	4 252 228	4 116 618	3 969 660	3 965 694	-12,35%	-0,10%	-3 966	-2,30%	-6,74%	-286 534							
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales			2 803 686	3 076 705	3 158 535	3 157 608	n/a	-0,03%	-927	4,04%	12,62%	353 922							
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la CVAE					1 133 856	1 127 978	n/a	-0,52%	-5 878	n/a	n/a	1 127 978							
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX YC FRACTION DE TVA	7 664 726	7 641 250	7 055 914	7 193 323	8 262 051	8 251 280	1,49%	-0,13%	-10 771	5,36%	16,94%	1 195 366							
Rôles supplémentaires	387 449	111 360	97 976	63 267	60 358	31 365	-39,52%	-48,04%	-28 993	-31,59%	-67,99%	-66 611							
Contributions directes	8 052 175	7 752 610	7 153 890	7 256 589	8 322 409	8 282 645	0,57%	-0,48%	-39 764	5,00%	15,78%	1 128 755							

- Les contributions directes ont progressé de +0,6 % en moyenne par an sur la période 2019-2024. Entre 2022 et 2023, les contributions directes ont augmenté de 1,1 M€ dont 486 k€ de recettes fiscales liées à l'augmentation du taux de THRS et du taux de foncier bâti sur les propriétés bâties. **L'exercice 2023 est marqué par une hausse de +1,07 M€ des contributions directes. Cette hausse est due à l'augmentation du taux de TH de +3,6 points et de TFB de +1,44 point.**
- En 2024, les contributions directes ont diminué de 40 k€ en lien avec la baisse du produit de la CFE, des IFR et de la TASCOM.

FOCUS SUR L'EVOLUTION DE LA FISCALITE 2019-2024 : à périmètre constant

Montants en €								Evolution annuelle moyenne 2019-2024
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Taxe d'habitation	Bases	23 736 753	23 787 017	3 237 034	3 151 915	3 540 476	3 481 129	-31,9%
	Taux	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%	15,77%	15,77%	5,3%
	Produit	2 888 763	2 894 880	393 947	383 588	558 333	548 974	-28,3%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases	24 509 760	24 675 068	22 069 018	22 726 681	24 206 080	24 822 791	0,3%
	Taux	4,38%	4,38%	4,38%	4,38%	6,02%	6,02%	6,6%
	Produit	1 073 527	1 080 768	966 301	995 429	1 456 899	1 494 332	6,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	912 828	901 226	896 898	927 134	990 207	1 034 003	2,5%
	Taux	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	0,0%
	Produit	61 798	61 013	60 720	62 767	67 037	70 002	2,5%
Cotisation foncière des entreprises	Bases	9 473 156	9 766 253	6 480 779	6 464 024	6 903 002	6 848 070	-6,3%
	Taux	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	0,0%
	Produit	2 085 989	2 150 529	1 426 331	1 423 378	1 519 755	1 507 945	-6,3%
Taxe additionnelle au foncier non bâti		5 317	4 404	4 714	5 053	5 318	8 547	10,0%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		1 226 094	1 132 856	1 096 987	937 207			-100,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		176 846	168 765	170 675	175 498	187 741	172 570	-0,5%
Taxe sur les surfaces commerciales		146 392	148 035	132 553	133 698	174 577	163 324	2,2%
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX		7 664 726	7 641 250	4 252 228	4 116 618	3 969 660	3 965 694	-12,3%
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales				2 803 686	3 076 705	3 158 535	3 157 608	n/a
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la CVAE						1 133 856	1 127 978	n/a
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX YC FRACTION DE TVA		7 664 726	7 641 250	7 055 914	7 193 323	8 262 051	8 251 280	1,5%
Rôles supplémentaires		387 449	111 360	97 976	63 267	60 358	31 365	13,2%
Contributions directes		8 052 175	7 752 610	7 153 890	7 256 589	8 322 409	8 282 645	13,2%
Allocations compensatrices de TH		220 928	232 412					
Allocations compensatrices de CFE dont locaux industriels		8 124	8 197	130 152	125 189	132 910	126 717	73,2%
Allocations compensatrices de foncier bâti dont locaux industriels		421	1 317	779 530	782 326	847 383	781 070	350,5%
Total des produits fiscaux en tenant compte des allocations compensatrices		7 894 199	7 883 176	7 965 596	8 100 838	9 242 344	9 159 067	3,0%
Total des produits fiscaux en tenant compte des allocations compensatrices et des rôles supplémentaires		8 281 648	7 994 536	8 063 572	8 164 104	9 302 702	9 190 432	2,1%

- Pour comprendre l'évolution des recettes fiscales sur la période 2019-2024, il est nécessaire de reconstituer tout le panorama des recettes fiscales directes et indirectes (allocations, compensations fiscales) en lien avec différentes réformes fiscales. Globalement les ressources fiscales ont été dynamiques de +2,1 % en moyenne par an sur la période 2019-2024. La dynamique fiscale est liée au relèvement des taux intervenus en 2023, les bases sont peu dynamiques.

6.1 ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : DOTATION GLOBALE DE



En euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution annuelle moyenne 2019-2024
Dotation de base	81 086	123 958	119 543	117 553	117 220	138 168	11,2%
Dotation de péréquation	226 985	229 142	222 798	216 154	219 845	260 274	2,8%
Bonification							n/a
Garantie	0	0	0	0	0	0	n/a
Plafonnement	-219 119	-216 345	-194 393	-172 436	-161 254	-189 342	-2,9%
Dotation d'intercommunalité	126 517	136 755	147 948	161 271	175 812	209 100	10,6%
<i>Evolution en %</i>	<i>n/a</i>	<i>8,10%</i>	<i>8,20%</i>	<i>9,00%</i>	<i>9,02%</i>	<i>18,93%</i>	<i>n/a</i>
<i>Evolution en €</i>	<i>126 517</i>	<i>10 238</i>	<i>11 193</i>	<i>13 323</i>	<i>14 541</i>	<i>33 288</i>	<i>-23,4%</i>
Dotation d'intercommunalité en €/habitant	5,6	6,05	6,66	7,32	8,05	9,66	11,5%
							n/a
Dotation de compensation	1 717 535	1 686 133	1 652 926	1 616 668	1 607 282	1 580 684	-1,6%
<i>Evolution en %</i>	<i>-2,30%</i>	<i>-1,80%</i>	<i>-2,00%</i>	<i>-2,20%</i>	<i>-0,58%</i>	<i>-1,65%</i>	<i>-6,4%</i>
<i>Evolution en €</i>	<i>-40 541</i>	<i>-31 402</i>	<i>-33 207</i>	<i>-36 258</i>	<i>-9 386</i>	<i>-26 598</i>	<i>-8,1%</i>
TOTAL DGF	1 844 052	1 822 888	1 800 874	1 777 939	1 783 094	1 789 784	-0,6%

- La dotation d'intercommunalité a progressé de +10,6% en moyenne par an sur la période 2019-2024.
- Le montant spontanée de la dotation d'intercommunalité est de 398 k€ en 2024. Le plafonnement qui lui est appliqué limite à 120% l'évolution de la dotation d'intercommunalité par habitant chaque année (110% jusqu'en 2023).
- La dotation de compensation a baissé de 1,6 % en moyenne par an sur la période 2019-2024.
- La dotation globale de fonctionnement a baissé de 0,6% en moyenne par an sur la période 2019-2024.

6.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

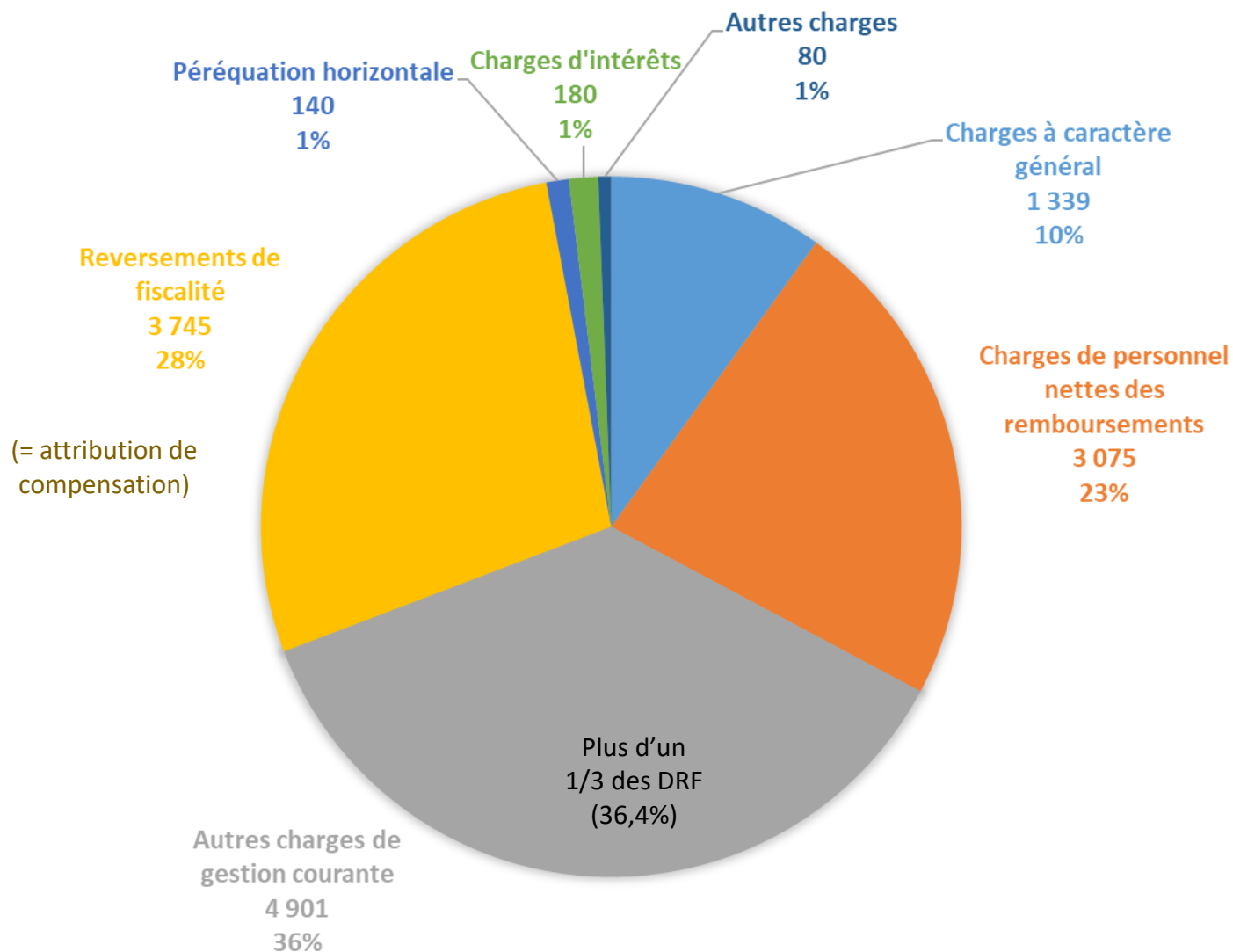
CHARGES DE FONCTIONNEMENT							
en k€	Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général		1 313	1 134	1 073	1 237	1 389	1 339
<i>Evolution</i>	+0,4%		-13,7%	-5,4%	+15,3%	+12,3%	-3,6%
Charges de personnel nettes des remboursements		2 470	2 659	2 445	2 574	2 762	3 075
<i>Evolution</i>	+4,5%		+7,7%	-8,0%	+5,3%	+7,3%	+11,3%
Autres charges de gestion courante		3 668	3 788	4 379	4 570	4 805	4 901
<i>Evolution</i>	+6,0%		+3,3%	+15,6%	+4,3%	+5,1%	+2,0%
Reversements de fiscalité		4 261	4 227	3 998	3 912	3 834	3 745
<i>Evolution</i>	-2,6%		-0,8%	-5,4%	-2,2%	-2,0%	-2,3%
FNGIR		0	0	0	0	0	0
<i>Evolution</i>	n/a		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Péréquation horizontale		115	150	155	164	139	140
<i>Evolution</i>	+3,9%		+30,7%	+3,4%	+5,6%	-15,1%	+0,1%
Charges d'intérêts		199	173	150	155	173	180
<i>Evolution</i>	-1,9%		-13,0%	-13,0%	+2,9%	+12,1%	+3,9%
Autres charges		8	21	56	46	87	80
<i>Evolution</i>	+60,0%		+169,3%	+168,6%	-16,7%	+87,8%	-7,4%
Charges de fonctionnement		12 034	12 152	12 257	12 658	13 190	13 459
<i>Evolution</i>	+2,3%		+1,0%	+0,9%	+3,3%	+4,2%	+2,0%

Les charges de fonctionnement ont augmenté de **+2,3 % en moyenne par an** sur la période 2019-2024 soit **+1,43 M€** de borne à borne. **Une gestion rigoureuse a permis de limiter l'évolution des charges à caractère général.** Les charges de personnel se sont développées sur la période analysée, l'augmentation des charges de ce chapitre est localisée sur les années 2022, 2023 et 2023. L'augmentation des charges de personnel résulte des successives revalorisations des indices de rémunération des agents mais aussi de recrutements. **Le développement des dépenses est principalement localisé sur le chapitre des autres charges de gestion courante (+1,23 M€ de borne à borne).**

L'exercice 2024 est caractérisé par une augmentation des charges limitées à **+2%** par rapport à 2024 en lien avec un effort de la collectivité de réduire ses charges à caractère général. Cet effort de gestion a permis d'absorber une partie de l'évolution des charges de personnel.

6.2 SYNTHÈSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BP (EN K€, %)



6.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : focus sur les charges à caractère général

CHARGES A CARACTERE GENERAL

en k€	Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fluides (eau/assainissement, électricité, chauffage, combustibles)		246	140	170	142	227	174
<i>Evolution</i>	-6,7%		-43,0%	+21,8%	-16,7%	+59,8%	-23,4%
Carburants		39	15	41	58	25	25
<i>Evolution</i>	-8,1%		-61,7%	+178,8%	+40,5%	-56,7%	+0,6%
Alimentation		0	0	0	0	0	0
<i>Evolution</i>	n/a		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Fournitures d'entretien et de petit équipement		21	17	16	19	15	23
<i>Evolution</i>	+2,3%		-19,7%	-3,1%	+13,9%	-19,5%	+57,5%
Fournitures et livres		73	53	46	58	54	54
<i>Evolution</i>	-5,9%		-26,9%	-12,9%	+25,8%	-7,3%	-0,6%
Contrats de prestations de services		281	205	165	230	179	220
<i>Evolution</i>	-4,8%		-27,0%	-19,7%	+39,5%	-22,0%	+22,6%
Entretien et réparations, maintenance		215	266	232	273	219	207
<i>Evolution</i>	-0,7%		+24,0%	-12,6%	+17,6%	-20,0%	-5,3%
Locations et charges locatives		77	118	68	65	60	67
<i>Evolution</i>	-2,6%		+53,5%	-41,9%	-5,0%	-7,4%	+11,9%
Assurances		32	34	25	22	28	61
<i>Evolution</i>	+13,6%		+5,8%	-27,4%	-11,8%	+28,3%	+117,7%
Honoraires et études		64	26	28	18	120	14
<i>Evolution</i>	-26,3%		-59,4%	+7,2%	-36,2%	+574,4%	-88,4%
Publicité, publications, relations publiques		29	72	47	50	74	104
<i>Evolution</i>	+28,9%		+145,6%	-33,8%	+5,1%	+48,8%	+40,1%
Transports de biens et transports collectifs		11	4	0	5	36	59
<i>Evolution</i>	+40,7%		-67,1%	-100,0%	n/a	+561,0%	+63,9%
Déplacements, missions et réceptions		14	12	9	14	23	32
<i>Evolution</i>	+17,5%		-15,0%	-27,8%	+58,1%	+64,9%	+39,9%
Frais postaux et de télécommunications		33	38	26	25	26	21
<i>Evolution</i>	-8,4%		+14,8%	-30,2%	-5,1%	+3,2%	-18,0%
Remboursements de frais		73	0	79	106	134	122
<i>Evolution</i>	+10,9%		-99,8%	+45067%	+33,3%	+27,3%	-8,9%
Impôts et taxes		31	31	37	33	38	44
<i>Evolution</i>	+6,8%		-1,6%	+19,4%	-9,8%	+13,7%	+15,1%
Autres charges à caractère général		75	104	81	119	131	110
<i>Evolution</i>	+8,0%		+38,1%	-21,5%	+46,7%	+9,5%	-15,6%
Charges à caractère général		1 313	1 134	1 073	1 237	1 389	1 339
<i>Evolution</i>	+0,4%		-13,7%	-5,4%	+15,3%	+12,3%	-3,6%

Les charges à caractère général ont augmenté de +0,4 % en moyenne par an sur la période 2019-2024.

L'exercice 2024 a été marqué par une réduction de 3,6% des charges à caractère général. Cette baisse s'explique par une diminution des fluides, des dépenses d'entretien, des remboursements de frais.

La Communauté est membre d'un groupement d'achat du SIDEC pour les achats d'énergie. Ce groupement lui a permis de bénéficier de prix attractif en matière de fluides malgré la hausse importante des énergies connue en 2022 et 2023. **A noter que le variation sur les fluides de 2023 résulte d'une hausse des dépenses relatives à l'électricité résultant des décalages de facturation du fournisseur.**

Depuis 2022, les remboursements de frais sont plus élevés, il s'agit du reversement du produit de la taxe de séjour au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Entre 2022 et 2023, les dépenses de ce chapitre ont progressé de +152 k€ dont 80 k€ sont liés à l'imputation de l'étude pour l'OPHA Petites Villes de Demain (exceptionnelles)

6.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : focus sur les charges de personnel

DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL								
en k€		Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunérations du personnel titulaire	<i>Evolution</i>	+3,3%	1 063	1 117	1 121	1 212	1 358	1 253
				+5,1%	+0,3%	+8,1%	+12,1%	-7,8%
Rémunérations du personnel non titulaire	<i>Evolution</i>	+9,2%	561	733	513	595	573	871
				+30,6%	-30,0%	+15,9%	-3,6%	+51,8%
Rémunérations emplois d'insertion et apprentis	<i>Evolution</i>	n/a	0	24	2	0	0	0
				n/a	-93,5%	-100,0%	n/a	n/a
Personnel extérieur au service	<i>Evolution</i>	-15,3%	140	65	119	108	48	61
				-53,5%	+82,9%	-9,1%	-55,3%	+25,9%
Charges sociales et impôts sur rémunérations	<i>Evolution</i>	+6,3%	801	939	838	884	1 005	1 086
				+17,2%	-10,8%	+5,5%	+13,7%	+8,1%
Charges de personnel	<i>Evolution</i>	+5,0%	2 565	2 878	2 592	2 799	2 985	3 270
				+12,2%	-9,9%	+8,0%	+6,6%	+9,6%

CHARGES DE PERSONNEL NETTE DES REMBOURSEMENTS								
en k€		Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	<i>Evolution</i>	+5,0%	2 565	2 878	2 592	2 799	2 984	3 270
				+12,2%	-9,9%	+8,0%	+6,6%	+9,6%
Atténuations de charges	<i>Evolution</i>	+15,6%	95	219	147	225	222	195
				+131,4%	-33,0%	+52,9%	-1,1%	-12,0%
Charges de personnel nettes des remboursements	<i>Evolution</i>	+4,5%	2 470	2 659	2 445	2 574	2 762	3 075
				+7,7%	-8,0%	+5,3%	+7,3%	+11,3%

Les charges de personnel ont progressé à un rythme de +4,5% en moyenne chaque année, **soit +605 k€ de borne à borne.**

Les exercices 2022 à 2024 sont marqués par un développement **plus important des charges de personnel** par rapport au reste de la période, ceci est lié à :

- des recrutements,
- aux mesures gouvernementales (majoration de l'indice de rémunération depuis 1^{er} juillet 2022 et une seconde en 2023 dont les impacts sont en année pleine sur 2024, revalorisation du SMIC, revalorisation des points d'indice de certains échelons des catégories B et C, etc.)
- Au glissement vieillesse technicité des agents (avancement échelons, etc.).

6.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : focus sur les autres charges de gestion courante et des autres dépenses

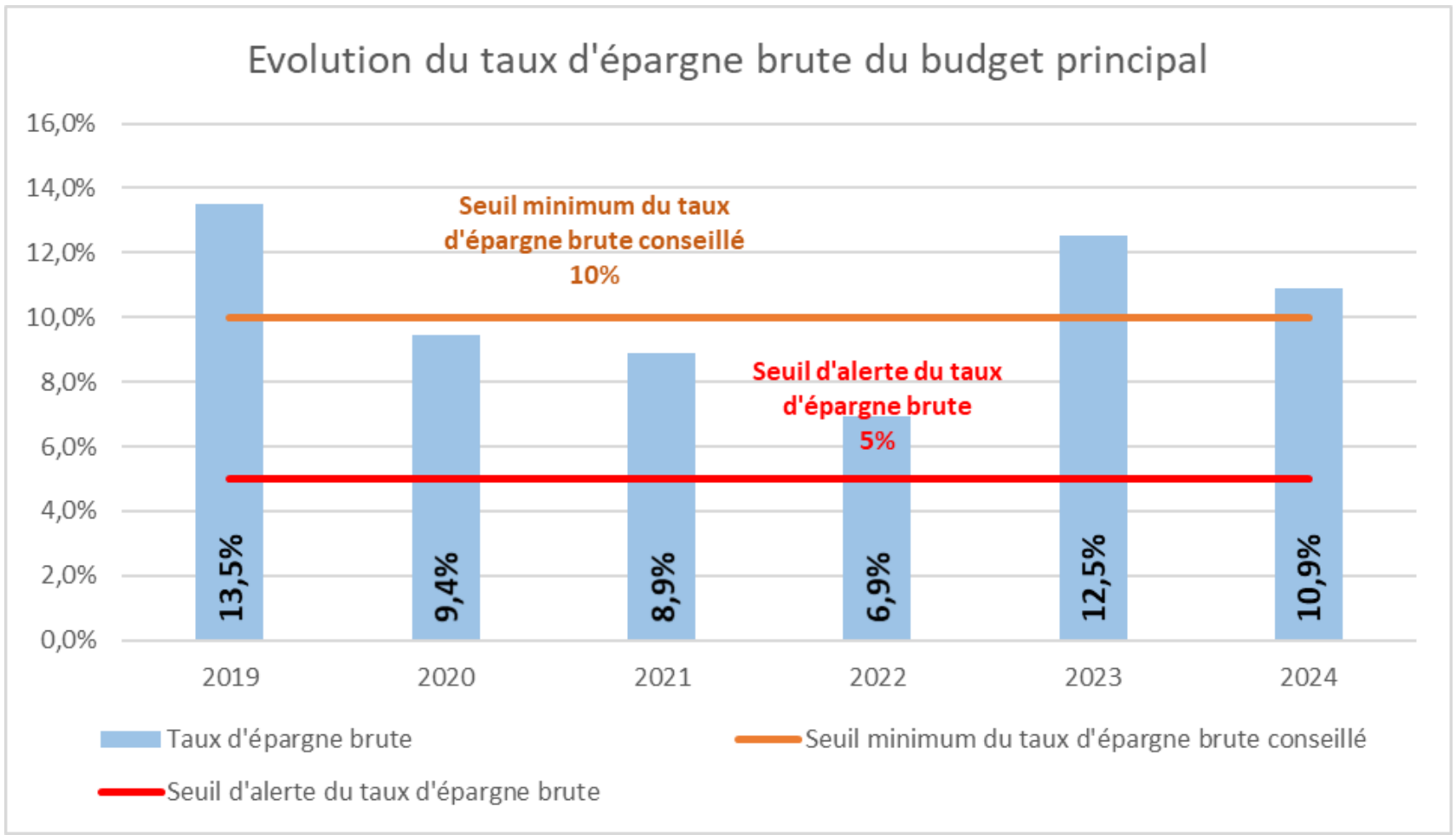
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en k€	Δmoy	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indemnités élus et frais de fonctionnement groupes d'élus		135	149	182	186	154	138
<i>Evolution</i>	+0,5%		+10,9%	+21,7%	+2,3%	-17,2%	-10,5%
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		0	0	33	31	56	64
<i>Evolution</i>	n/a		n/a	n/a	-6,5%	+78,7%	+14,5%
Contingents et participations obligatoires		2 859	3 120	2 987	2 962	2 937	3 037
<i>Evolution</i>	+1,2%		+9,1%	-4,3%	-0,8%	-0,8%	+3,4%
Subventions de fonctionnement versées		674	519	1 177	1 390	1 633	1 658
<i>Evolution</i>	+19,7%		-23,0%	+126,8%	+18,1%	+17,5%	+1,5%
Autres charges de gestion courante		0	0	0	0	24	5
<i>Evolution</i>	+380,5%		-28,6%	+8,0%	+6855,4%	+23474,5%	-79,7%
Autres charges de gestion courante		3 668	3 788	4 379	4 570	4 805	4 901
<i>Evolution</i>	+6,0%		+3,3%	+15,6%	+4,3%	+5,1%	+2,0%

- Le chapitre des autres charges de gestion courante ont augmenté de +6,0 % par an en moyenne sur la période 2019-2024. Les contingents et participations obligatoires regroupent les versements au SDIS et aux autres organismes de regroupement (SMAAHJ, SICTOM, SCOT). Les subventions de fonctionnement versées ont connu une hausse significative depuis 2021, en lien avec les versements aux budgets annexes (mobilité, ZAE, Office de tourisme, ASF). **Les versements du budget principal aux budgets annexe représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement.**

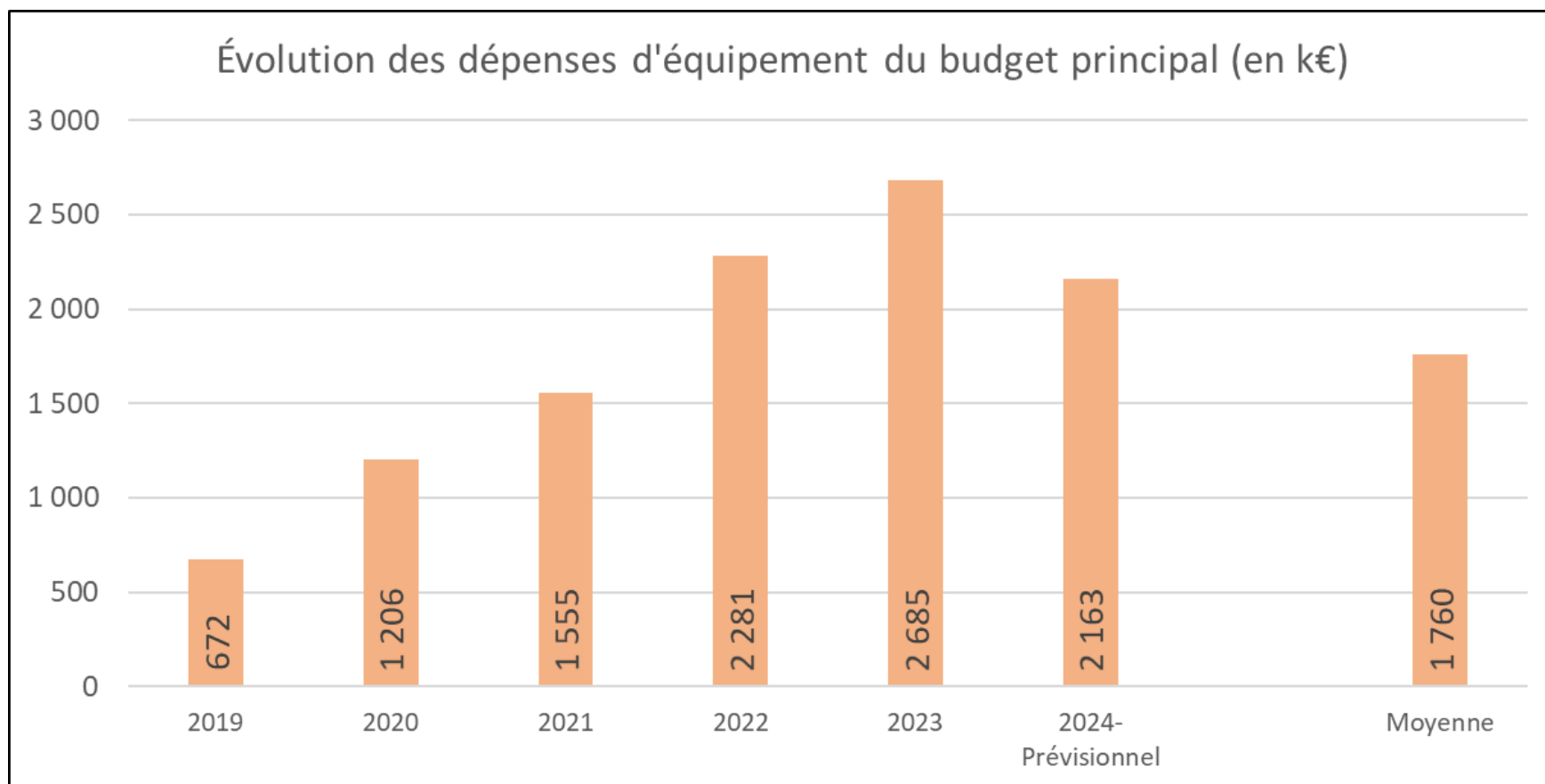
Focus sur les subventions (k€)	2023	2024	Ecart en k€
Atelier des Savoir-Faire	313	350	37
Maison de santé	30	0	-30
Office de tourisme	300	340	40
ZAE	320	334	14
Mobilité	415	415	0
SPANC	16	0	-16
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	1 394	1 439	45
Autres subventions	239	219	-20
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES PAR LE BUDGET PRINCIPAL	1 633	1 658	25

6.3 ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ



6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

- Sur la période 2019-2024, les dépenses d'équipement se sont élevées en moyenne à 1,76 M€ par an.
- En 2024, ces dernières se sont élevées à **2,2 M€**.
- Les opérations suivantes ont été réalisées en 2024 sont présentées à la diapositive suivante.



6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses
d'investissement 2024 :

TRAVAUX ET ACQUISITIONS	MONTANT
PETITE VILLE DE DEMAIN - ACQUISITION ET RENOVATION DES VARIETES	314 185,49
RELAMPING LED - SITES MULTIPLES	128 776,05
SERVICE TECHNIQUE - TRAVAUX BATIMENT	127 630,76
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	121 445,53
POSE CONTENEUR SEMI ENTERRE SICTOM	111 291,00
CHACOM - TRAVAUX	110 982,32
BATIMENT CARNOT	84 979,46
ACQUISITIONS DE VEHICULES	57 805,73
INFORMATIQUE	46 630,70
NORDIQUE - MATERIEL PDIPR	41 221,74
COMMUNICATION - REFONTE SITE INTERNET OT ET MUSEE	40 304,98
SERIVE TECHNIQUE/ NORDIQUE - PETIT OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	27 551,05
GYMNASE VAL DE BIENNE - TRAVAUX BATIMENT	23 697,54
TRAVAUX ET AMANAGEMENTS DIVERS BATIEMENTS	17 119,61
GYMNASE DU PLATEAU - TRAVAUX BATIMENT	16 370,84
MUSEE - TRAVAUX BATIEMENT	16 228,39
JEUX TOURISTIQUES EN FAMILLE - NOUVEL AVENTURE JEU	13 737,00
BORNE AU LION	13 704,40
SYSTÈME E-BOO	13 260,00
AMENAGEMENT SENTIER GARGES DE L'ABIMES	12 892,80
MEDIATHEQUE - TRAVAUX BATIEMENT	9 105,60
MEDIATHEQUE - BOITE A LIVRE	9 024,44
OT - ACQUISITION MOBILIER	8 750,56
MUSEE OT - TRAVAUX BATIMENT	6 971,18
CONSERVATOIRE - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	6 888,45
TRAVAUX BATIMENT SIEGE	6 748,19
CONSERVATOIRE - TRAVAUX BATIMENT	6 537,58
STADE EDOUARD GUILLON - TRAVAUX	4 028,64
PETITE VILLE DE DEMAIN - RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	3 684,00
TOTAL	1 401 554,03
FONDS DE CONCOURS	MONTANT
OPH - PARTS SOCIALES - MAISON POUR TOUS	200 000,08
CO FINANCEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT	149 940,00
SUBVENTION FOND DE CONCOURS PONT DE LA PIPE	100 000,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTICULIERS ET AIDES AUX COMMERCES	91 488,51
ADHES. PACTE REGIONAL DES TERRITOIRES/PLAN DE SOUTIEN AUX FORCES VIVES	44 503,82
TITRE DE PARTICIPATION 2024 AFL	22 610,00
TOTAL	608 542,41
ETUDES	MONTANT
ELABORATION DU PLUI	126 372,99
TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASAINISSEMENT	24 619,00
BIKEPARK	1 800,00
TOTAL	152 791,99
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 162 888,43

6.5 ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2024 (hors emprunts) :

SUBVENTIONS	MONTANT
CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	756 496,00
FCTVA	174 085,34
CHAPELLE SAINT-ROMAIN	101 285,09
BOMAT	58 524,80
ELABORATION DU PLUI	53 343,60
BORNES IRVE HORS BOMAT	48 772,64
REFONTE SITE INTERNET OT	34 072,00
GYMNASSE VAL DE BIENNE - TOITURE	23 366,00
PVD - ACQUISITION ET RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	23 266,00
AVENTURE JEUX SAINT-CLAUDE	22 907,50
MUSEE - ESCAPE GAME	15 300,00
BORNE AU LION	9 498,60
ACHAT DE VEHICULE	9 241,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTICULIERS ET AIDES AUX COMMERCES	7 844,18
PLAN TRIENNAL PDIPR	7 572,00
ETUDE MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT	7 260,00
ETUDE CHACOM	4 800,00
INFORMATIQUE	4 072,00
STADE - ACHAT DE BANCS DE TOUCHES	2 800,00
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES - ETUDE	1 270,15
TOTAL	1 365 776,90
FONDS DE CONCOURS	MONTANT
TOTAL	0,00
ETUDES	MONTANT
TOTAL	0,00
TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	1 365 776,90

Présentation des reports 2024 des dépenses d'investissement :

Restes à réaliser du budget principal - Les dépenses d'investissement				
BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT EN €
0204	2041412	ADM	MESURE AUX COMMUNES AIDE AUX TERRITOIRES COMMUNES	46 000
0401	21321	TOM	ACQUISITION TOMACHON	114 000
0501	21838	ADM	MATERIEL INFORMATIQUE	6 000
0991	21351	ADM	TRAVAUX DIVERS MULTI SITE	8 000
2801	2185	ADM	TELEPHONIE PASSAGE EN IP	30 000
3402	21621	MUSEE	CONSERVATION / RESTAURATION DES ENDUITS LA CHAPELLE VENET	48 509
3501	2088	LOISIR	CONCEPTION ET REALISATION JEUX TOURISTIQUES ENFANT	35 363
3603	20422	PETITEVILLE	AIDES AUX COMMERCES	2 000
4505	2051	MUSCOM	CONCEPTION ET REALISATION DU SITE INTERNET DU MUSEE	10 000
4706	2315	GORGESAB	AMENAGEMENT DU SENTIER GORGES DE L'ABIME	21 600
4707	2315	GORGESAB	AMENAGEMENT DU SENTIER GORGES DE L'ABIME	165 954
4708	2315	GORGESAB	AMENAGEMENT DU SENTIER GORGES DE L'ABIME	584 146
470101	2031	GORGESAB	AMENAGEMENT DU SENTIER GORGES DE L'ABIME	11 952
470601	2315	GORGESAB	AMENAGEMENT DU SENTIER GORGES DE L'ABIME	15 780
5302	21351	PETITEVILLE	TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL LES VARIETES	15 343
530203	21351	PETITEVILLE	TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL LES VARIETES	4 407
530205	21351	PETITEVILLE	TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL LES VARIETES	8 000
54011	202	PLUI	PLUI / Lot 1 Urbanisme : Élaboration PLUI/ESPACE VILLE SCOP	21 669
54012	202	PLUI	PLUI / Lot 1 Urbanisme : Prestation juridique	4 898
5404	202	PLUI	PLUI / Lot 2 Environnement : Mosaïque environnement	765
5405	202	PLUI	PLUI / Lot 23 Participation : Solucracy / Oxalys	6 180
540202	202	PLUI	PLUI Registre de concertation numérique	432
050503	2051	ADM	Mise en place du logiciel gestion des demandes / planning note de frais	4 474
050601	2051	ADM	Mise en place logiciel Berger Levrault RH	15 705
050602	2051	ADM	Mise en place logiciel Berger Levrault RH	4 632
080102	2313	CARNOT	Missions ingénierie	300
080206	2313	CARNOT	Missions ingénierie	3 782

Restes à réaliser du budget principal - Les dépenses d'investissement				
BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT EN €
099107	21351	PLUI	Travaux locaux ADS	784
099111	21351	MUSEE	Travaux installations wifi	438
100003	2313	OTADM	Signalétique musée - OT	4 629
110101	21351	MEDST	Diagnostic et réparation toiture ardoise médiathèque le Dôme	4 680
140401	21351	MUSEE	Travaux menuiserie musée	742
150101	2158	NORD	Matériel nordique	5 182
150104	2158	NORD	Equipements du circuit raquette	2 549
1801	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	2 200 000
180202	2031	PISCOUV	Centre nautique rénovation	914
180403	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	2 100
180405	2031	PISCOUV	Centre nautique rénovation	8 568
180608	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	2 970
180609	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	540
180801	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	6 240
180802	2313	PISCOUV	Centre nautique rénovation	23 904
230202	2158	PDIPR	Signalétique PDIPR	1 900
240101	21351	MUSEE	Relamping LED	73 400
250102	21828	MEDST	Accessoires voiture électrique	2 861
270103	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	150
270105	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	1 533
270106	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	14 672
270107	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	4 593
270109	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	2 793
270110	2031	CHACOM	Renaturation friche Chacom	8 347
270202	2313	CHACOM	Renaturation friche Chacom	594
270205	2313	CHACOM	Renaturation friche Chacom	96 000
270301	2313	CHACOM	Renaturation friche Chacom	2 384
300105	21848	CONSE	Parc instrumental orchestre à l'école	8 070
320115	21848	OTADM	Mobiliers OT	464
410101	2031	ADM	Etude eau et assainissement phase 2 - transfert de compétences	7 353
580101	21351	PETITEVILLE	Travaux maison du projet	7 692
900102	2158	TEPOS	Branchement Enedis pour borne IRVE	555
TOTAL				3 687 492

Présentation des restes à réaliser des dépenses d'investissement 2024 qui seront reportés au budget 2025 :

→ 3,7 M€ de restes à réaliser 2024 à inscrire au budget 2025.

Les principaux projets des reports sont :

- Piscine : 2 245 k€ (60 % du total des RAR),
- Gorges de l'Abîme : 799 k€,
- Renaturation de la friche Chacom : 131 k€,
- PLUi : 34 k€.

Présentation des reports 2024 des recettes d'investissement :



Présentation des RAR 2024 des recettes d'investissement sur le budget 2025 :

→ 2,1 M€ de restes à réaliser 2024 à inscrire au budget 2025.

Les principaux RAR 2024 sont les suivants :

- FCTVA : 599 k€,
- Stade : 105 k€,
- Piscine : 494 k€
- Gorges de l'Abîme : 410 k€,
- PLUI : 42 k€

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
28	10222	ADM	FCTVA / INVESTISSEMENT MANDAT 2024	27 097,50
270301	10222	ADM	FCTVA / REPORT INVESTISSEMENT 2024	572 338,32
0702	13158	BORNE	SUBVENTION CC PAYS BELLEGARDIEN - AMENAGEMENT BORNE AU LION	13 051,67
0703	13158	BORNE	SUBVENTION CC PAYS DE GEX AGGLO - AMENAGEMENT BORNE AU LION	13 051,67
1601	1318	CHACOM	SUBVENTION CHACOM - ETUDE - FONDS VERT INGENIERIE	11 200,00
1602	1318	CHACOM	SUBVENTION CHACOM - TRAVAUX - FONDS VERT	60 000,00
1801	1311	PISCOUV	SUBVENTION CENTRE NAUTIQUE	493 504,00
1904	1318	STADE	SUBVENTION PART CLUB RESTRUCTURATION STADE EDOUARD GUILLON	38 900,00
1905	13141	STADE	SUBVENTION PART COMMUNE TRAVAUX RESTRUCTURATION STADE EDOUARD GUILLON	38 900,00
2401	1311	ADM	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED	60 000,00
2402	1311	ADM	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED MUSEE	19 800,00
2403	1311	ADM	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED 13 BIS/GYM/VESTIAIRE STADE/MED VIRY/DOUGONS	17 178,00
2404	1311	TECH	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED BATIMENT BESSARD	1 500,00
2405	1311	STADE	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED STADE	12 288,77
2406	1318	STADE	SUBVENTION FFF - PROJECTEURS LED STADE EDOUARD GUILLON	15 000,00
2407	1311	ADM	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED PARKING GYMNASIUM	722,00
3101	1318	MEDST	SUBVENTION LIONS CLUB - BOITE A LIVRE - MEDIATHEQUE	2 875,00
3102	13141	MEDST	SUBVENTION COMMUNES - BOITE A LIVRE - MEDIATHEQUE	4 160,00
3402	1318	MUSEE	SUBVENTION MUSEE-CONSERVATION/ RESTAURATION - ENDUITS ET PEINTURE MURALE C	24 254,00
3501	1311	TOURISM	SUBVENTION MASSIF - JEU TOURISTIQUE EN FAMILLE - NOUVEL AVENTURE JEU	15 940,00
3601	1318	PETITEVILLE	SUBVENTION ANAH - AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT -PRESTATION SOLHA	37 300,00
3602	1318	PETITEVILLE	SUBVENTION BANQUE DES TERRITOIRE - AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT -PRESTATION	6 700,00
3603	13141	PETITEVILLE	SUBVENTION COMMUNES - AIDE AUX COMMERCE PETITE VILLE DE DEMAIN AIDE A LA PIERRE	4 900,00
4503	1311	MUSCOM	SUBVENTION FNAOT MASSIF - REFONTTE DU SITE INTERNET DU MUSEE	3 000,00
4701	1311	GORGESAB	SUBVENTION FNAOT MASSIF - ETUDE - ASSISATCE A MAITRISE D'OUVRAGE GORGES DE L'ABIME	13 429,85
4704	1313	GORGESAB	SUBVENTION DEPARTEMENT - TRAVAUX - GORGES DE L'ABIME	45 700,00
5301	1311	PETITEVILLE	SUBVENTION DETR - ACQUISITION ET RENOVATION LOCAL COMMERCIAL LES VARIETES	71 250,00
5403	1318	PLUI	SUBVENTION DGD 70% - PLUI SAINT CLAUDE	5 000,00
5404	1318	PLUI	SUBVENTION DGD 50% - PLUI SAINT CLAUDE	1 000,00
5405	13141	PLUI	SUBVENTION COMMUNE - PLUI SAINT CLAUDE	5 000,00
5406	13141	PLUI	SUBVENTION COMMUNE - PLUI SAINT CLAUDE	10 000,00
070101	1311	BORNE	SUBVENTION FNAOT MASSIF - AMENAGEMENT BORNE AU LION	22 163,40
210102	1318	TEPOS	SUBVENTION LEADER - MOBILITE - BOMAT	48 414,92
410101	1318	ADM	SUBVENTION AGENCE - ETUDE TRANSFERT DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT PHASE 2	7 672,00
470201	1311	GORGESAB	SUBVENTION FNAOT MASSIF - TRAVAUX - GORGES DE L'ABIME	91 000,00
470301	1318	GORGESAB	SUBVENTION FEDER - TRAVAUX - GORGES DE L'ABIME	260 000,00
540201	1311	PLUI	SUBVENTION DETR - PLUI	21 118,90
TOTAL REPORTE DES RECETTES :				2 095 410,00



6.5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

SYNTHESE

en k€	Δmoy ou moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	1 760	672	1 206	1 555	2 281	2 685	2 163
Dont dépenses d'équipement	1 755	667	1 186	1 548	2 281	2 685	2 163
Recettes d'investissement	714	172	512	432	701	1 059	1 407
Besoin de financement des investissements	1 047	500	695	1 124	1 580	1 626	756
Epargne brute	1 471	1 883	1 266	1 199	945	1 891	1 642
Variation de dette	-172	-905	-754	165	488	198	-221
Variation du fonds de roulement	253	478	-183	240	-147	463	665
Epargne nette	716	978	512	463	233	1 189	921
Emprunts nouveaux	583	0	0	900	1 200	900	500
Variation du fonds de roulement	253	478	-183	240	-147	463	665
FdR au 31/12	1 141	1 094	806	1 072	930	1 138	1 803
En-cours de dette au 31/12 (toutes dettes)	7 430	7 632	6 877	7 042	7 530	7 728	7 773
Ratio de capacité de désendettement	5,4	4,1	5,4	5,9	8,0	4,1	4,7
Taux d'épargne brute	10,4%	13,5%	9,4%	8,9%	6,9%	12,5%	10,9%

- Sur la période 2019-2024, **les dépenses d'investissement** se sont établies en moyenne à 1,76 M€ par an, tandis que **les recettes d'investissement** (hors emprunt) se sont élevées à 714 K€. Il en découle **un besoin de financement des investissements annuel moyen de 1 M€ par an**. Ce dernier a été couvert par l'épargne dégagée et par le recours à la dette en fin de période pour conserver des excédents.
- Le budget principal s'est désendetté sur la période analysée malgré le recours à l'emprunt de 2021 à 2024. **L'encours de dette** s'établit à 7,78 M€ au 31/12/2024 contre 8,5 M€ au 01/01/2019. Le ratio de capacité de désendettement est très correct (5,3 ans en moyenne et 4,7 ans en 2024).
- Le fonds de roulement** a été reconstitué sur la période analysée, il était de 0,6 M€ au 1^{er} janvier 2019, il s'établit à 1,8 M€ au 31/12/2024. Il demeure cependant faible, il équivaut à environ 50 jours de dépenses de fonctionnement.

6.6 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En-cours de dette des établissements bancaires au 31/12	6 807 493	6 053 067	6 217 735	6 705 754	6 903 475	6 948 635
Encours de dette au 31/12 des autres dettes	824 141	824 141	824 141	824 141	824 441	824 441
Encours de dette global au 31/12	7 631 633	6 877 208	7 041 876	7 529 894	7 727 916	7 773 075

Ratio de capacité de désendettement en tenant compte de l'encours global	4,1	5,4	5,9	8,0	4,1	4,7
Ratio de capacité de désendettement en tenant compte uniquement de la dette bancaire	3,6	4,8	5,2	7,1	3,7	4,2

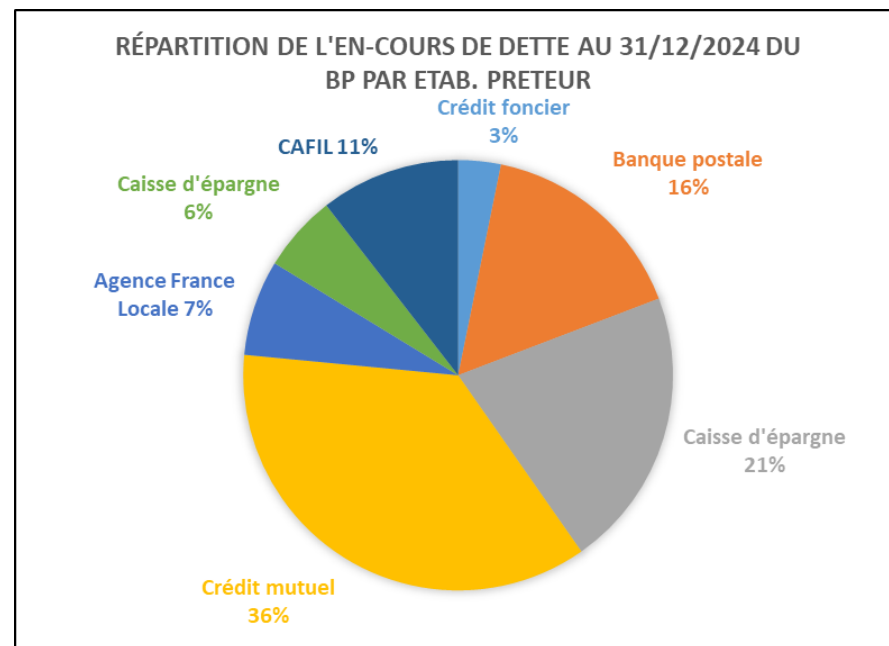
Le budget principal compte 7,73 M€ d'encours de dette au 31/12/2024 dont 6,9M€ uniquement lié aux emprunts bancaires. Il en découle un ratio de capacité désendettement de l'ordre de 4 ans.

■ Décomposition de la structuration de la dette auprès des emprunts bancaires :

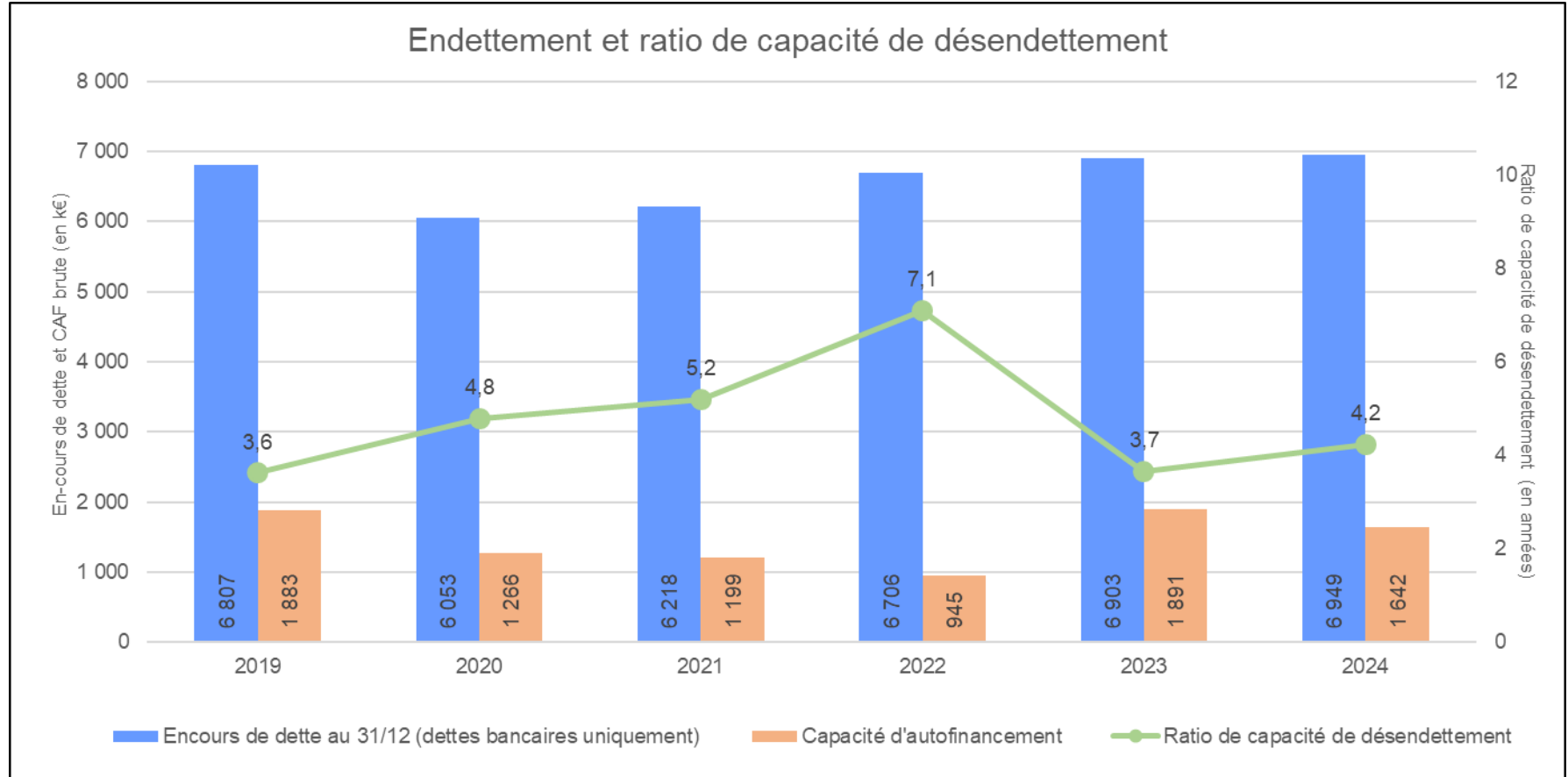
Au 31/12/2024, le budget principal porte 14 contrats de prêts dont 12 à taux fixe et 2 à taux variable.

Le capital restant dû est réparti entre 7 établissements bancaires dont 36 % au Crédit mutuel et 21 % à la Caisse d'épargne.

Tous les emprunts portés par le budget principal sont classés en catégorie A-1 de la Charte Gissler soit sans risque.



6.6 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

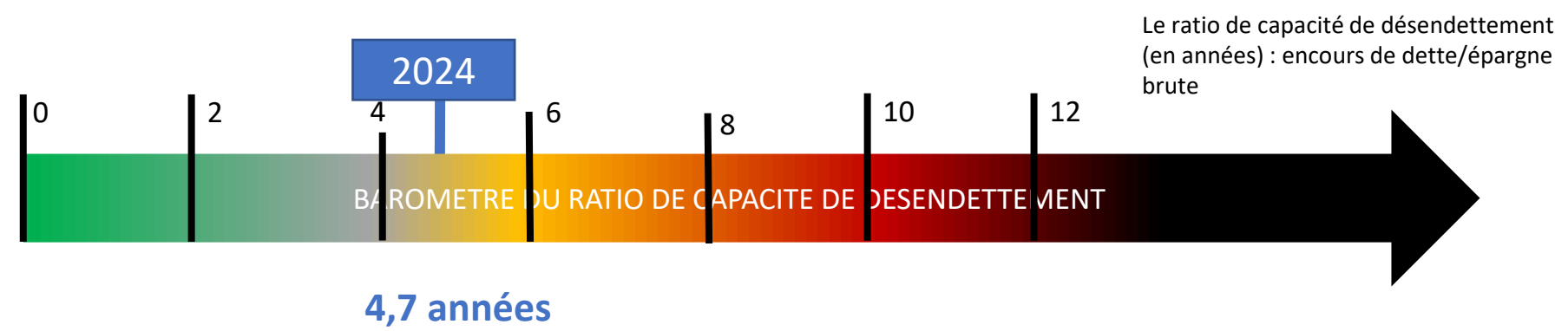
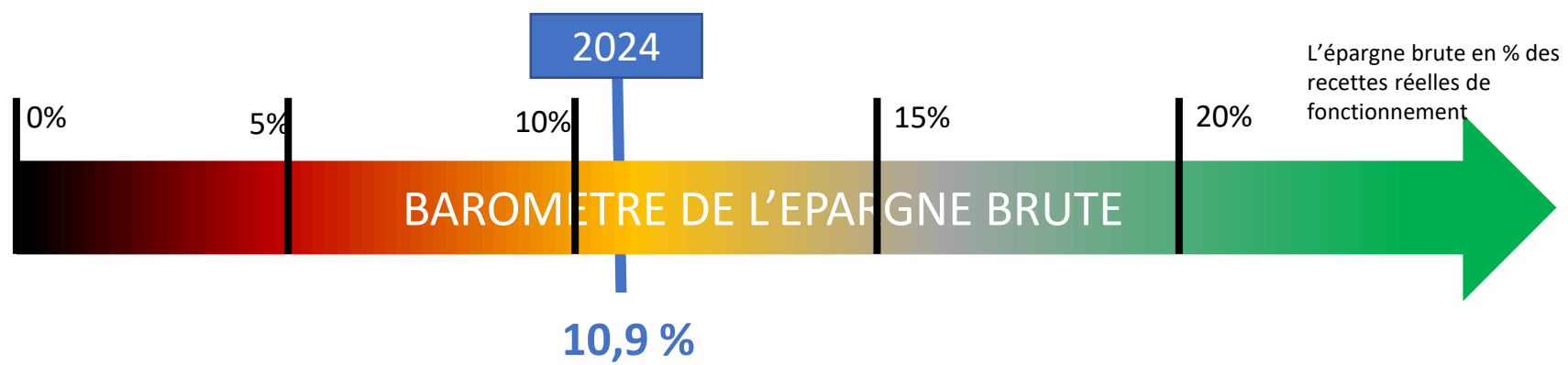


- L'encours de dette diminue sur la période 2019-2021 avant de s'accroître sur la période 2022-2023. L'exercice 2022 a été marqué par deux facteurs qui viennent dégrader le ratio de capacité de désendettement : une réduction de l'épargne et l'augmentation de l'endettement. Ceci s'était traduit par une dégradation notable du ratio de capacité de désendettement à 7 années.
- Le redressement de l'épargne constaté en 2023 résulte du relèvement de la fiscalité et de l'éligibilité à l'attribution au FPIC, depuis le ratio de capacité de désendettement s'établit à 4 ans.

6.7 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2019-2024 DU BUDGET PRINCIPAL

- L'analyse financière rétrospective 2019-2024 met en évidence un amoindrissement progressif de l'autofinancement du budget aboutissant à une dégradation progressive du taux d'épargne brute.
- Les décisions prises en matière d'augmentation des taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que le retour de l'éligibilité à l'attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ont permis de redresser la situation financière budget principal en 2023. Le taux d'épargne brute s'établit à 12,5 % en 2023 et le ratio de capacité de désendettement à 4,1 années contre 8 années en 2022. Le CFU 2024 du budget principal met en évidence un maintien de la situation financière avec un taux d'épargne de 11 % et un ratio de capacité de désendettement de 4,6 ans. La baisse constatée sur l'épargne résulte du dynamisme des charges de personnel mais aussi des autres charges de gestion courante, c'est-à-dire de postes de dépenses rigides.
- Pour conserver la situation financière actuelle, la collectivité devra veiller à ce que le développement des dépenses soient compensées par la même dynamique au niveau des recettes, ou le cas échéant revoir à la baisse ses charges de fonctionnement.
- Le rétablissement de l'épargne constaté en 2023 a permis à la Communauté de communes de disposer de marges de manœuvre supplémentaire en matière de recours au levier de la dette pour financer les investissements du territoire. Pour assurer le financement du centre aquatique et les nouvelles charges de fonctionnement que l'équipement généreront la collectivité devra veiller à conserver à minima 1,5 / 1,6 M€ d'épargne brute par an .

LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU BUDGET PRINCIPAL



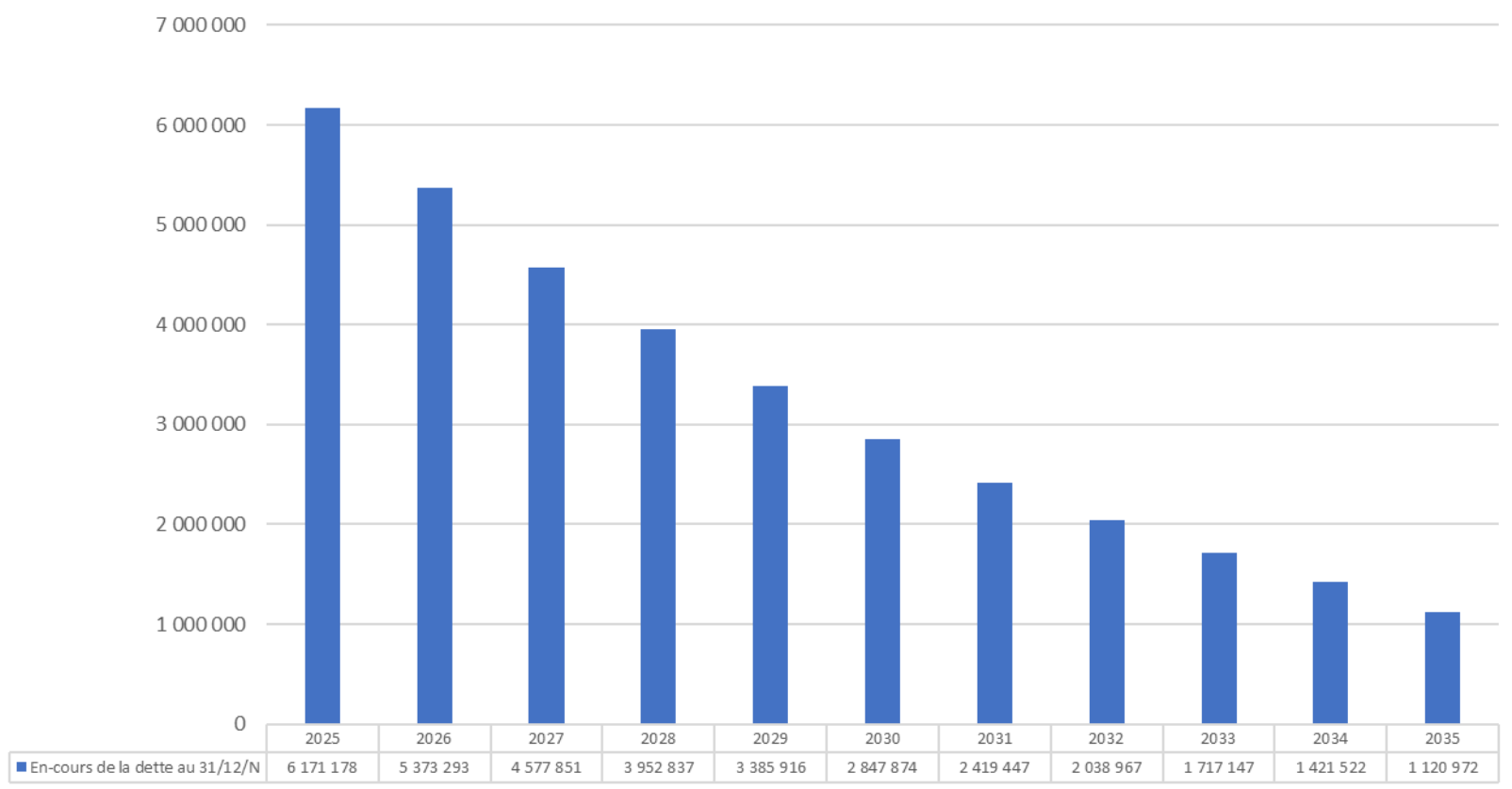
6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025

6.1. LES ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA DETTE

Évolution prévisionnelle de l'encours de dette du budget principal

Présentation de l'évolution prévisionnelle de l'en-cours de dette du budget principal :

Évolution prévisionnelle de l'en-cours de la dette au 31/12/N du budget principal
(en €)

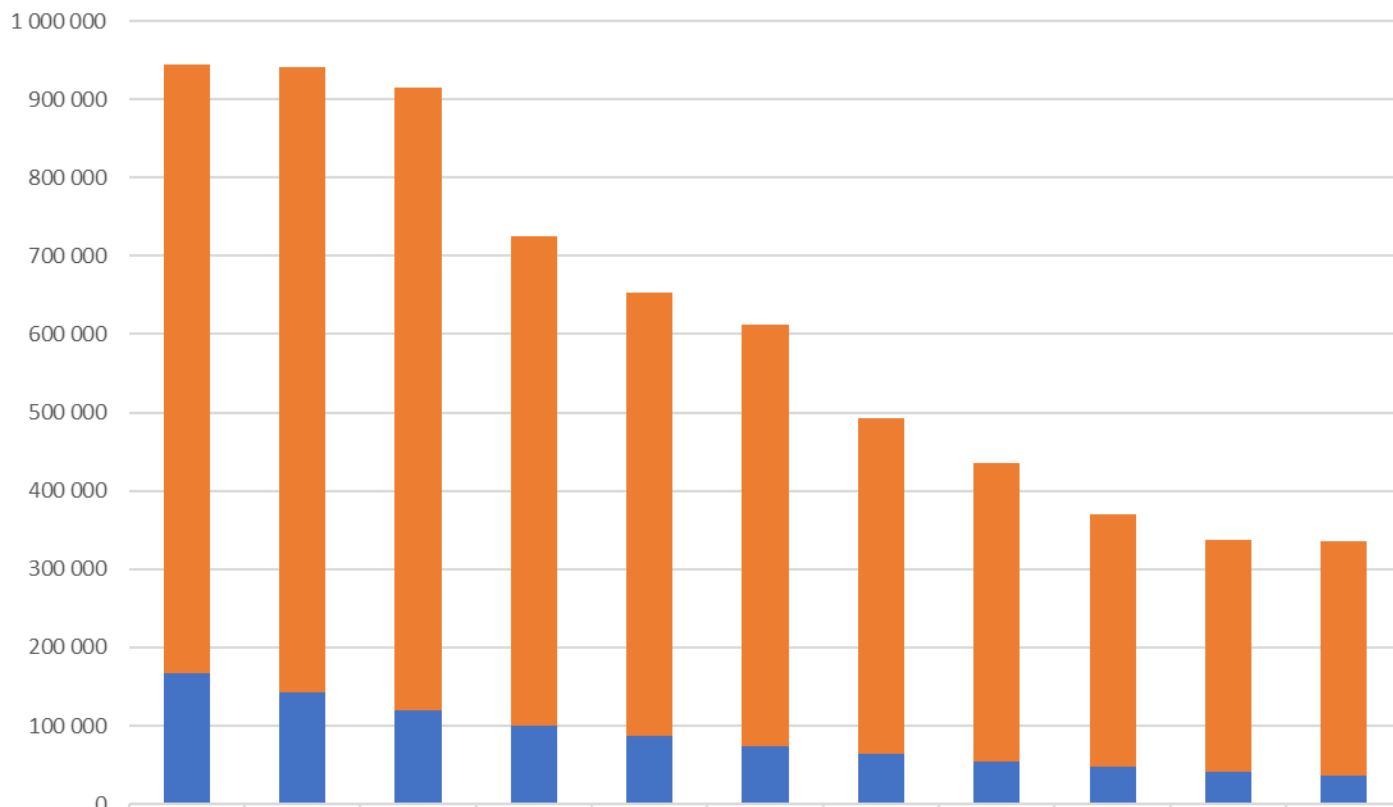


Évolution prévisionnelle de l'annuité de la dette du budget principal



Présentation de l'évolution prévisionnelle de l'annuité de la dette bancaire du budget principal :

Évolution de l'annuité prévisionnel de la dette du budget principal en €



■ Remboursement du capital de la dette	777 456	797 885	795 442	625 014	566 921	538 043	428 427	380 480	321 820	295 625	300 551
■ Charges financières	166 417	143 219	119 392	99 754	86 494	74 411	64 142	54 743	47 510	41 354	35 327

6.2 ACTUALISATION DE L'ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Rappel de la situation 2023/2024 :

SYNTHESE				
en k€	2023	2024	Ecart en valeur	Ecart en %
Produits de fonctionnement	15 081	15 101	20	0,1%
Contributions directes	8 322	8 283	-39	-0,5%
TEOM	2 099	2 135	37	1,8%
Autres recettes fiscales	259	280	21	8,2%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	381	275	-107	-28,0%
Reversements de fiscalité	23	28	5	23,5%
DGF	1 783	1 790	7	0,4%
Autres dotations et versements de l'Etat	1 090	1 117	27	2,5%
Subventions et participations des partenaires	209	200	-9	-4,1%
FNGIR et DCRTPT	572	569	-4	-0,6%
Ressources liées à la péréquation horizontale	223	227	3	1,5%
Autres recettes	120	198	78	65,3%
			0	
Charges de fonctionnement	13 190	13 459	269	2,0%
Charges à caractère général	1 389	1 339	-51	-3,6%
Charges de personnel nettes des remboursements	2 762	3 075	312	11,3%
Autres charges de gestion courante	4 805	4 901	96	2,0%
Reversements de fiscalité	3 834	3 745	-89	-2,3%
FNGIR	0	0	0	n/a
Péréquation horizontale	139	140	0	0,1%
Autres dépenses	87	80	-6	-7,4%
Charges d'intérêts	173	180	7	3,9%
Travaux en régie	0	0	0	n/a
Epargne de gestion	2 065	1 462	-603	-29,2%
Charges d'intérêts	173	180	7	3,9%
Epargne Brute	1 891	1 642	-249	-13,2%
Remboursement du capital	702	721	19	2,7%
Epargne Nette	1 189	921	-268	-22,6%
Dépenses d'investissement	2 685	2 163		
Dont dépenses d'équipement	2 685	2 163		
Recettes d'investissement	1 059	1 407		
Besoin de financement des investissements	1 626	756		
Epargne brute	1 891	1 642		
Variation de dette	198	-221		
Variation du fonds de roulement	463	665		
Epargne nette	1 189	921		
Emprunts nouveaux	900	500		
Variation du fonds de roulement	463	665		
FdR au 31/12	1 138	1 803		
En-cours de dette au 31/12	7 728	7 773	45	0,6%
Ratio de capacité de désendettement	4,1	4,7	0,6	0,2
Taux d'épargne brute	12,5%	10,9%	-1,7%	

L'épargne brute s'établit à 1,64 M€ au CFU 2024 soit une baisse de 249 k€ par rapport à 2023.

La baisse de l'épargne est liée à une augmentation de 2% des charges (+ 269k€) alors que les recettes sont stables par rapport à 2023.

Les charges de fonctionnement en augmentation sont :

- Les charges de personnel : +312 k€
- Les autres charges de gestion courante/autres dépenses : +96 k€ (subventions budgets annexes, participations).

La réduction des charges à caractère général a permis de compenser une partie de l'accroissement des autres postes de charges.

Les produits sont stables en lien avec une baisse des recettes fiscales (TASCOM) et des produits du services.

Le taux d'épargne se maintient à hauteur de 11 %.

L'endettement est stable malgré le recours à l'emprunt.

L'IMPACT FINANCIER DES MESURES DE LA LFI 2025 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

	K€	2024	2025 sans mesures LFI 2025	2025 LFI	Impact LFI (écart LFI 2025 -2025 sans nouvelle mesure LFI)
Dépenses de fct	CNRACL	392	399	437	38
	Total	392	399	437	38
Recettes de fct	DCRTP	392	392	301	-91
	FDPTP	30	30	24	-7
	FRACTION DE TVA	3 301	3 384	3 301	-83
	DOTATION DE COMPENSATION	1 581	1 581	1 526	-55
	Total	5 304	5 387	5 152	-235

Perte de recettes	235
Nouvelles charges	38
Total de l'impact sur l'épargne	272

- L'impact des mesures des dispositions de la LFI 2025 s'élève à 272 k€ au total pour le budget principal de la Communauté soit 16,6 % de l'épargne brute 2024.

Présentation de l'actualisation l'analyse financière prospective du budget principal

L'analyse financière prospective du budget principal a fait l'objet d'une actualisation tenant des projets d'investissement suivants :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses	10 993	7 659	1 621	1 100	900	900
Piscine	7 562	7 089	1 103	0	0	0
Haut débit	150	150	148	0	0	0
SICTOM Contenaire	67	0	0	0	0	0
OPH	200	200	200	200	0	0
AFL	23	23	0	0	0	0
CHACOM	1 000	0	0	0	0	0
PLUI	180	27	0	0	0	0
Aide à la pierre renouvellement	170	170	170	0	0	0
Enveloppe annuelle	0	0	0	900	900	900
Autres reports	1 642	0	0	0	0	0

TOTAL	MOYENNE
23 172	3 862
15 754	2 626
448	75
67	11
800	133
45	8
1 000	167
207	34
510	85
2 700	450
1 642	274

Recettes d'investissement	6 197	3 629	671	226	195	196
Subventions	4 397	2 376	405	46	48	48
Subventions PISCINE	2 469	2 314	360	0	0	0
Haut débit	0	0	0	0	0	0
SICTOM Contenaire	67	0	0	0	0	0
OPH	0	0	0	0	0	0
AFL	0	0	0	0	0	0
CHACOM	800	0	0	0	0	0
PLUI	62	62	0	0	0	0
Aide à la pierre renouvellement	0	0	0	0	0	0
Produit de cessions	0	0	0	0	0	0
Autres reports	1 000	0	0	0	0	0
Remboursement échéance prêt Amaro	0	0	45	46	48	48
FCTVA	1 800	1 253	266	180	148	148

11 114	1 852
7 320	1 220
5 143	857
0	0
67	11
0	0
0	0
800	133
124	21
0	0
0	0
3 794	632

Coût net	4 796	4 030	950	874	705	704
-----------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	------------

12 058	2 010
---------------	--------------

Quelle est la trajectoire de la situation financière de la Communauté sans prise de décision ?

Au fil de l'eau l'épargne brute du budget principal diminuerait progressivement sur la période 2025-2030. Elle serait de l'ordre de **1,2 M€ à l'horizon 2030 contre 1,64M€ en 2024.**

Avec ce niveau d'épargne, le budget devrait davantage recourir à l'emprunt pour porter le financement des investissements. **Les recours successifs à l'emprunt auront pour effet de dégrader le ratio de capacité de désendettement dès 2027 à 12 ans.**

Un travail d'ajustement et de resserrement des charges de fonctionnement est incontournable pour maintenir 1,5/1,6 M€ d'épargne brute afin d'assurer le financement des investissements de manière saine.

PROPOSITION DE MESURES POUR MAINTENIR L'ÉPARGNE

Pour compenser au moins partiellement l'effet ciseaux accentué par les dispositions de la LFI 2025, des mesures de limitation de l'évolution des charges sont proposées :

- **Les charges à caractère général** : limiter l'évolution à +1,4 % par an (soit +20 k€ par an au maximum), ceci représente une baisse de charge de 120 k€ en cumulé entre 2025 et 2030 (par rapport à une évolution de +1,8% par an selon le scénario au fil de l'eau)
- **Les charges de personnel** : Des mesure doivent être prises pour contenir l'évolution des charges malgré la dynamique du GVT et de la CNRACL. Elles s'élèveraient à 3,4 M€ en 2030 contre 3,6 M€ sans décision.
- **Les autres charges de gestion courante** : limiter l'évolution des charges des budgets annexes pour lesquels le budget principal participe par le versement de subventions d'équilibre
 - Budget OT : réduction de 25 k€ de la subvention dès 2025, puis de 5 k€ par an
 - Budget ASF : maintien de la subvention à niveau de 380 k€ par an jusqu'en 2026, puis réduction de 80 k€ de cette charge dès 2027 qui pourrait par la recherche de financement, puis effort de gestion des charges permettant de réduire chaque année de 10 k€ la subvention.

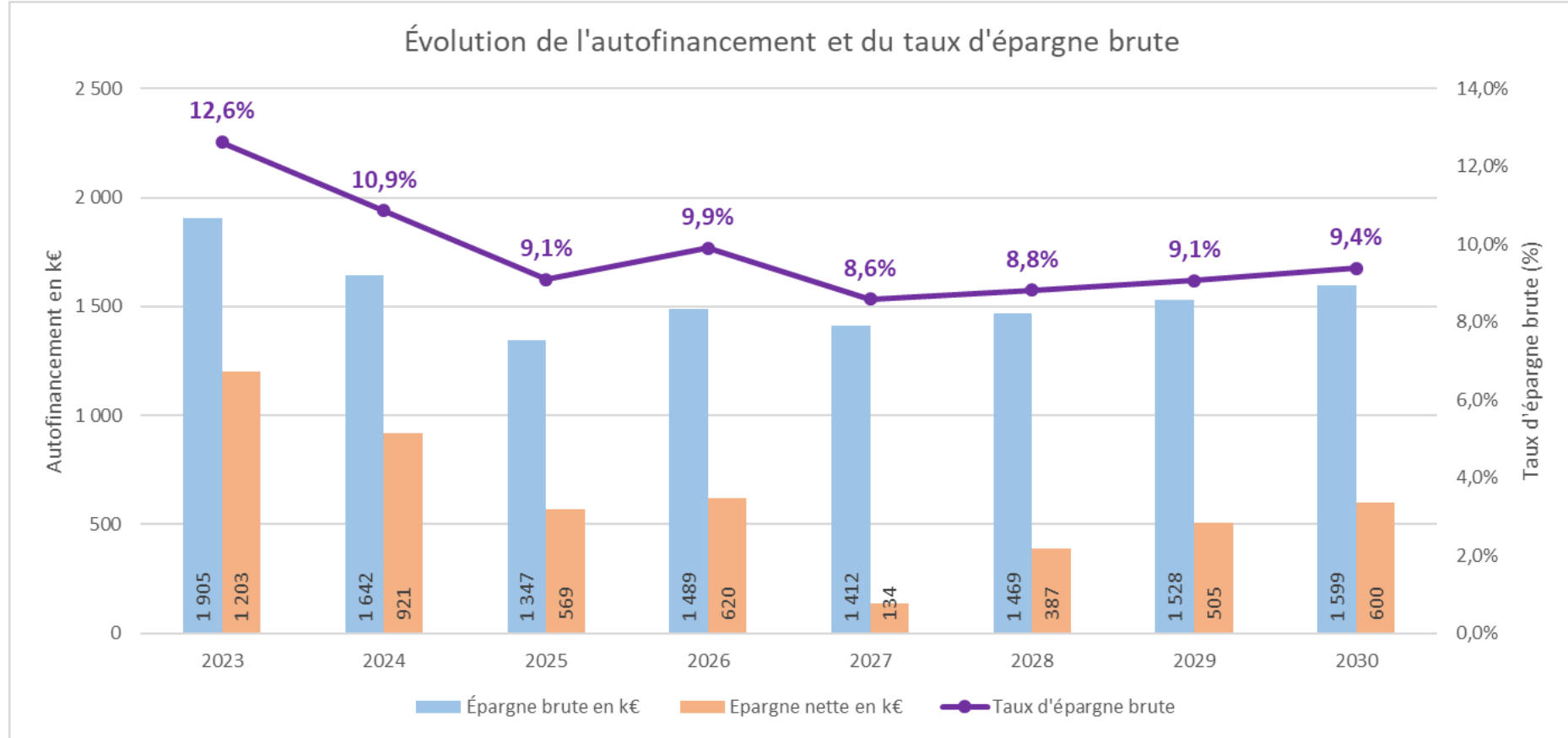
Ces mesures permettraient de contenir l'évolution des charges du chapitre qui sont notamment liées aux versements aux syndicats. Les charges du chapitre 65 serait de 6,5 M€ en 2030 contre 6,7 M€ sans décision.

En cumulé ses décisions permettraient de maintenir 1,5 M€ d'épargne brute par an.

K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Épargne brute au fil de l'eau	1 642	1 271	1 311	1 124	1 129	1 165	1 196
Epagne brute avec prise de décision sur les charges	1 642	1 347	1 489	1 412	1 469	1 528	1 599
Ecart	0	-75	-178	-288	-339	-363	-403

Présentation des résultats de l'analyse financière prospective

Evolution de l'autofinancement



L'épargne brute se stabiliserait aux alentours de 1,5 M€ par an soit environ 9/10% de taux d'épargne brute sur la période 2027-2030. Les efforts visant à contenir les charges de 2025 à 2027 permettent de maintenir l'épargne en 2027 malgré la charge supplémentaire en fonctionnement du centre nautique. En effet, ces efforts permettent d'absorber le coût de fonctionnement à la charge de la communauté qui est estimé à environ 600 k€.

La collectivité devra veiller à maintenir à minima ce niveau d'épargne

Présentation des résultats :

Evolution de l'autofinancement

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE										
k€	Δ annuelle 2024-2027 ou moy 2025- 2027	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Δ annuelle 2024-2030 ou moy 2025-2030
Produits de fonctionnement	2,9%	15 081	15 101	14 815	15 028	16 444	16 659	16 844	17 034	2,0%
Contributions directes	0,6%	8 322	8 283	8 127	8 274	8 424	8 578	8 734	8 894	1,2%
TEOM	1,4%	2 099	2 135	2 165	2 196	2 225	2 255	2 286	2 317	1,4%
Autres recettes fiscales	1,3%	259	280	284	288	291	295	299	304	1,3%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1,6%	381	275	278	283	288	293	298	304	1,7%
Reversements de fiscalité perçus	-0,2%	23	28	28	28	28	28	28	28	-0,1%
DGF	0,1%	1 783	1 790	1 773	1 778	1 795	1 789	1 749	1 710	-0,8%
Autres dotations et versements de l'Etat	0,2%	1 090	1 117	1 095	1 109	1 123	1 138	1 152	1 167	0,7%
Subventions et participations des partenaires	1,7%	209	200	201	206	211	216	222	227	2,1%
FNGIR et DCRTP	-5,7%	572	569	477	477	477	477	477	477	-2,9%
Ressources liées à la péréquation horizontale	0,2%	223	227	227	227	228	229	229	230	0,3%
Autres recettes	14,9%	120	198	161	163	300	303	305	308	7,7%
Recettes liées au centre aquatique du Martinet	n/a		0	0	0	1 053	1 059	1 064	1 069	n/a
Charges de fonctionnement	3,8%	13 176	13 459	13 468	13 539	15 031	15 190	15 316	15 435	2,3%
Charges à caractère général	1,4%	1 389	1 339	1 357	1 376	1 396	1 415	1 435	1 455	1,4%
Charges de personnel nettes des remboursements	1,7%	2 762	3 075	3 129	3 139	3 231	3 324	3 384	3 445	1,9%
Autres charges de gestion courante	-3,2%	4 604	4 901	4 875	4 857	4 450	4 473	4 498	4 523	-1,3%
Reversements de fiscalité versés	0,0%	3 834	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745	0,0%
Péréquation horizontale	-1,1%	139	140	140	137	135	133	131	129	-1,3%
Autres dépenses	-29,4%	288	80	56	28	28	29	29	29	-15,5%
Charges d'intérêts	29,6%	160	180	166	257	393	385	374	354	11,9%
Coûts de fonctionnement induits du centre aquatique du Martinet	n/a	0	0	0	0	1 654	1 687	1 721	1 755	n/a
Epargne de gestion	-0,3%	2 065	1 822	1 513	1 746	1 805	1 853	1 902	1 953	1,2%
Charges d'intérêts	29,6%	160	180	166	257	393	385	374	354	11,9%
Epargne Brute	-4,9%	1 905	1 642	1 347	1 489	1 412	1 469	1 528	1 599	-0,4%
Remboursement du capital	21,0%	702	721	777	869	1 278	1 082	1 023	999	5,6%
Epargne Nette	-47,3%	1 203	921	569	620	134	387	505	600	-6,9%
Taux d'épargne brute	9,2%	12,6%	10,9%	9,1%	9,9%	8,6%	8,8%	9,1%	9,4%	9,1%

Les charges de fonctionnement se développeraient de +3,8 % en moyenne par an sur la période 2024-2027 ou +2,3 % sur la période 2024-2030.

L'effort de resserrement des charges de fonctionnement permet de maintenir l'épargne (baisse de -0,4% en moyenne par an) de 2024 à 2030.
Le taux d'épargne brute se stabiliserait à 9 % environ dès 2028.

Présentation des résultats :

Le financement des investissements

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE										Δ annuelle 2024-2030 ou moy 2025- 2030
k€	Δ annuelle 2024-2027 ou moy 2025- 2027	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses d'investissement	6 757	2 685	2 163	10 993	7 659	1 621	1 100	900	900	3 862
Recettes d'investissement	3 409	1 059	1 407	5 928	3 629	671	226	195	196	1 807
Besoin de financement des investissements	3 348	1 626	756	5 065	4 030	950	874	705	704	2 055
Epargne brute	1 416	1 905	1 642	1 347	1 489	1 412	1 469	1 528	1 599	1 474
Variation de la dette	1 597	198	-221	2 723	2 531	-462	-582	-823	-999	398
Variation du fonds de roulement	-335	476	665	-996	-9	0	13	0	-104	-183
Epargne nette	441	1 203	921	569	620	134	387	505	600	469
Emprunts nouveaux	2 572	900	500	3 500	3 400	816	500	200	0	1 403
Variation du fonds de roulement	-335	476	665	-996	-9	0	13	0	-104	-183
FdR au 31/12	1 069	1 406	2 071	1 075	1 066	1 066	1 079	1 079	975	1 057
En-cours de dette au 31/12 de la dette bancaire	11 708	6 903	6 949	9 671	12 203	13 252	12 670	11 847	10 848	11 748
Ratio de capacité de désendettement	8,3	3,6	4,2	7,2	8,2	9,4	8,6	7,8	6,8	8,0
Taux d'épargne brute	9,2%	12,6%	10,9%	9,1%	9,9%	8,6%	8,8%	9,1%	9,4%	9,1%

Les dépenses d'investissement s'élèvent en moyenne à 3,8 M€ par an entre 2025 et 2030. Après déduction **des recettes d'investissement** (FCTVA, subventions), il en découle **un besoin de financement des investissements** de 2,1 M€ par an en moyenne ou de 12,3 M€ au total entre 2025 et 2030.

Ce besoin de financement serait pris en charge pour 71 % **par l'épargne brute**. **Le solde serait assumé de manière prépondérante par l'emprunt et plus marginalement par le recours à la dette**. La collectivité devra solliciter un emprunt de 3,5 M€ en 2025 et 3,4 M€ en 2026 pour faire face au besoin de financement en raison de la réalisation du projet de la piscine mais aussi aux autres projets. **Dans ce scénario, la Communauté serait en capacité de financer :**

- La piscine,
- Le Haut débit (448 k€ au total sur 3 ans)
- le projet de réhabilitation du centre nautique (2025 à 2027),
- L'OPH (800 k€ au total entre 2025 et 2028),
- Le projet CHACOM (1M€ en 2025 financé à 80% par des subventions),
- La participation à l'AFL,
- Le PLUI et l'aide à la pierre,
- Les autres reports 2024 sur 2025

Il est ajouté une enveloppe de 900 k€ par an de 2028 à 2030 pour d'autres projets/ ou dépenses d'entretien.

L'encours de dette du budget augmenterait de 3,89 M€ entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2030. Le ratio de capacité de désendettement augmenterait jusqu'en 2028 pour atteindre 9,4 ans pour décroître **et s'élever à 6,8 années en 2030**.

Conclusion sur les résultats

Les mesures de la LFI 2025 se traduisent par une perte d'épargne brute évaluée à 235 k€ pour le budget principal de la Communauté.

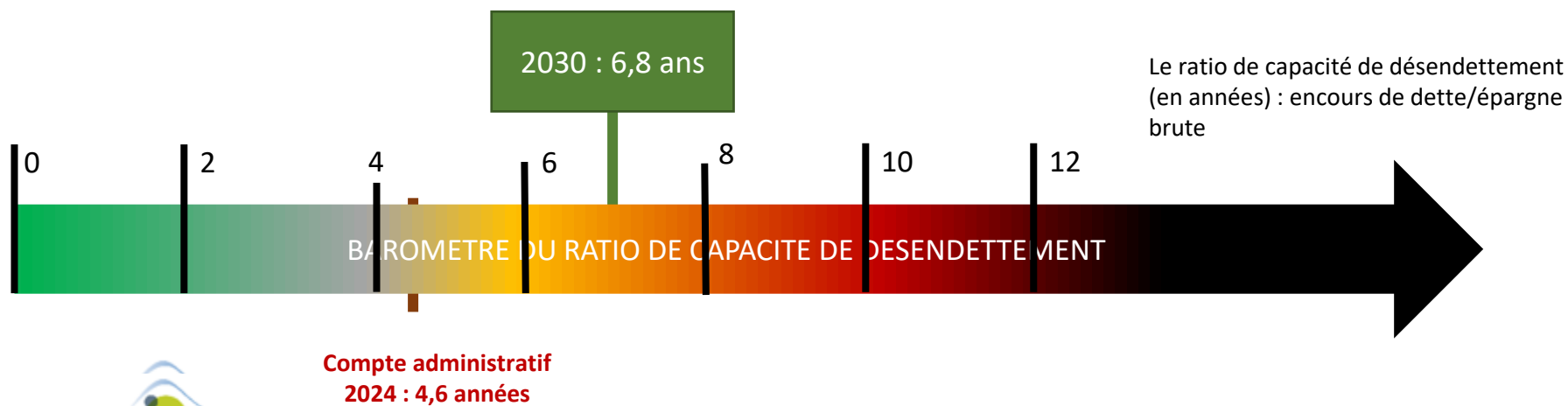
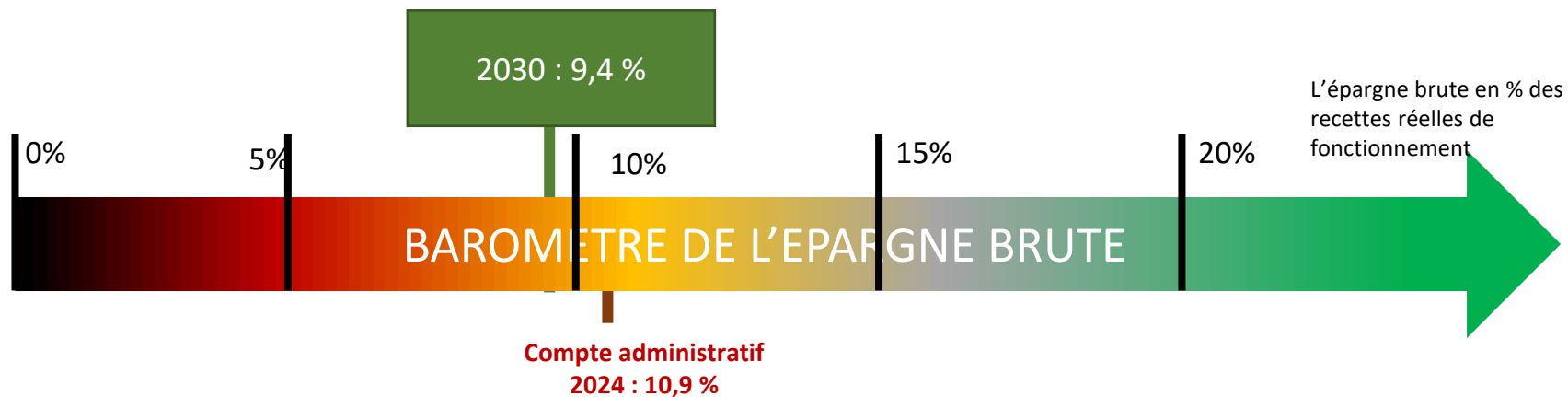
Pour parvenir à maintenir une épargne de l'ordre de 1,5M€ , il conviendra de faire des choix pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement.

Ce niveau d'épargne constitue le minimum pour disposer d'un taux d'épargne brute de l'ordre de 9/10 %.

Le maintien de l'épargne à niveau 2024 est incontournable pour que la collectivité continue à mettre en œuvre ses projets d'investissement dont un projet d'ampleur pour le territoire, celui du centre nautique.

Conclusion 2/2 :

Les ratios à l'horizon 2030



7. Analyse financière rétrospective 2019-2024 des budgets annexes

7.1 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le budget est principalement composée de charges de personnel et de quelques charges à caractère général (fournitures, etc.).

Les produits de fonctionnement sont composés principalement des remboursements versés par les communes membres au titre des actes d'urbanisme.

Les charges de fonctionnement se sont développées à un rythme plus soutenu que les recettes ce engendre une faiblesse de l'épargne.

Le fonds de roulement du budget annexe est déficitaire depuis 2022. Au CA 2024 prévisionnel, l'épargne a permis d'absorber une partie du déficit du budget (13 k€).

Les déficits du budget annexe ADS sont absorbés par le fonds de roulement budget principal.

SYNTHESE							
en k€	Δ moy ou moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement	+20,5%	74	112	114	150	172	187
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+19,4%	74	112	114	150	170	179
Subventions et participations des partenaires	n/a	0	0	0	0	0	1
Autres recettes	+432,8%	0	0	0	0	2	7
Charges de fonctionnement	+23,7%	58	120	107	144	171	169
Charges à caractère général	+46,7%	4	8	5	15	10	24
Charges de personnel nettes des remboursements	+18,8%	55	112	99	125	158	130
Autres charges de gestion courante	+526,5%	0	0	3	3	3	15
Autres dépenses	n/a	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	+3,1%	15	-8	7	7	1	18
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne Brute	+3,1%	15	-8	7	7	1	18
Remboursement du capital	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne Nette	+3,1%	15	-8	7	7	1	18
Dépenses d'investissement	10	0	9	10	36	2	4
Dont dépenses d'équipement	10	0	9	10	36	2	4
Recettes d'investissement	2	0	0	0	14	0	0
Besoin de financement des investissements	8	0	9	10	22	2	4
Epargne brute	6	15	-8	7	7	1	18
Variation de dette	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	-2	15	-18	-3	-15	-2	13
Epargne nette	6	15	-8	7	7	1	18
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	-2	15	-18	-3	-15	-2	13
FdR au 31/12	-1	22	4	1	-15	-16	-3
En-cours de dette au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
Ratio de capacité de désendettement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'épargne brute	5,6%	20,6%	-7,5%	6,2%	4,3%	0,3%	9,5%

7.2 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE ATELIERS DES SAVOIRS FAIRE

Les charges de fonctionnement ont progressé de +16,8 % en moyenne par an sur la période 2019-2024. Les dépenses sont principalement constituées des charges de personnel et des charges à caractère général.

On note un saut dans les dépenses de fonctionnement depuis 2022. Entre 2019 et 2023, les charges de personnel affectées à ce budget ont été multipliées par deux en lien avec la création de postes pour la boutique et les majorations successives des indices de rémunération.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont principalement composées :

- Du produit des services et des ventes, il s'agit des recettes tarifaires des services des ateliers (ventes de marchandises, redevances culturelles),
- Des participations du budget principal dont le niveau n'a cessé de croître sur la période analysée.

Le budget a porté 183 k€ de dépenses d'investissement en moyenne par an dont 40 % ont été pris en charge par les recettes d'investissement (FCTVA et subventions).

Il en découle un besoin de financement des investissements de 112 k€ en moyenne par an. Il a été financé par l'épargne et par la variation de la dette.

Au total 733 k€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés sur la période analysée. L'encours de dette s'établit à 720 k€ fin 2024.

Le fonds de roulement est constitué des versements du budget principal.

Les charges générées par ses services publics ne peuvent pas être autofinancées par les recettes tarifaires, la participation du budget principal est donc incontournable pour conserver ce service public. Les participations versées à ce budget ont donc des conséquences sur l'épargne du budget principal.

SYNTHESE							
en k€	Δ moy ou moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement	+14,8%	299	262	311	396	528	598
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+13,1%	114	93	127	168	205	212
Autres dotations et versements de l'Etat	n/a	0	1	0	7	0	0
Subventions du budget principal	+14,2%	180	163	180	212	313	350
Autres subventions	n/a	0	0	0	0	0	28
Autres recettes	+9,4%	5	6	5	9	10	8
Charges de fonctionnement	+16,8%	275	246	282	427	495	597
Charges à caractère général	+13,2%	127	90	114	194	224	237
Charges de personnel nettes des remboursements	+18,4%	146	154	164	228	265	339
Autres charges de gestion courante	+459,4%	0	0	1	1	1	11
Autres dépenses	+98,3%	0	2	1	2	2	10
Charges d'intérêts	-8,1%	1	1	1	2	4	1
Epargne de gestion	-47,4%	26	17	31	-28	37	1
Charges d'intérêts	-8,1%	1	1	1	2	4	1
Epargne Brute	-61,1%	25	16	30	-31	33	0
Remboursement du capital	+38,9%	8	8	11	27	32	40
Epargne Nette	-218,5%	17	8	19	-57	1	-40
Dépenses d'investissement	183	16	55	175	146	111	597
Dont dépenses d'équipement	183	16	55	175	146	111	597
Recettes d'investissement	72	0	16	35	172	91	118
Besoin de financement des investissements	112	16	39	140	-25	21	479
Epargne brute	12	25	16	30	-31	33	0
Variation de dette	101	-8	32	172	33	-32	410
Variation du fonds de roulement	2	1	9	62	28	-20	-69
Epargne nette	-9	17	8	19	-57	1	-40
Emprunts nouveaux	122	0	40	183	60	0	450
Variation du fonds de roulement	2	1	9	62	28	-20	-69
FdR au 31/12	53	8	18	80	108	88	19
En-cours de dette au 31/12	320	104	137	309	342	310	720
Ratio de capacité de désendettement	551,7	4,2	8,5	10,4	-11,2	9,3	3288,9
Taux d'épargne brute	3,8%	8,2%	6,1%	9,5%	-7,7%	6,3%	0,0%

7.3 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

Les charges de fonctionnement de la maison de santé sont montées en puissance sur la période analysée. En 2023, elles s'élevaient à 200 k€. Il s'agit du plus haut niveau constaté sur la période. La moitié des dépenses concerne les charges à caractère général (électricité, frais de nettoyage et taxes foncières principalement).

Les produits de fonctionnement sont composés du revenu des immeubles, et de quelques remboursements.

L'exercice 2023 avait été marqué par l'accroissement des dépenses de fonctionnement dont une partie a été pris en charge par une subvention du budget principal (30 k€). Par ailleurs, l'annuité de la dette était de 2,3 M€ en 2023.

Au CA prévisionnel 2024, les charges de fonctionnement ont été moins élevées qu'en 2023. Le budget a eu recours à 110 k€ en 2024, le fonds de roulement était de 35 k€ fin 2024.

L'encours de dette est élevé au regard de l'épargne dont le budget est en capacité de dégagé ce qui explique le niveau particulièrement dégradé du ratio de capacité de désendettement.

SYNTHESE							
en k€	Δmoy ou moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement	+28,8%	76	89	167	213	269	271
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+64,7%	7	13	31	43	58	79
Versement du budget principal	n/a	0	0	0	0	30	0
Autres recettes	+22,4%	70	76	136	171	181	191
Charges de fonctionnement	+56,0%	19	45	57	77	200	175
Charges à caractère général	+74,4%	7	25	34	55	124	120
Charges de personnel nettes des remboursements	n/a	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante	n/a	0	0	0	0	39	30
Autres dépenses	n/a	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	+17,3%	12	20	23	22	37	26
Travaux en régie	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	+12,0%	69	64	133	158	107	121
Charges d'intérêts	+17,3%	12	20	23	22	37	26
Epargne Brute	+10,8%	57	44	110	137	70	96
Remboursement du capital	+21,4%	42	88	89	340	2 241	112
Epargne Nette	-201,6%	15	-44	21	-203	-2 171	-16
Dépenses d'investissement	596	1 050	1 330	833	17	275	71
Dont dépenses d'équipement	596	1 050	1 330	833	17	275	71
Recettes d'investissement	344	52	771	60	305	878	0
Besoin de financement des investissements	252	998	559	773	-289	-603	71
Epargne brute	86	57	44	110	137	70	96
Variation de dette	198	1 288	-88	1 411	-340	-1 081	-2
Variation du fonds de roulement	32	348	-603	748	85	-408	22
Epargne nette	-400	15	-44	21	-203	-2 171	-16
Emprunts nouveaux	683	1 331	0	1 500	0	1 160	110
Variation du fonds de roulement	32	348	-603	748	85	-408	22
FdR au 31/12	97	190	-413	335	420	12	35
En-cours de dette au 31/12	2 165	1 828	1 740	3 151	2 811	1 730	1 728
Ratio de capacité de désendettement	27,2	31,9	39,4	28,6	20,6	24,8	18,1
Taux d'épargne brute	52,7%	75,2%	49,6%	66,0%	64,0%	25,9%	35,3%

7.4 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Les produits de fonctionnement du budget sont principalement composés des participations du budget principal et des reversements de la taxe de séjour.

La participation du budget principal n'a cessé de croître malgré le dynamisme de la taxe de séjour.

Les charges de fonctionnement ont **connu un développement soutenu de l'ordre de +15,4 % en moyenne par an**. Elles sont principalement composées des charges de personnel et des charges à caractère général (achat de marchandises, maintenance, prestations de services).

Le fonds de roulement s'établit à 64 k€ fin 2024.

SYNTHESE					
en k€	Δ moy ou moyenne	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement	+12,3%	446	513	589	631
Taxe de séjour	+15,9%	78	104	134	122
Produit des services, du domaine et ventes diverses	+38,9%	63	117	152	168
Autres dotations et versements de l'Etat	n/a	0	0	0	1
Versement du budget principal	+3,7%	305	290	300	340
Autres recettes	+99,5%	0	2	3	0
Charges de fonctionnement	+15,4%	409	484	595	628
Charges à caractère général	+22,6%	119	189	219	220
Charges de personnel nettes des remboursements	+11,3%	287	286	369	396
Autres charges de gestion courante	n/a	0	0	4	11
Autres dépenses	-39,8%	2	9	3	0
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0
Epargne de gestion	-54,5%	38	29	-6	4
Charges d'intérêts	n/a	0	0	0	0
Epargne Brute	-54,5%	38	29	-6	4
Remboursement du capital	n/a	0	0	0	0
Epargne Nette	-54,5%	38	29	-6	4
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
Dont dépenses d'équipement	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0	0	0
Epargne brute	11	38	29	-6	4
Variation de dette	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	11	38	29	-6	4
Epargne nette	11	38	29	-6	4
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	11	38	29	-6	4
FdR au 31/12	38	38	67	61	64
En-cours de dette au 31/12	0	0	0	0	0
Ratio de capacité de désendettement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'épargne brute	3,4%	8,5%	5,7%	-1,0%	0,6%

7.5 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE ZAE

Les charges de fonctionnement sont globalement stables sur la période. Les dépenses sont principalement constituées des charges d'intérêt de la dette et des charges à caractère général (assurances, fournitures, contrats de prestations de services, taxes foncières).

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont principalement composées :

- **Des participations du budget principal** dont le niveau n'a cessé de croître sur la période analysée.
- Du revenu des immeubles (120 k€ en moyenne par an)
- De quelques produits du domaine (remboursement de frais).

Le budget a porté 357 k€ **de dépenses d'investissement** en moyenne par an dont près de la moitié ont été pris en charge par **les recettes d'investissement** (cessions, subventions).

Il en découle **un besoin de financement des investissements** de 167 k€ en moyenne par an. Il a été financé par l'épargne soit la participation du budget principal et par la variation de dette.

L'encours de dette s'établit à 2,2 M€ fin 2024.

Le fonds de roulement est déficitaire sur la période analysée, il a été même creusé de 2019 à 2020. Depuis 2021, le déficit est chaque année en réduction.

Il pourra être réalisé un bilan des opérations de ce budget à sa clôture c'est-à-dire dès lors que tous les terrains ont été aménagés et vendus.

en k€	SYNTHESE						
	Δ moy ou moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement	+6,9%	407	390	481	443	491	567
Produit des services, du domaine et ventes diverses	-4,0%	45	49	35	43	36	37
Subventions et participations des partenaires	n/a	0	0	0	0	0	55
Versements au budget principal	+7,1%	237	237	328	279	320	334
Autres recettes	+2,4%	125	105	117	120	135	141
Charges de fonctionnement	0,5%	201	150	115	147	169	206
Charges à caractère général	+1,9%	99	66	58	75	62	108
Charges de personnel nettes des remboursements	-100,0%	20	0	0	0	0	0
Autres dépenses	+127,0%	0	0	2	10	5	12
Charges d'intérêts	+1,0%	82	84	55	62	101	86
Travaux en régie	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	9,2%	288	324	421	358	423	446
Charges d'intérêts	+1,0%	82	84	55	62	101	86
Epargne Brute	11,9%	206	240	366	296	322	361
Remboursement du capital	+5,5%	289	294	300	317	367	378
Epargne Nette	-27,0%	-83	-55	67	-21	-45	-17
Dépenses d'investissement	357	84	132	310	1 233	349	36
Dont dépenses d'équipement	236	84	132	310	505	349	36
Recettes d'investissement	190	24	0	388	73	531	125
Besoin de financement des investissements	167	60	132	-78	1 160	-181	-90
Epargne brute	298	206	240	366	296	322	361
Variation de dette	-108	-289	-294	-300	981	-367	-378
Variation du fonds de roulement	23	-143	-187	144	117	136	72
Epargne nette	-26	-83	-55	67	-21	-45	-17
Emprunts nouveaux	216	0	0	0	1 298	0	0
Variation du fonds de roulement	23	-143	-187	144	117	136	72
FdR au 31/12	-944	-1 004	-1 191	-1 045	-921	-788	-716
En-cours de dette au 31/12	2 427	2 567	2 272	1 973	2 954	2 587	2 209
Ratio de capacité de désendettement	8,6	12,5	9,5	5,4	10,0	8,0	6,1
Taux d'épargne brute	64,0%	50,6%	61,5%	76,2%	66,8%	65,5%	63,6%

7.6 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

Le budget annexe de la mobilité porte un montant très variable de dépenses de fonctionnement qui est liés aux prestataires qui assure la sous-traitance les lignes de bus. Les charges de fonctionnement oscillent entre 900 K€ et 1M€ par an depuis 2023.

Le budget principal verse 415 k€ par an de subvention pour équilibrer le budget depuis 2023. La seconde principale ressource du budget est le versement mobilité.

Le fonds de roulement est d'environ 122 k€ au 31/12/2024.

k€	Evol moyenne 2021-2024	2021	2022	2023	2024
Produit de fonctionnement	39,1%	335	850	861	901
Transport de voyageur	n/a	0	82	91	102
Versement de transport	73,3%	72	398	344	374
État	n/a	0	11	11	11
Participation du budget principal	16,4%	263	359	415	415
	n/a				
Charges de fonctionnement	52,3%	251	698	986	888
Charges à caractère général	51,2%	251	698	828	869
Charges de personnel	n/a	0	0	50	18
Autres charges de gestion courante	n/a	0	0	108	1
	n/a				
Épargne brute	-46,4%	83	152	-126	13
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0	0	0
Epargne brute	31	83	152	-126	13
Variation de la dette	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	31	83	152	-126	13
Encours de dette	0	0	0	0	0
Fonds de roulement au 31/12	137	83	235	109	122
Ratio de capacité de désendettement	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	7,4%	24,9%	17,8%	-14,6%	1,4%

7.7 ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe du SPANC a été subventionné par le budget principal en 2019, 2022 et 2023.

La redevance de l'assainissement non-collectif ne permet pas de couvrir le coût du service.

Le coût du service (charges d'exploitation + les dépenses d'investissement) augmentent sur la période analysée. Le fonds de roulement est structurellement déficitaire.

SYNTHESE							
en k€	Δmoy ou Moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	+17,5%	31	27	57	83	85	68
Produits des services	+20,5%	26	27	57	57	68	65
Subventions d'exploitation versées par le BP	-100,0%	5	0	0	25	16	0
Autres produits de gestion courante	-100,0%	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	n/a	0	0	0	0	1	4
Charges d'exploitation	+12,6%	39	5	72	70	81	70
Charges à caractère général	+46,3%	5	6	34	31	40	30
Charges de personnel nettes des remboursements	+2,4%	34	-1	38	38	40	38
Autres charges de gestion courante	n/a	0	0	0	0	0	1
Autres dépenses	+35,6%	0	1	0	1	1	1
Epargne brute	-26,0%	-8	21	-15	13	3	-2
Remboursement du capital	n/a	0	0	0	0	0	0
Epargne nette	-26,0%	-8	21	-15	13	3	-2
Dépenses d'investissement		6	17	5	0	12	2
Recettes d'investissement		3	17	0	0	3	0
Besoin de financement		3	0	5	0	9	0
Epargne nette		2	-8	21	-15	13	3
Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement		-1	-8	16	-15	4	2
Epargne brute		2	-8	21	-15	13	3
Variation de dette		0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement		-1	-8	16	-15	4	2
Fonds de roulement au 31/12		-25	-31	-15	-30	-26	-24
En-cours de dette au 31/12		0	0	0	0	0	0
Ratio de capacité de désendettement		0	0	0	0	0	0

8. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

8. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

8.1 Les budgets annexes : les reports 2024 pour le budget 2025

8.1 LES REPORTS 2024 POUR LE BUDGET 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER DES SAVOIR-FAIRE

Les dépenses :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
041	21351	ASFADM	TRAVAUX DIVERS	1 000,00
042	2313	ASFADM	TRAVAUX DIVERS	4 137,53
0203	2313	ASFADM	PANNEAU SOLAIRE	21 000,00
0516	21848	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION MOBILIER 2024	670,84
0517	2188	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION EQUIPEMENT MACHINE 2024	3 964,88
020102	2313	ASFADM	TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF - MOE BROISSIAT	1 080,00
020103	2313	ASFADM	TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF - MOE LAZZAROTTO	1 320,00
020203	2313	ASFADM	TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF - TRAVAUCXCOUVERTURE LOT 1-MARILLER	22 388,92
051002	2313	ASFMANU	TRAVAUX CHAUDIERE ATELIER DES SAVOIR-FAIRE	3 132,02
051101	2313	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION TRAVAUX HSUB 2024 LOT 5 ELECTRICITE	2 607,43
051201	2313	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION TRAVAUX HSUB 2024 LOT 7 SANITAIRE	468,80
051603	21848	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION MOBILIER 2024	498,90
051604	21848	ASFMANU	ESPACE COWORKING - POLE INNOVATION MOBILIER 2024	2 619,60
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				64 888,92

Les recettes :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
0203	1311	ASFADM	SUBVENTION DETR - PANNEAU SOLAIRE	5 000,00
1401	1311	ASFADM	SUBVENTION DETR - RELAMPING LED	8 460,00
1601	10222	ASFADM	FCTVA / REPORT INVESTISSEMENT 2024	6 917,00
1602	10222	ASFADM	FCTVA SUR MONTANT REPORT 2024	91 823,00
TOTAL REPORTE DES RECETTES :				112 200,00

8.1 LES REPORTS 2024 POUR LE BUDGET 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

Les dépenses :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
9001	21351	MSSTCLAUDE	TRAVAUX DIVERS	5 813,48
600109	2313	POLSANTE	TRAVAUX RUE MERCIERE PORTE ENTREE	5 024,50
700109	2313	APPARTMERC	TRAVAUX REMPLACEMENT HUISSERIE LOCAL ADS	17 533,80
700110	2313	POLSANTE	AMENAGEMENT APPARTEMENT RUE MERCIERE	428,22
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				28 800,00

8.1 LES REPORTS 2024 POUR LE BUDGET 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE ZAE

Les dépenses :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
3001	2111	ECON	ACHAT TERRAIN - RETROCESSION KARAHAN	24 000,00
3002	2111	ECON	ACHAT TERRAIN - RETROCESSION KARAHAN	2 000,00
100101	2128	ZI PLANCHAMPS	PROTECTION INCENDIE ZAE CURTILLET ET PLANCHAMP	32 501,60
200101	2158	ZI PLANCHAMPS	TRAVAUX 2 REGARDS EP ZAE DE PLANCHAMP	3 320,00
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				61 821,60

Les recettes :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
10	1311	IE	SUBVENTION DETR - RESERVE INCENDIE	9 751,00
9001	1311	IE	SUBVENTION DETR 30% - RELAMPING LED	9 180,00
9002	1311	IE	SUBVENTION DETR 30% - RELAMPING LED	1 500,00
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				20 431,00

8.1 LES REPORTS 2024 POUR LE BUDGET 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

Les dépenses :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
3001	2111	ECON	ACHAT TERRAIN - RETROCESSION KARAHAN	24 000,00
3002	2111	ECON	ACHAT TERRAIN - RETROCESSION KARAHAN	2 000,00
100101	2128	ZI PLANCHAMPS	PROTECTION INCENDIE ZAE CURTILLET ET PLANCHAMP	32 501,60
200101	2158	ZI PLANCHAMPS	TRAVAUX 2 REGARDS EP ZAE DE PLANCHAMP	3 320,00
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				61 821,60

Les recettes :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
10	1311	IE	SUBVENTION DETR - RESERVE INCENDIE	9 751,00
9001	1311	IE	SUBVENTION DETR 30% - RELAMPING LED	9 180,00
9002	1311	IE	SUBVENTION DETR 30% - RELAMPING LED	1 500,00
TOTAL REPORTE DES DEPENSES :				20 431,00

8.1 LES REPORTS 2024 POUR LE BUDGET 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DU SPANC

Les recettes :

BE	ARTICLE	SERVICE	LIBELLE	MONTANT
1	1312	ADM	SUBVENTION REGION - TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE	4 398,90
TOTAL REPORTE DES RECETTES :				4 398,90

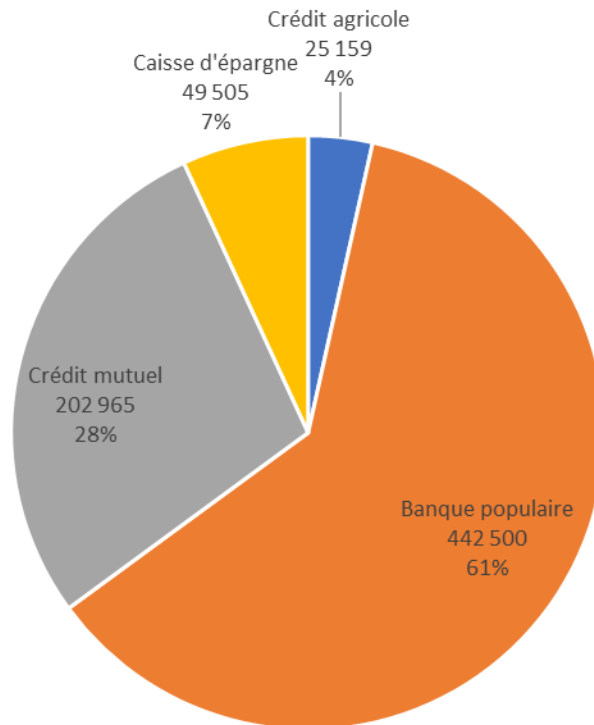
8. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

8.2 Les budgets annexes : présentation du profil prévisionnelle d'extinction de la dette

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe Ateliers des Savoir-Faire :

Décomposition de la dette du budget annexe de l'ASF

Répartition du capital restant dû au 31/12/2024 en fonction des établissements prêteur



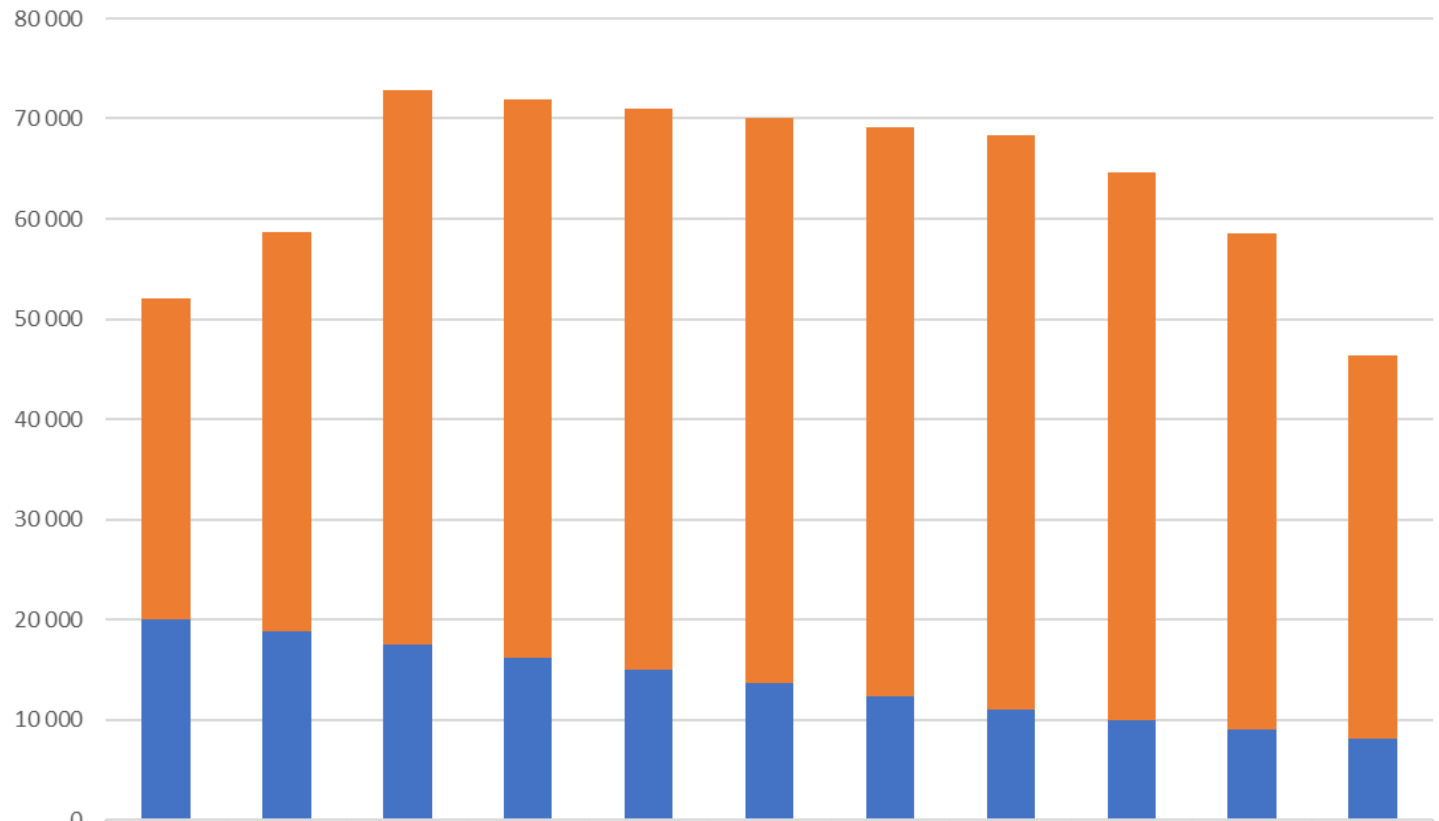
Le capital restant dû au 31/12/2024 s'établit à 720 k€.

Le budget compte 5 emprunts en cours de remboursement, tous les contrats sont à taux fixe et classés en catégorie A-1 dans la charte Gissler.

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe Ateliers des Savoir-Faire :

Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe ASF : l'annuité

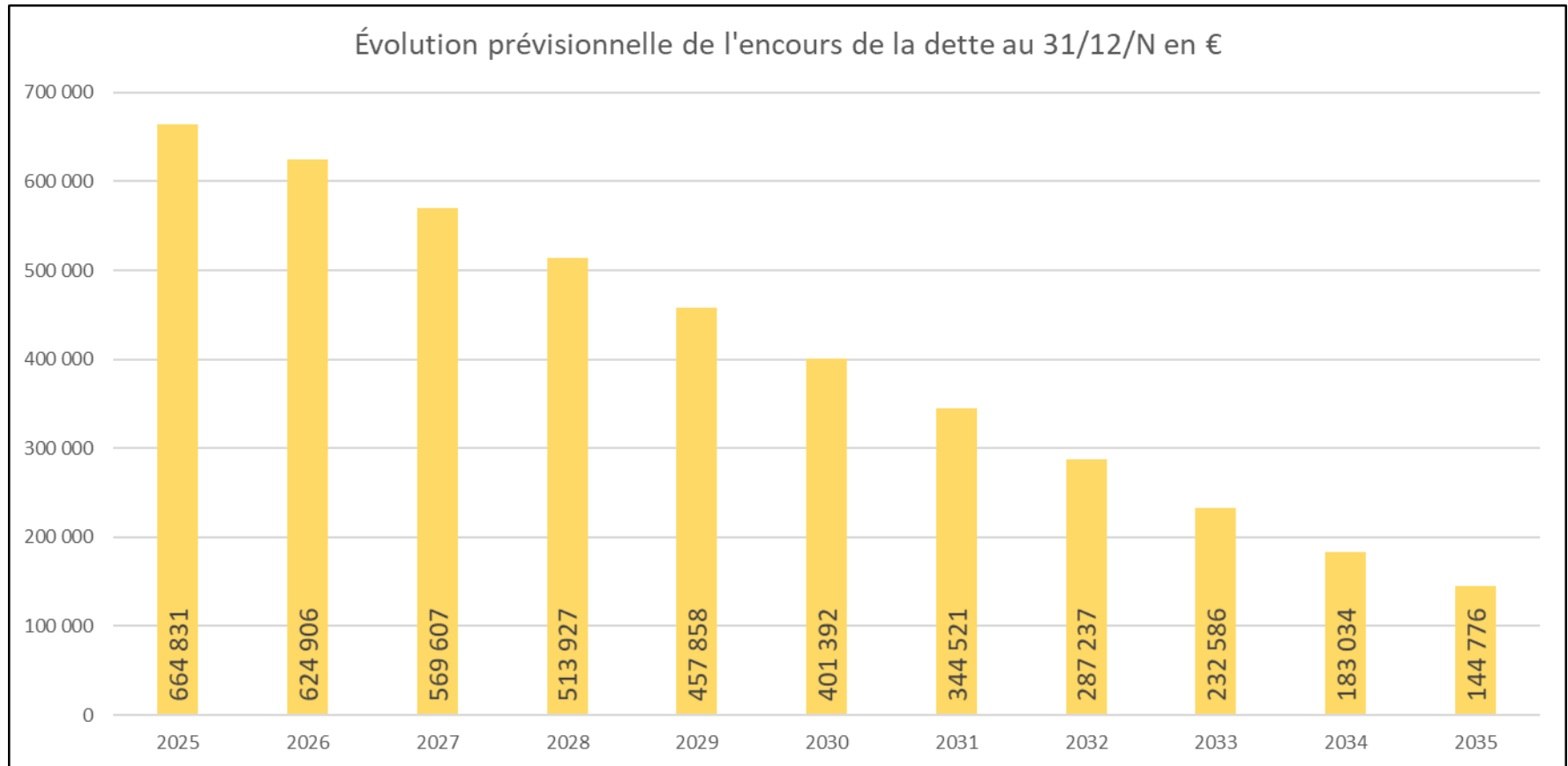
Évolution prévisionnel de l'annuité de la dette du budget annexe ASF (en €)



■ Charges financières ■ Remboursement du capital de la dette

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe Ateliers des Savoir-Faire :

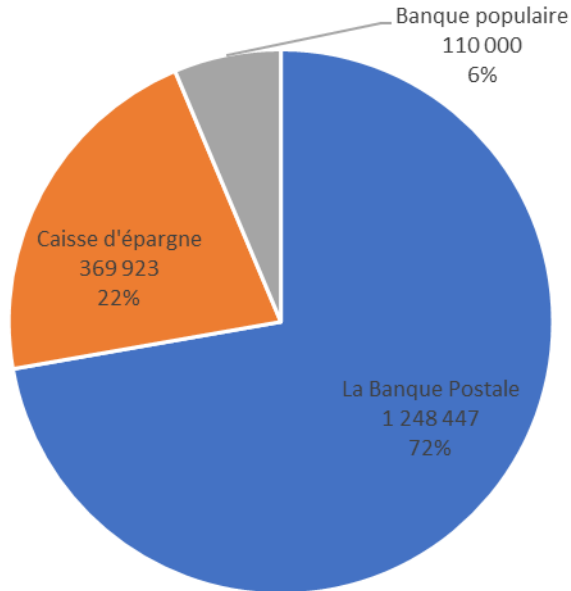
Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe ASF : l'en-cours de dette



9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe de la Maison de santé :

Décomposition de la dette du budget annexe de la Maison de santé

Répartition du capital restant dû au 31/12/2024 par établissement bancaire



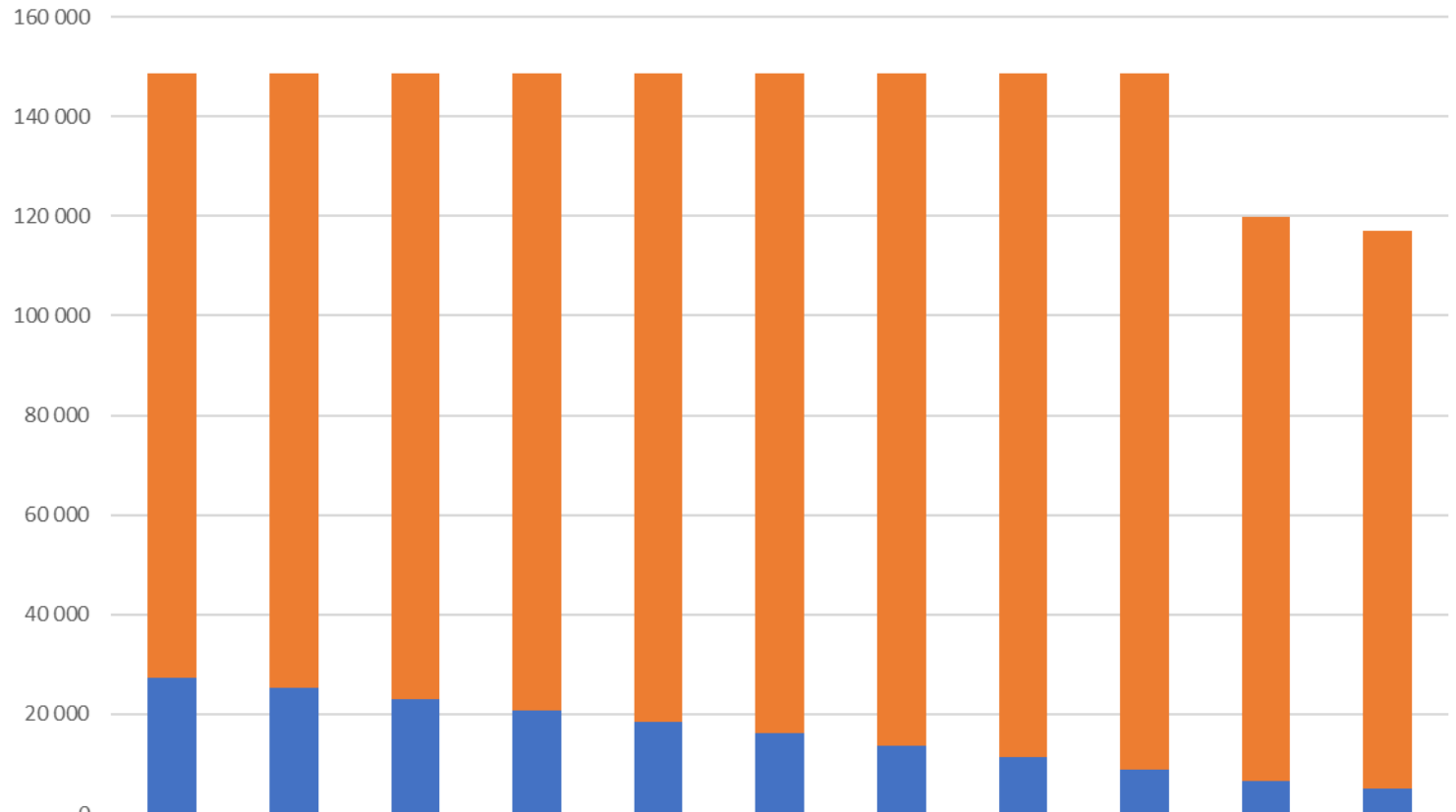
Le capital restant dû au 31/12/2024 s'établit à 1 728 k€.

Le budget compte 4 emprunts en cours de remboursement, tous les contrats sont à taux fixe et classés en catégorie A-1 dans la charte Gissler.

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe Maison de santé

Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe MS : l'annuité

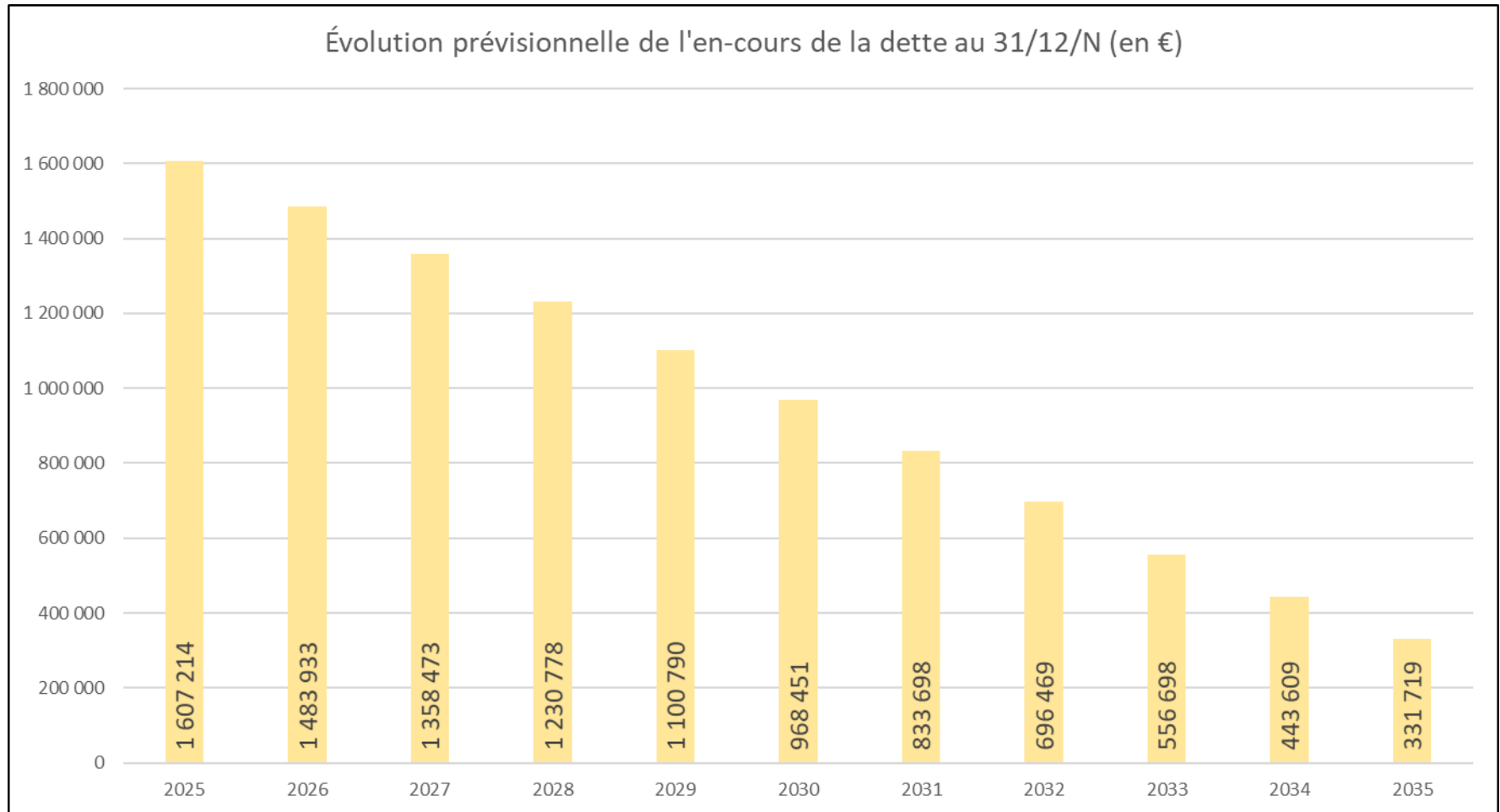
Évolution prévisionnelle de l'annuité de la dette du budget annexe de la Maison de Santé (en €)



Remboursement du capital de la dette	121 156	123 281	125 460	127 695	129 988	132 339	134 753	137 229	139 771	113 089	111 890
Charges financières	27 363	25 237	23 058	20 823	18 531	16 179	13 766	11 289	8 747	6 610	5 188

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe Maison de santé

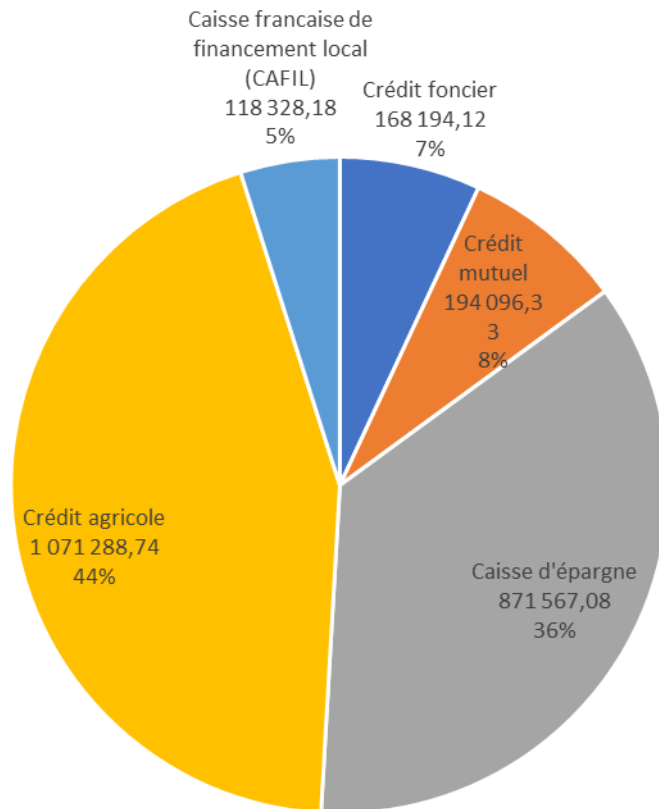
Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe MS : l'en-cours de dette



9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe ZAE :

Décomposition de la dette du budget annexe de la ZAE

Répartition du capital restant dû au 31/12/2024 par établissement bancaire



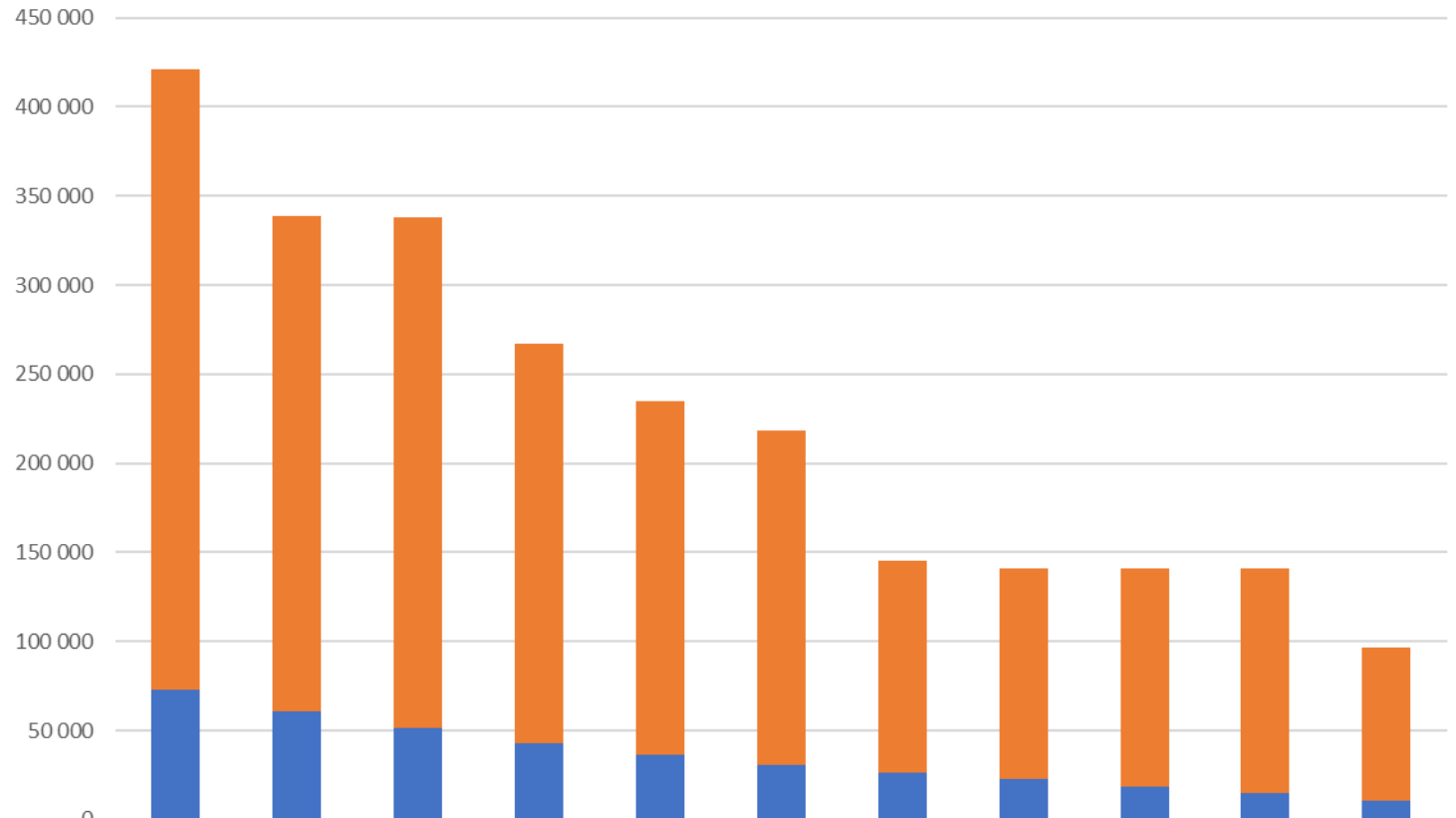
Le capital restant dû au 31/12/2024 s'établit à 2 423 k€.

Le budget compte 10 emprunts en cours de remboursement, seul un contrat est en taux variable, tous les autres sont à taux fixe. Tous les emprunts sont classés en catégorie A-1 dans la charte Gissler.

9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe ZAE

Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe ZAE : l'annuité

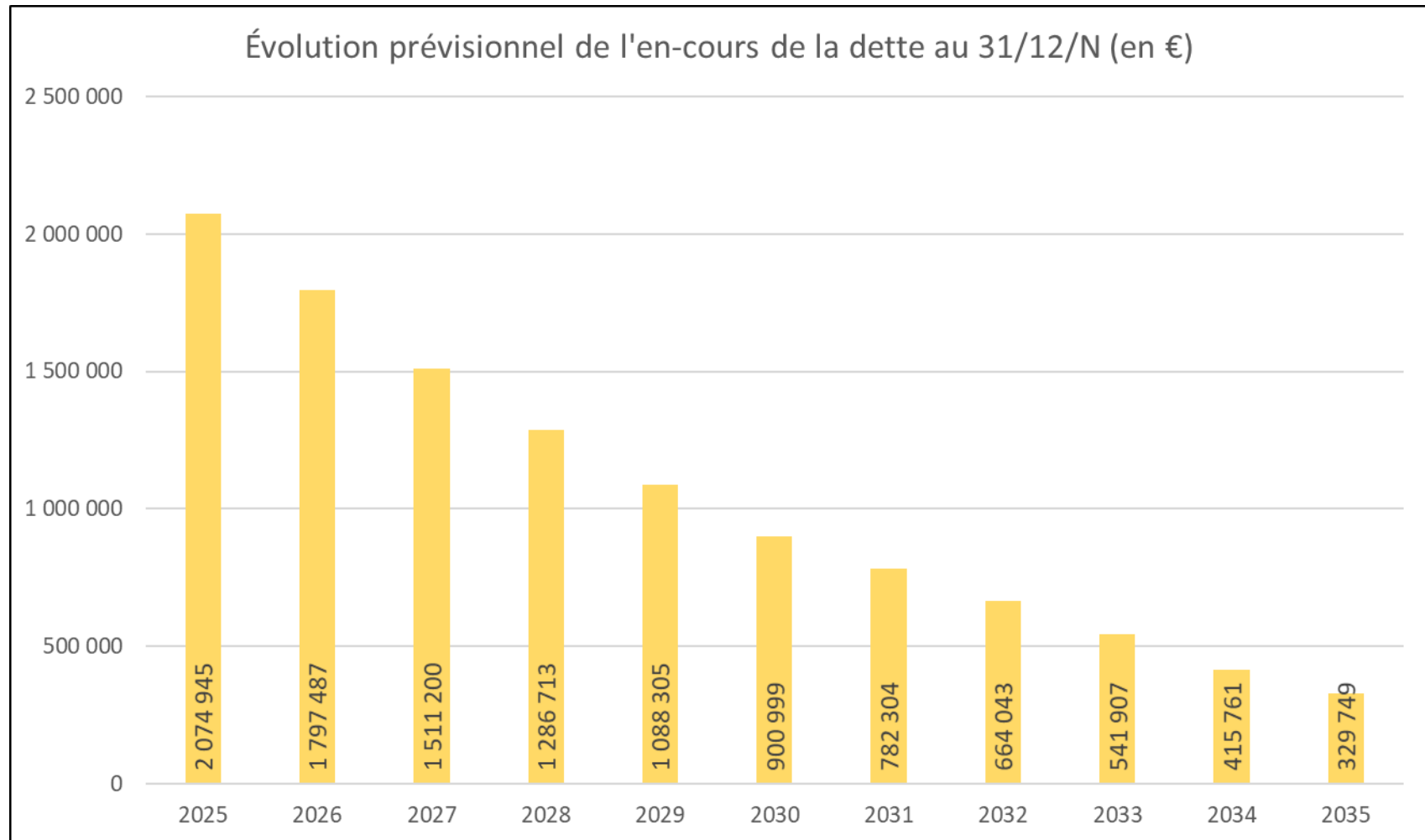
Évolution prévisionnelle de l'annuité de la dette du budget annexe ZAE (en €)



■ Remboursement du capital de la dette	348 529	277 458	286 287	224 487	198 408	187 306	118 695	118 260	122 137	126 146	86 011
■ Charges financières	72 658	61 162	51 430	42 731	36 361	30 950	26 356	22 601	18 725	14 716	10 569

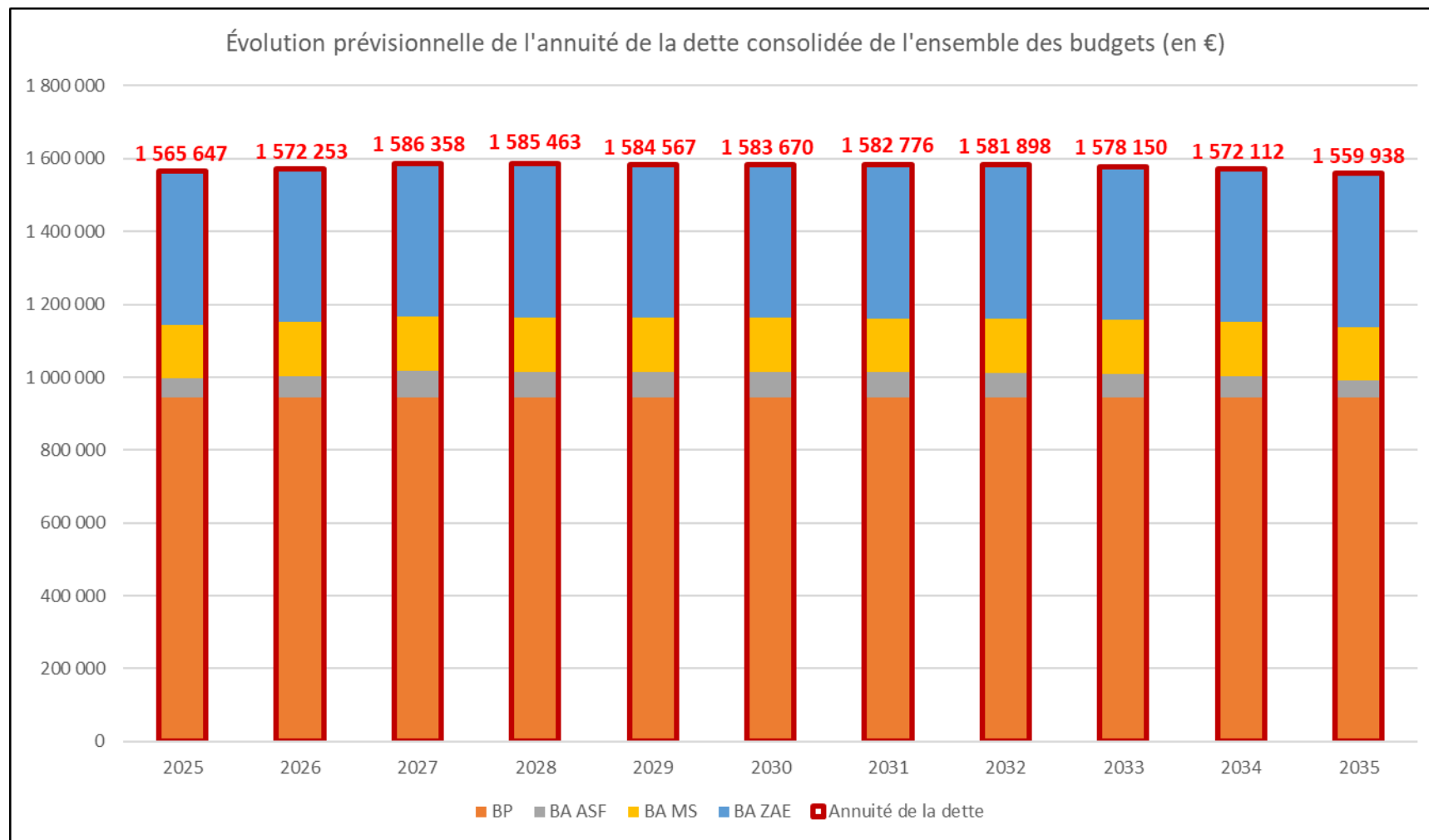
9.2 Les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe ZAE

Évolution prévisionnelle de la dette du budget annexe ZAE : l'en-cours



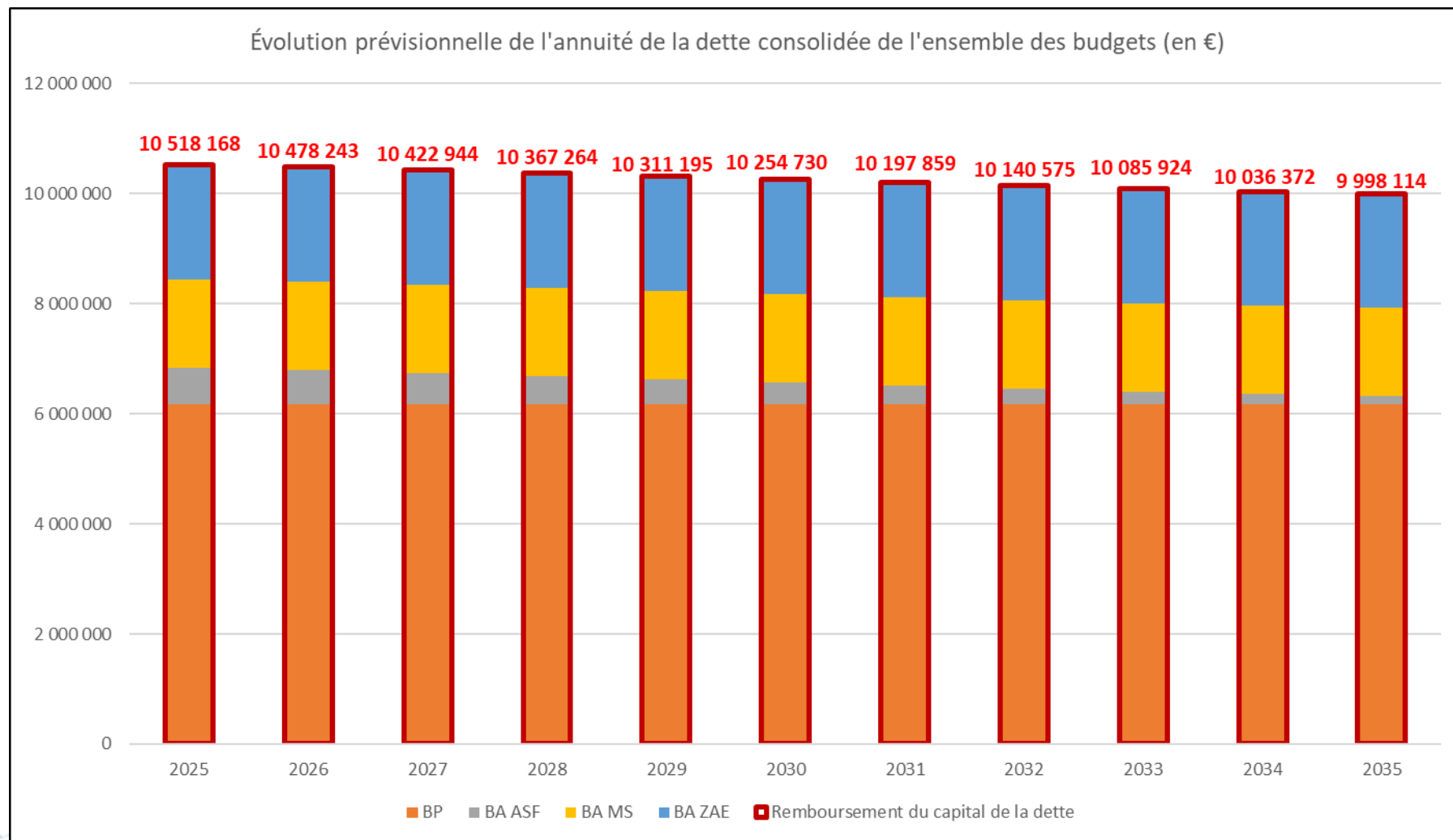
9.2 Les orientations budgétaires pour 2025

Évolution prévisionnelle de la dette consolidée des budgets de la Communauté : l'encours de la dette



9.2 Les orientations budgétaires pour 2025

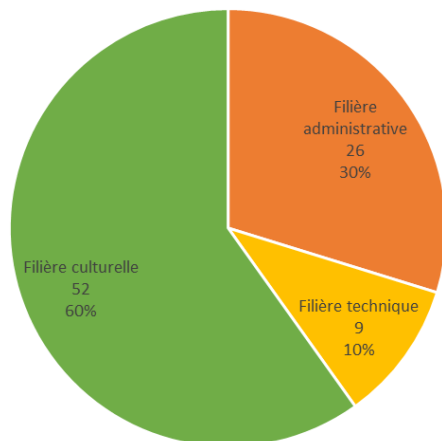
Évolution prévisionnelle de la dette consolidée des budgets de la Communauté : l'annuité de la dette



9. Présentation des éléments relatifs aux ressources humaines

Focus sur la répartition des ETP de la Communauté :

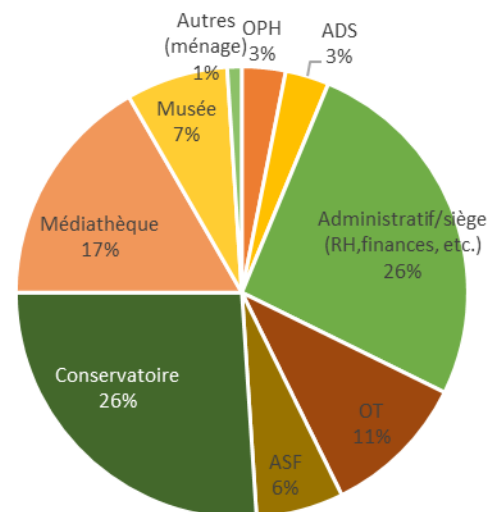
Répartition des ETP par filière



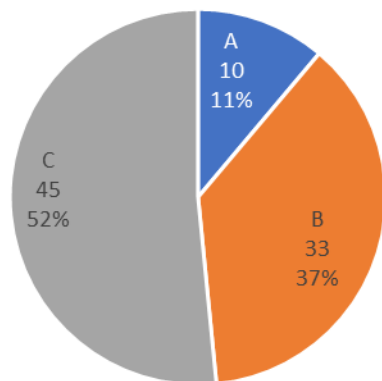
La Communauté de communes compte 87 ETP :

- 60 % des ETP (soit 52) sont rattachés à la filière culturelle,
- Un tiers des ETP sont rattachés à la filière administrative,
- 9 ETP sont rattachés à la filière technique

Répartition des ETP par "service"



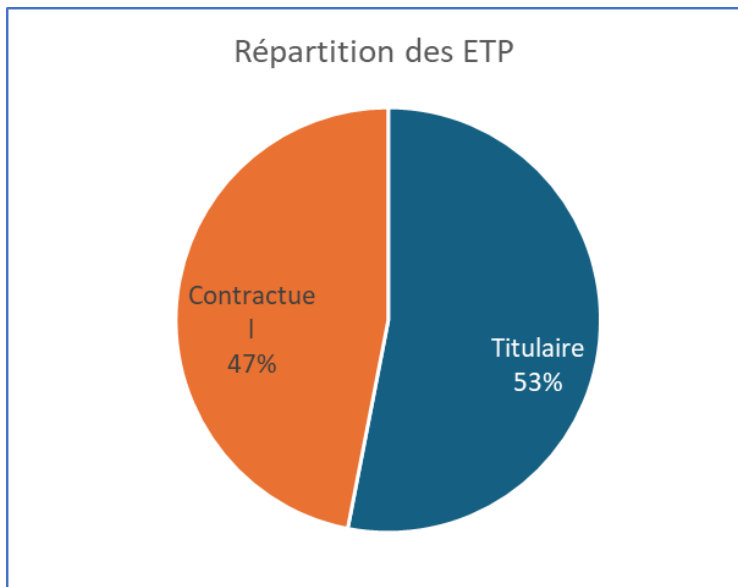
Répartition des ETP par catégorie



Les ETP affectés au service de l'administration générale représente un peu moins d'un tiers des ETP de la Communauté. 26 % des ETP sont affectés au service du conservatoire, s'agissant de la médiathèque 17 %.

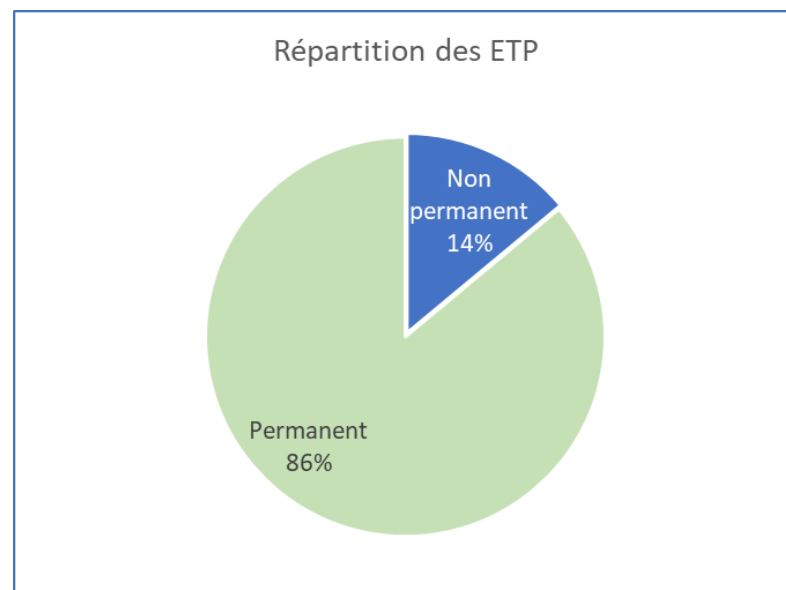
Les ETP de catégorie C représentent 52% du total des ETP de la structure.

Focus sur la répartition des ETP de la Communauté :



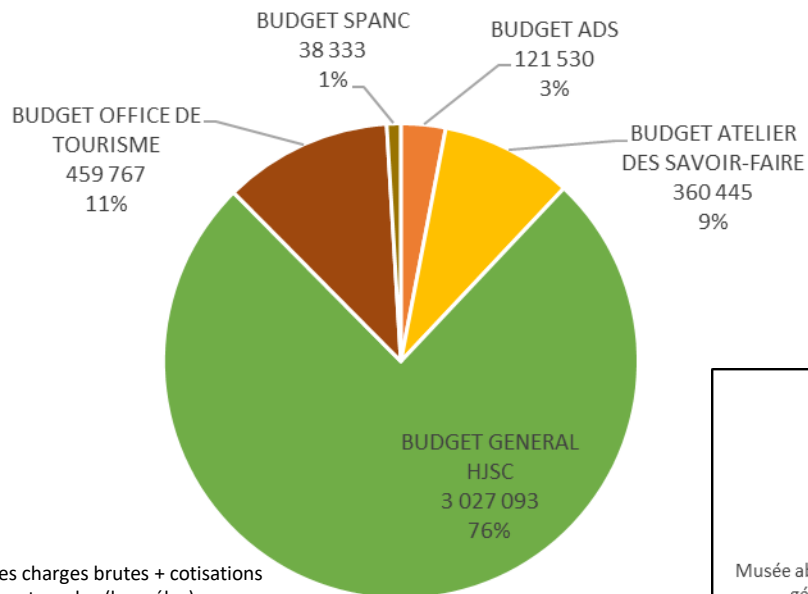
53% des ETP sont des agents titulaires de la fonction publique.

86 % des ETP sont permanents.



Focus sur les répartition des agents par service et budget :

Répartition des charges de personnel par budget

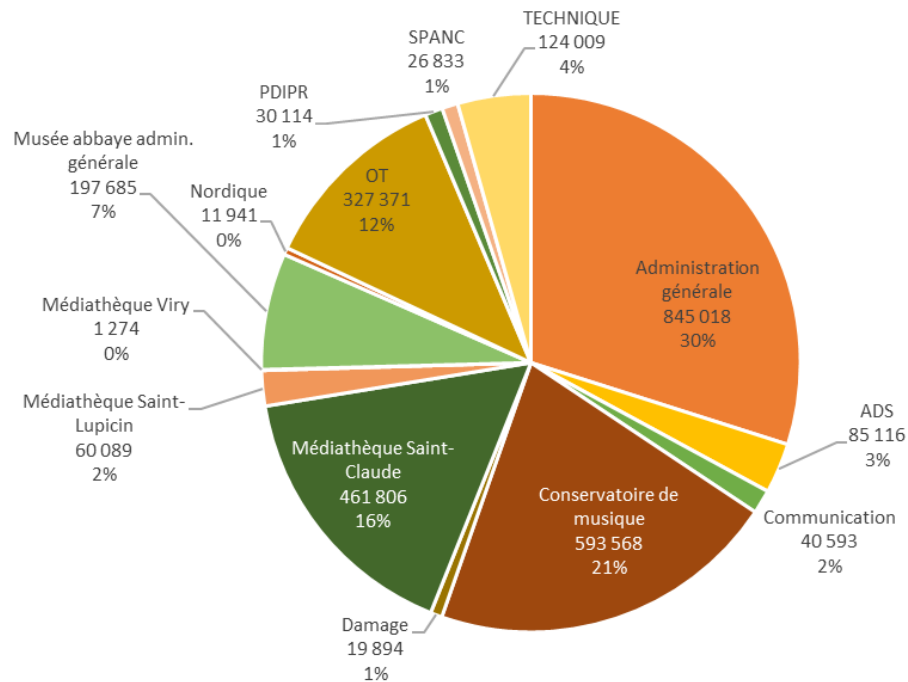


Total des charges brutes + cotisations patronales (hors élus)

Les charges de personnel représentent au total 4 M€, le budget principal porte près de 80 % d'entre elles.

Un tiers des charges de personnel sont rattachés à des fonctions rattachés au service de l'administration générale.

Répartition des charges de personnel par service



Focus sur le temps de travail des agents :

Répartition de la répartition des ETP par budget	Temps plein	Temps partiel
BUDGET ADS	1,5%	4,9%
BUDGET ATELIER DES SAVOIR-FAIRE	10,3%	7,4%
BUDGET GENERAL HJSC	76,5%	73,6%
BUDGET OFFICE DE TOURISME	10,3%	14,1%
BUDGET SPANC	1,5%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition de la répartition des ETP par service	Temps plein	Temps partiel
Administration générale	32,4%	22,1%
ADS	1,5%	4,9%
Conservatoire de musique	13,2%	28,1%
Damage	0,0%	4,1%
Médiathèque ST Claude	23,5%	1,6%
Médiathèque St Lupicin	2,9%	0,5%
Médiathèque VIRY	0,0%	0,2%
Musée abbaye admin. générale	4,4%	20,7%
Nordique	0,0%	1,7%
OT	10,3%	14,1%
Communication	1,5%	0,0%
PDIPR	1,5%	0,0%
SPANC	1,5%	0,0%
Technique	5,9%	0,0%
Autre	1,5%	2,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition de la répartition des ETP par catégorie	Temps plein	Temps partiel
A	10,3%	8,1%
B	27,9%	39,7%
C	61,8%	52,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition de la répartition des ETP par filière	Temps plein	Temps partiel
Administrative	27,9%	21,4%
Aucune	2,9%	37,1%
Culturelle	55,9%	41,3%
Technique	13,2%	0,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition de la répartition des ETP	Temps plein	Temps partiel
Titulaire	64,7%	25,6%
Non-titulaire	33,8%	72,3%
Autre	1,5%	2,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

Focus sur la rémunération des agents :

Présentation des principaux éléments de la rémunération des agents et avantages

SERVICES	Traitement de base indiciaire	Part dans le total	Bonification indiciaire	Part dans le total	Heures complémentaires	Part dans le total	Heures supplémentaires	Part dans le total
Administration générale	662 116	29,3%	3 741	34,5%	0	0,0%	5 608	27,9%
ADS	73 000	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Communication	28 473	1,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Conservatoire de musique	488 272	21,6%	1 772	16,4%	4 352	100,0%	8 229	40,9%
Damage	16 876	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Médiathèque ST Claude	373 212	16,5%	1 772	16,4%	0	0,0%	5 088	25,3%
Médiathèque St Lupicin	50 365	2,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Médiathèque VIRY	1 251	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Musée abbaye admin. générale	146 186	6,5%	1 772	16,4%	0	0,0%	0	0,0%
Nordique	11 891	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
OT	268 491	11,9%	886	8,2%	0	0,0%	463	2,3%
PDIPR	22 240	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	305	1,5%
SPANC	24 456	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TECHNIQUE	95 504	4,2%	886	8,2%	0	0,0%	416	2,1%
Total général	2 262 333	100,0%	10 830	100,0%	4 352	100,0%	20 109	100,0%

SERVICES	RIFSEEP (CIA et IFSE)	Part dans le total	Tickets restaurants	Part dans le total
Administration générale	142 610	41,6%	7 648	34,9%
ADS	11 180	3,3%	594	2,7%
Communication	11 600	3,4%	424	1,9%
Conservatoire de musique	11 140	3,2%	1 776	8,1%
Damage	0	0,0%	0	0,0%
Médiathèque ST Claude	61 724	18,0%	4 492	20,5%
Médiathèque St Lupicin	8 233	2,4%	764	3,5%
Médiathèque VIRY	0	0,0%	0	0,0%
Musée abbaye admin. générale	27 243	7,9%	1 662	7,6%
Nordique	0	0,0%	0	0,0%
OT	35 709	10,4%	2 846	13,0%
PDIPR	6 000	1,7%	352	1,6%
SPANC	1 888	0,6%	310	1,4%
TECHNIQUE	25 638	7,5%	1 048	4,8%
Total général	342 967	100,0%	21 916	100,0%

Focus sur la rémunération des agents :

Présentation des principaux éléments de la rémunération des agents et avantages

Par service	Prime de précarité	Part dans le total
Administration générale	3 131	33,6%
ADS		0,0%
Communication		0,0%
Conservatoire de musique	2 883	31,0%
Damage		0,0%
Médiathèque ST Claude		0,0%
Médiathèque St Lupicin		0,0%
Médiathèque VIRY		0,0%
Musée abbaye admin. générale	1 415	15,2%
Nordique		0,0%
OT	1 884	20,2%
PDIPR		0,0%
SPANC		0,0%
TECHNIQUE		0,0%
Total général	9 313	100,0%

Prime de fin d'année	Part dans le total
	0,0%
	0,0%
	0,0%
8 416	100,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
	0,0%
8 416	100,0%

Prime pouvoir d'achat exceptionnel et forfaitaire	Part dans le total
4 979	27,6%
150	0,8%
200	1,1%
4 130	22,9%
	0,0%
3 925	21,8%
925	5,1%
23	0,1%
208	1,2%
	0,0%
1 967	10,9%
350	1,9%
350	1,9%
825	4,6%
18 032	100,0%